

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE

Château des Vigiers,
un règne en majesté

LOT-ET-GARONNE

Fraise Label Rouge :
saison lancée

HAUTES-PYRÉNÉES

Réseau Entreprendre
Adour : lauréats,
ils le valent bien

PIERRE & SYLVAIN GARMS

Créateurs de la
Forge Moderne

Pau - Béarn

Les bâtisseurs de la Forge Moderne



À la une

4 Les bâtisseurs de la Forge Moderne

Dordogne

10 Château des Vigiers, un règne en majesté

13 Un green plus vert ?

14 Nouvelles brèves

Gironde

16 Le cri d'alarme de la CCI

18 Nouvelles brèves

Landes

20 Brasserie du Bahus : bières au goût des Landes

22 Nouvelles brèves

Lot-et-Garonne

24 Fraise Label Rouge : saison lancée

26 Les prothèses dentaires par méthode digitale

27 Nouvelles brèves

Béarn

30 Nouvelles brèves

Pays basque

32 3D et robotisation pour le CERTIM

34 Pays Basque Industries : objectif décarbonation

35 Ferrari s'installe à Biarritz

36 Nouvelles brèves

Hautes-Pyrénées

38 Réseau Entreprendre Adour : lauréats, ils le valent bien

40 Le magnat du chocolat à Lourdes

41 Nouvelles brèves

Le Cercle des Experts

42 Riquet, l'entrepreneur génial du canal du Midi

Tendances Business

46 La décentralisation, un échec ?

48 La saison touristique hivernale encourageante

50 Cinéma

53 Annonces Légales



PIERRE
& SYLVAIN
GARMS
Créateurs de la
Forge Moderne
à Pau

Les bâtisseurs de la Forge Moderne

À Pau, La Forge Moderne, tout à la fois village artisan, festif et culturel, est passée à la vitesse supérieure il y a quelques mois. En ouvrant un bar au cœur du site, les frères Garms à qui l'on doit ce lieu hybride marquent un peu plus encore leur empreinte sur la ville.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Les Palois l'appellent souvent le « quartier du bas ». Pour autant, les Rives du Gave, visibles depuis le boulevard des Pyrénées, ne se laissent pas (ou plus) regarder de haut : sur cette zone pour majorité en friche, située entre la gare et le stade d'eaux vives, souffle un vent de renouveau. Le quartier connaît depuis quelques années une mutation palpable à laquelle deux frères du cru ne sont pas étrangers : Pierre et Sylvain Garms portent La Forge Moderne, ce « village artisan festif » qui, plus qu'un projet, pèse désormais dans le paysage palois.

Là, les deux jeunes quinquas ont donné une seconde vie à un ancien site industriel et y font vivre un écosystème que d'aucuns compareraient à un Darwin bordelais, mais qui pourtant s'en distingue malgré les similitudes. Ranger La Forge Moderne dans une case serait de toute évidence réducteur, d'une part, mais également compliqué.

UN LIEU EN TRANSITION

Au sein de ce lieu hybride se côtoient 16 artisans à l'année et un bar où toutes les générations se rencontrent, notamment dans la douceur des soirées estivales, attablées au mobilier fait de palettes, sous la douce lumière des lampions, avec vue sur les graffitis qui ornent les murs de béton et sur le bus scolaire qui, s'il ne transporte plus personne, fait office de décoration. Ici sont également programmés

des concerts, des projections cinés parfois, un marché le mercredi, des food trucks, ou encore des débats et des conférences, entre autres choses. Définitivement, La Forge Moderne se vit davantage qu'elle ne se définit. Une philosophie, ou plutôt un état d'esprit, que les frères Garms aiment partager et défendre. Autour d'un café matinal, ils racontent ce lieu en transition dont le passé compte : La Forge Moderne est avant tout une histoire familiale, née il y a plus de 150 ans.

JEAN LALANNE, LE FONDATEUR

Les 3 750 m² du site (dont 1 500 de bâtis) appartiennent à la famille de Pierre et Sylvain Garms depuis 150 ans. En 1870, Jean Lalanne, l'arrière-grand-père paternel, fonde les Transports Lalanne et installe son entreprise ici, au cœur de la ville basse. Il y bâtit des entrepôts pour stocker les marchandises amenées par le train jusqu'à la gare toute proche, avant que celles-ci soient acheminées en charrettes jusqu'à leurs propriétaires. Les Transports Lalanne vivront leurs belles années jusqu'à la reprise de la société par René Garms, le gendre du

chef d'entreprise malheureusement peu doué pour les affaires, qui entraînera l'entreprise vers la faillite. Quand ses fils Bertrand et Jean Garms héritent des lieux dans les années 80, ils décident de louer les locaux à des artisans, « pour pouvoir payer les impôts fonciers » essentiellement et pour « conserver une activité économique » en ce lieu.

INSPIRÉS PAR LA CALIFORNIE

Sans le savoir, ils préfiguraient un des aspects de La Forge Moderne d'aujourd'hui, celle imaginée par Pierre et Sylvain Garms, les fils de Bertrand et la quatrième génération. « Notre père a eu un peu de mal à comprendre ce que l'on voulait faire ici », sourit Sylvain Garms, pour qui, au contraire, l'ambition pour ce lieu a toujours été limpide. Pendant plusieurs années, son frère et lui vivent en Californie. Le Santa Monica Market, où l'on peut faire ses emplettes comme boire un verre en famille ou entre amis, dans une ambiance détendue et conviviale, leur parle. Imprégnés de cette culture, ils gardent dans un coin de leur tête ce modèle qui, dans les années 2000, est encore inconnu des Français.

“ Les frères Garms font vivre un écosystème que d'aucuns compareraient à un Darwin bordelais ”





DANS LA MOUVANCE DES TIERS-LIEUX

En 2008 déjà, Sylvain Garms crée l'association En Bas de Chez Vous. Il organise 6 soirées sur le site, qui trouvent leur public. Le potentiel est confirmé. À partir de 2012, Darwin à Bordeaux ou le Marché du Lez à Montpellier sortent de terre et essaient. Des lieux réhabilités, que l'on qualifie aujourd'hui majoritairement de tiers-lieux, même si pour Sylvain Garms « on rattache à ce terme tout et n'importe quoi ». Une chance pour le jeune Palois qui grâce à ces exemples concrets se fait davantage comprendre de ses interlocuteurs, notamment des pouvoirs publics, alors que les friches industrielles du bas de Pau ne sont alors que peu considérées.

En 2014, Pierre Garms rejoint son petit frère en Béarn et installe son activité professionnelle dans l'un des locaux du site familial, au même titre que les autres artisans présents. Il y découvre une ancienne forge, qui servait à réparer les charrettes de l'entreprise Lalanne. Comme un signe, qui donnera son nom à La Forge Moderne. La Forge, pour faire honneur au passé et au savoir-faire. Moderne, parce que tournée vers l'avenir.



“ Les 3 750 m² du site
(dont 1 500 de bâtis)
appartiennent à la famille
de Pierre et Sylvain
Garms depuis 150 ans ”

PREMIÈRES FESTIVITÉS EN 2018

« On avait ce lieu, on ne voulait pas le lâcher. On avait le savoir-faire, les idées, l'envie et pas un sou en poche, mais nous avons avancé d'une manière presque animale : il fallait que nous le fassions », remarquent les deux frères. Ensemble, ils rencontrent les pointures des tiers lieux comme Stéphane Vatinel, observent, analysent et construisent petit à petit leur propre modèle. En 2018, ils montent l'association La Forge Moderne qui regroupe l'ensemble des locataires, menuisier pour l'un, photographe pour l'autre, ou encore apiculteur pour cet autre...

« Cette même année, ils organisent leurs premiers événements ouverts au public en accueillant des manifestations festives, notamment en partenariat avec la Ville. » C'est le carton plein et, avec lui, le tournant : des concerts entraînent d'autres, des événements éphémères entre spectacle de magie, démonstration de flamenco et autres marchés rencontrent un franc succès. Le côté culturel souhaité est acquis. Mais cela ne suffit pas.



LE BARN'S, « CAFÉ AU CŒUR DU VILLAGE »

« Il nous manquait le café au cœur du village », constate Pierre Garms. Le duo pense d'abord à confier ce pan-là à un acteur local, déjà dans le métier. Finalement, Pierre et Sylvain Garms décident de s'emparer aussi de ce sujet, se forment et montent une SARL. Ils aménagent d'abord une caravane vintage en bar, avant d'ouvrir le *Barn's* en juillet 2021, notamment grâce au label remarquable du Réseau Initiative France et à un prêt d'honneur de son antenne béarnaise. Au total, 74 000 € sont investis, une enveloppe peu épaisse mais suffisante : huile de coude et récup suffisent à retaper et équiper un entrepôt central du site, d'une surface de 210 m². Contre toute attente, les frères Garms deviennent barmans, emploient deux salariés, et qui plus est parviennent depuis quelques mois à se verser un salaire grâce aux recettes du *Barn's*. Parce que si ces derniers n'ont cessé de croire en leur projet, ce n'est certes pas pour sa rentabilité.

UN BIEN EN INDIVISION

« La majorité des lieux comme La Forge Moderne sont nés d'appels à projet », remarque Sylvain Garms. « Notre particularité était d'avoir ce foncier et de partir d'une page blanche. » Ici, pas de subventions, pas de fonds publics, pas de millions d'euros injectés... Les loyers des artisans qui occupent les locaux sont versés aux propriétaires de ce bien en indivision, en l'occurrence le père et les oncles et tantes Garms. Les frères, eux, sont locataires des



© Cyril Garrabos

“ Nous voulons être partie prenante du développement de ce quartier, être force de proposition auprès des pouvoirs publics ”



UN PROJET DANS LE PROJET

La Forge Moderne, par sa situation, ne peut être ignorée par le projet porté par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, qui prévoit l'aménagement des Rives du Gave et de ses 20 hectares de friche industrielle. Fin décembre 2022, des avancées ont eu lieu sur ce dossier, suite à un appel d'offres lancé en juillet pour trouver un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé d'établir un plan guide. Le studio de l'architecte parisienne Chamss Arouise a été choisi, qui a rassemblé autour d'elle une équipe pluridisciplinaire pour mener à bien ce projet. Pour l'heure, rien n'a encore été dévoilé quant aux propositions de mises en œuvre opérationnelles. Malgré tout, déjà la transformation est en cours, depuis l'aménagement des abords du stade d'eaux vives, l'installation du CNPC dans des locaux neufs, jusqu'à la construction d'un skate-park près de l'Usine des Tramways rénovée et le projet d'implantation d'un tiers-lieu au sein de l'ancienne halle de la Sernam. Et en poussant un peu plus encore à l'ouest, la réhabilitation actuellement en cours de la gare en un pôle d'échanges multimodal par la Ville s'inscrit également dans cette métamorphose.



locaux du *Barn's* tout comme les 16 autres occupants du site. Et si une certaine viabilité économique commence à poindre, Pierre et Sylvain Garms n'ont toujours pas cette envie de faire du chiffre. Les événements rentables comme les soirées récurrentes Electro Guinguette ne prendront ainsi pas le pas sur d'autres instants plus intimes où les bénéfices sont plus incertains, voire nuls. « C'est une question de curseur, d'équilibre. Nous faisons balance sans perdre de vue ce qui a du sens pour nous », pointe Pierre Garms.

ABONDER LE MODÈLE

Pour autant, désormais l'indivision est bénéficiaire, ce qui va permettre à ses propriétaires de pouvoir investir pour donner un coup de frais aux locaux. Et aux frères Garms d'être rassurés, si besoin est, en tant que futurs indivisaires comme en tant que locataires, une double casquette par ailleurs particulière : « Il faut continuer à abonder le modèle, trouver l'équilibre et pérenniser. Notre but est de faire comprendre que nous voulons être partie prenante du développement de ce quartier, être force de proposition auprès des pouvoirs publics. S'il y a quelqu'un qui le connaît parfaitement, c'est bien nous ! » ■

Château des Vigiers Un règne en majesté

NIELS KOETSIER
le PDG des Vigiers



Golf, spa, gastronomie... Depuis sa création il y a 30 ans, l'établissement a su proposer plus que le gîte et le couvert pour devenir un « resort », un complexe hôtelier à part entière où le client peut choisir de se reposer ou de se distraire.

Par Léontine AMART



© Loïc Mazalrey

Beaucoup copié, jamais égalé. Trente ans après son ouverture au public, le château des Vigiers, à Monestier, reste un modèle de développement pour toute une industrie touristique. Golf, spa, gastronomie... L'établissement a su proposer plus que le gîte et le couvert pour devenir un « resort », un complexe hôtelier à part entière où le client peut choisir de se reposer ou de se distraire. « En moyenne », appuie Niels Koetsier, le PDG des Vigiers, « la clientèle passe trois jours chez nous et profite d'une ou plusieurs de nos prestations. »

Cette philosophie du « resort » a toujours été inscrite dans l'ADN des Vigiers. Lorsque Elisabeth et Lars Urban Petersson rachètent ce qu'il reste du château d'époque Renaissance, ils ont déjà en tête d'y aménager non pas un hôtel,

mais un domaine haut de gamme incluant de l'hébergement, du golf et des produits immobiliers.

30 ANS DE CHANGEMENTS

L'ouverture du golf interviendra en mars 1992, un an avant l'ouverture du château et du restaurant gastronomique *Les Fresques*, aujourd'hui étoilé. Suivront, en 1997, la création d'une brasserie, puis l'ouverture en 2003 d'un

“ Les Vigiers, c'est une bulle enchantée où l'on peut passer des vacances sans avoir sorti sa voiture ”





“ L’esprit est resté le même...
Comme son prédécesseur, l’actionnaire
majoritaire privilégie les
investissements et la rentabilité
de long de terme ”

institut de beauté dans les anciennes dépendances du château. À la même période, la direction des Vigiers lancera la construction de 20 résidences secondaires de 90 à 400 mètres carrés sur les 150 hectares du domaine restés vierges. Les maisons trouveront alors vite preneur auprès de la clientèle du golf.

Un investissement en appelant un autre, l’année 2008 sera marquée par la création de 40 chambres contemporaines dans un bâtiment inspiré de l’architecture des anciens séchoirs à tabac. En écho à cet événement, le golf passera la même année d’un 18 à 27 trous. S’écouleront 10 ans avant que l’ancienne brasserie ne devienne le *Bistrot des Vigiers* et l’ancien institut de beauté ne se transforme en spa, avec piscine intérieure, jacuzzi, sauna, hammam et espace de balnéothérapie. « Les Vigiers, c’est 30 ans d’évolutions », confirme le PDG de l’établissement, heureux de constater que « les bâtiments forment un ensemble cohérent », offrant ainsi à la clientèle « une

bulle enchantée où l’on peut passer des vacances sans avoir sorti sa voiture ».

CHANGEMENT D’ACTIONNAIRE

Il y a cinq ans, la propriété du château a changé de mains. L’actionnaire historique, Lars Petersson, a cédé 51 % des parts à un couple d’Anglais, anciens clients de l’établissement et propriétaires de l’une des maisons situées dans le périmètre du complexe hôtelier. « L’esprit est resté le même », assure Niels Koetsier. « Comme son prédécesseur, l’actionnaire majoritaire privilégie les investissements et la rentabilité de long de terme. »

« UNE VRAIE POLITIQUE RH »

De quoi rassurer et fidéliser les 65 salariés qui travaillent en CDI pour les Vigiers toute l’année et la vingtaine de saisonniers qui viennent compléter le tableau des effectifs à la haute saison. Si le château des Vigiers n’est

pas épargné par les difficultés de recrutement que rencontre le secteur de l’hôtellerie depuis la pandémie de Covid-19, il peut s’enorgueillir de compter dans ses rangs des personnels fidèles, avant tout motivés par les évolutions de carrière que seul un complexe de la taille des Vigiers peut en offrir dans la région.

« Il y a une vraie politique RH », confirme le dirigeant du resort périgourdin. Son parcours en est la parfaite illustration. Entré dans l’entreprise comme réceptionniste il y a 27 ans, ce Néerlandais de 51 ans arrivé en France à l’âge de 13 ans, a gravi tous les échelons, de chef de la réception à direction d’exploitation en passant par responsable de la direction de l’hébergement. « Je n’avais qu’un BTS en hôtellerie quand j’ai démarré. J’ai appris aux côtés des différentes personnes avec lesquelles j’ai travaillé. C’est comme ça que j’ai pu évoluer et découvrir de nouveaux métiers avec les responsabilités qui vont de pair ». ■

Un green plus vert ?

En lien avec la Fédération française de golf, le château des Vigiers a décidé de participer au programme « Golf pour la biodiversité ».

Par Léontine AMART

Et si le golf était une discipline sportive, voire un art de vivre, écoresponsable ? En lien avec la Fédération française de golf, le château des Vigiers a décidé de participer au programme « Golf pour la biodiversité ». Objectif : améliorer la connaissance, la gestion et la conservation de la biodiversité dans les espaces dévolus à la pratique du swing.

474 ESPÈCES DONT 31 « PATRIMONIALES »

À la demande de la direction, plusieurs experts du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine se sont déplacés à plusieurs reprises aux Vigiers. Ils y ont recensé 474 espèces, dont 31 pouvant être considérées comme « patrimoniales », autrement dit comme importantes pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles. Parmi elles, 9 plantes, 13 oiseaux, 1 reptile, 2 batraciens, 1 papillon, 5 odonates (demoiselles ou libellules).

CRÉATION DE MICRO-HABITATS POUR LA FAUNE

S'en est suivie, pour le golf des Vigiers, la mise en place d'un plan



d'action basé sur cinq lignes directrices : la gestion différenciée des roughs (zones laissées à l'état sauvage en bordure du green), la création de micro-habitats pour la faune, la restauration d'une mare, la libre-évolution des espaces forestiers ou encore la reconfiguration des pièges à faune.

EAU DE PLUIE RÉCUPÉRÉE

Les équipes chargées de l'entretien du golf veillent par ailleurs à réduire au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires, privilégiant ainsi dans la mesure du possible le travail mécanique du sol. « La Fédération de golf a fixé à 2025 la fin de l'utilisation des produits phyto. C'est dans cette

logique que nos efforts s'inscrivent dès à présent », indique Niels Koetsier, le dirigeant du château, qui, à l'heure du changement climatique, porte également une attention particulière à la consommation d'eau. « Nous fonctionnons en quasi-autonomie grâce au lac artificiel situé sur la propriété qui se remplit naturellement grâce à quelques sources, à l'eau de pluie récupérée sur les toitures ou encore aux eaux de ruissellement. Mais il est de notre volonté de réduire les surfaces et la fréquence d'arrosage dans un souci de préservation de la ressource. Le tout, en continuant à garantir un green parfait. » C'est ce qui s'appelle avoir un bon swing. ■



Monestier **CONVIVALITÉ ET MUSIQUE DANS LES VIGNES**

Du vendredi 28 au dimanche 30 avril, ce coin de vignoble proche de Duras et du Lot-et-Garonne croisera l'amour du rock (et jazz et salsa), du vin et des produits du terroir sur les coteaux du Sud Bergeracois. Une poignée de vigneron·nes a tenu bon pour organiser ce festival, repoussé deux fois à cause de la crise sanitaire, et voici enfin « Winestock » (clin d'œil au légendaire fanal qui embrasa l'été 69). Viticulteurs, fournisseurs, prestataires de service, tous les partenaires vitivinicoles placent leur filière au rang de culture à défendre, avec les armes du partage et de la fête : concerts, dégustations, biftekade, nuit blanche, foire aux vins, feria... Tout le programme sur www.winestockfestival.fr



Périgord vert **DES PROJETS COMMUNAUTAIRES SOUTENUS PAR LA RÉGION**

Le Contrat de développement et de transitions Périgord vert signé entre la Région et les Communautés de communes Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère, Périgord Limousin, Pays de Saint-Aulaye, Périgord Ribéracois et Périgord Nontronnais repose sur un programme d'actions pluriannuel pour développer l'innovation, les compétences et l'entrepreneuriat. Parmi les projets du territoire : multiple rural avec espace partagé pour des produits locaux à Villetoureix ; étude d'une Maison des entreprises (Périgord Limousin) ; Territoire zéro chômeurs de longue durée (Périgord Ribéracois) ; soutien à la structuration de la filière Reso Cuir (Périgord Vert) et Cuir industrie et filières ; soutien à la filière Artisanat et métiers d'art avec le Pôle expérimental des Métiers d'Art du Périgord Vert ; valorisation de la forge royale de Forge Neuve à Javerlhac ; piste cyclable sur le tronçon Javerlhac-Nontron...



Dordogne **UN PEU DE PLUS DE DGF QUE LA MOYENNE POUR LES COMMUNES**

La hausse de 320 millions d'euros prévue par la loi de finances pour la dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements, permet à 94,2 % des communes du département une stabilité ou une progression de leur DGF par rapport à 2022 (85,7 % au niveau national). Le montant moyen par habitant est de 198 euros (169 au niveau national). Et 99,6 % des communes ont bénéficié de la dotation de péréquation, qui compense partiellement les écarts de richesse entre communes (97,6 % au niveau national).

Coulounieix-Chamiers **LES RH À LA SOURCE DIGITALE**

La CCI Dordogne et l'APEC proposent un atelier Pratiques RH pour adopter les techniques et la posture du « sourceur digital » : comment utiliser les réseaux sociaux professionnels pour repérer des profils et entrer en contact avec eux ? Cette formation gratuite est animée par Romain Clémenceau, consultant APEC. Au menu : scan de profils et réflexion collective autour des axes d'amélioration possible (pitch / présentation), posts et langage LinkedIn (les #, les @, les emojis, les call to action, les médias, etc.), algorithme LinkedIn (informations clés à retenir pour susciter l'intérêt de l'audience et augmenter la portée des publications). Cet atelier se terminera par un entraînement à rechercher des profils et à travailler les messages d'approche.

Judi 27 avril, 14 h - 17 h au Pôle interconsulaire (inscription obligatoire, nombre de places limité : info@dordogne.cci.fr)



Le cri d'alarme de la CCI

Patrick Seguin, président de la chambre de commerce et d'industrie Bordeaux-Gironde, constate sur le terrain la lassitude des commerçants et leur inquiétude face à la multiplication des journées de manifestation contre la réforme des retraites. L' élu consulaire juge la situation préoccupante, à un moment où le tissu économique local est déjà fébrile.

Par Astrid GOUZIK

La Vie Économique : Alors que les journées de mobilisation contre la réforme des retraites se multiplient en France et en Gironde, vous avez fait part de l'inquiétude du monde économique que vous représentez et du ras-le-bol des commerçants. Que vous disent-ils lorsque vous allez à leur rencontre ?

Patrick Seguin : « Je constate sur le terrain, particulièrement chez les commerçants, une fatigue et une lassitude. On compte 110 000 entreprises en Gironde. Parmi elles, 30 000 commerces qui représentent 130 000 emplois. Ce sont souvent des particuliers qui ont franchi le pas d'acheter ou louer un fonds de commerce. Et c'est ce fonds de commerce qui constituera leur retraite le moment venu. Or ces fonds perdent de la valeur avec la baisse du chiffre d'affaires liée aux

journées de manifestation. Bien entendu, nous sommes favorables au droit de grève. En revanche, quand cela impacte profondément des personnes qui connaissent la même situation que ceux qui manifestent, il faut trouver d'autres solutions pour agir contre le gouvernement. »

LVE : Quelles pourraient être ces solutions ?

P. S. : « La proposition de médiation formulée par Laurent Berger (le secrétaire général de la CFDT) est, selon moi, excellente. Le gouvernement ne devrait pas refuser cette médiation qui est l'outil adapté pour trouver une porte de sortie. En tant que représentants du monde économique du territoire, on demande à ce que l'État, comme les syndicats représentatifs, prennent des décisions pour sortir de cette impasse.

Les commerçants ne peuvent pas continuer à vivre dans l'anxiété permanente de savoir s'ils pourront travailler. »

LVE : Quelles sont les répercussions directes pour les entreprises du territoire ?

P. S. : « Les lendemains de manifestation, les commerçants ont le moral dans les chaussettes. Actuellement, ils connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires comprise entre 20 et 40 %, dans une période où toutes les charges augmentent.

Les présidents des tribunaux de commerce de Bordeaux et Libourne nous ont alerté sur le fait qu'ils arrivent à saturation car le nombre de dossiers d'entreprises qui demandent leur protection a presque doublé entre janvier-février 2022 et janvier-février 2023. Pour 90 % d'entre elles, cela se solde par

“ Les lendemains de manifestation, les commerçants ont le moral dans les chaussettes ”



**PATRICK
SEGUIN**
Président de la
CCI Bordeaux-Gironde

“ Actuellement, les commerçants connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires comprise entre 20 et 40 %, dans une période où toutes les charges augmentent ”

une liquidation immédiate. On voit le chômage augmenter de nouveau alors qu'on connaissait une situation de plein emploi. »

LVE : Comment expliquez-vous cette situation alarmante ?

P. S. : « C'est la conjonction de plusieurs phénomènes. D'abord, le « quoi qu'il en coûte » s'est arrêté en fin d'année dernière. Puis l'État a donné des directives à l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et à la direction régionale des finances publiques (DRFIP) pour relancer les impayés. Les mises en demeure tombent. Au même moment, les premières parties des prêts garantis par l'État (PGE) commencent à être remboursées. Si la grande majorité des entreprises a mis de côté l'argent qui n'avait pas été utilisé, d'autres ont consommé cela comme si c'était

de la trésorerie. Tout cela ajouté à la conjoncture actuelle, bon nombre d'entreprises qui étaient un peu fragiles se retrouvent en grande difficulté.

LVE : Quelles actions sont mises en place par la CCI Bordeaux-Gironde pour accompagner ces entreprises ?

P. S. : « Nous avons signé une convention avec les 25 clubs d'entreprises du territoire pour qu'ils nous alertent quand ils constatent qu'un chef d'entreprise rencontre des difficultés. Un centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) vient également de voir le jour à Libourne. Puis nous avons créé une plateforme numérique, quipeutaidermaboite.fr, où les entrepreneurs peuvent se connecter en toute confidentialité et, en 3 clics, signaler leurs problèmes (plus de trésorerie, la

banque refuse un prêt, etc.). Dans la journée, l'un de nos 40 collaborateurs les rappelle et les oriente vers l'interlocuteur adapté. On contrôle ensuite que la personne a bien été prise en charge. »

LVE : Vous planchez aussi sur un projet de « fonds relais » destiné aux experts-comptables...

P. S. : « Oui, à l'initiative de la présidente du tribunal de commerce de Bordeaux. Nous avons constaté que, parfois, les bilans ne sont pas faits depuis deux ans parce que l'expert-comptable n'est plus payé depuis longtemps. Pourtant c'est justement au moment où l'entreprise connaît des difficultés qu'elle a besoin de sortir des chiffres fiables. On essaie donc de créer un fonds relais, avec l'aide de la Région et des tribunaux de commerce, pour faire en sorte qu'un expert-comptable, qui sent que l'entreprise est en difficulté, puisse continuer à travailler en ayant la garantie d'être payé. En contrepartie, il aura le devoir d'accompagner son client jusqu'au bout. Les experts-comptables pourraient devenir des lanceurs d'alerte. On voudrait que ce fonds soit opérationnel d'ici la fin de l'année pour l'expérimenter en Gironde et ensuite le proposer au réseau des CCI de France. » ■



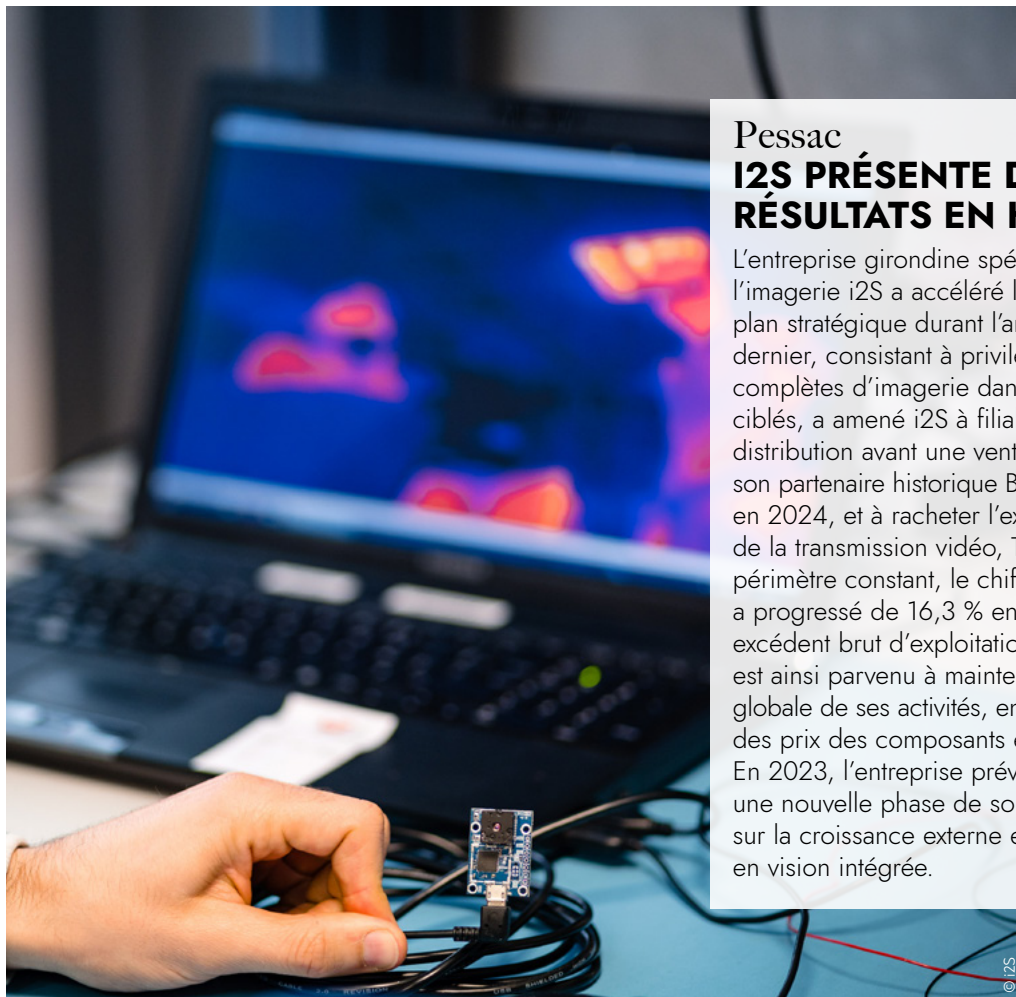
Le Verdon-sur-Mer UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE POUR LE PORT DE BORDEAUX

Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) et EDF Renouvelables ont signé le 20 mars un accord pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le terminal portuaire du Verdon-sur-Mer. Située sur une ancienne zone de stockage pétrolier, la future installation présentera une capacité maximale de 52 MWc. « Ce projet constitue une étape-clé et une première brique pour la réindustrialisation bas-carbone du port. GPMB se positionne désormais comme un acteur majeur pour la production et la fourniture d'énergie, notamment électrique, au service des activités industrielles, portuaires et logistiques du territoire », a réagi dans un communiqué Jean-Frédéric Laurent, DG du GPMB. « Nous sommes fiers d'avoir été désignés pour ce projet solaire, qui démontre notre expertise pour accompagner le GPMB et les acteurs industriels de la zone dans leur démarche de décarbonation », a ajouté Didier Hellstern, directeur du développement EDF Renouvelables.

Mérignac CASH PISCINES VA OUVRIR 13 NOUVEAUX MAGASINS

L'entreprise spécialisée dans la vente en libre-service de matériels et accessoires de piscine et spas gonflables, dont le siège social se trouve à Mérignac, annonce l'ouverture de 13 nouveaux magasins en France en 2023. Complété par un ambitieux plan de recrutement de 350 personnes, qui doivent renforcer les 1 000 collaborateurs que compte déjà l'enseigne, il doit soutenir la croissance continue de Cash Piscines. Ses 135 magasins ont en effet réalisé un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros en 2022, en progression de 5,5 % par rapport à 2021.





Pessac **i2S PRÉSENTE DES RÉSULTATS EN HAUSSE**

L'entreprise girondine spécialiste de l'imagerie i2S a accéléré l'application de son plan stratégique durant l'année 2022. Ce dernier, consistant à privilégier les solutions complètes d'imagerie dans des domaines ciblés, a amené i2S à filialiser son activité de distribution avant une vente définitive à son partenaire historique BASLER AG prévue en 2024, et à racheter l'expert toulousain de la transmission vidéo, TWIGA. À périmètre constant, le chiffre d'affaires a progressé de 16,3 % en 2022, pour un excédent brut d'exploitation de 9,9 %. i2S est ainsi parvenu à maintenir la rentabilité globale de ses activités, en dépit de la hausse des prix des composants électroniques. En 2023, l'entreprise prévoit d'entrer dans une nouvelle phase de son plan, reposant sur la croissance externe et la spécialisation en vision intégrée.

Bordeaux **LEVÉE FINALE À 55,8 MILLIONS D'EUROS POUR COMPANION SPINE**

L'entreprise franco-américaine Companion Spine annonce un financement additionnel de 5 millions d'euros pour sa levée de fonds en série A initiée en février 2022. Spécialisée dans « le diagnostic et le traitement interventionnel et chirurgical des pathologies du rachis et de la colonne vertébrale », Companion Spine est soutenue par Viscogliosi Brothers, société d'investissement en santé américaine qui a mené ce tour de table. Il doit permettre « le développement de notre portefeuille de solutions complètes capables de traiter précisément, sur le long terme, les différents stades et les multiples origines du mal de dos. Notre portefeuille unique de technologies permet un traitement interventionnel plus précoce, plus sûr et évolutif pour correspondre à l'état exact du patient tel qu'il est au moment du diagnostic, ou tel qu'il sera dans quelques jours, quelques mois, voire quelques années », précise dans un communiqué Erick Cloix, DG et cofondateur de Companion Spine.



ERICK CLOIX
DG et cofondateur
de Companion Spine

Brasserie du Bahus Bieres au goût des Landes

À Bahus-Soubiran, la brasserie du Bahus propose à la dégustation des éditions limitées de bières artisanales aux saveurs locales, brassées dans les règles de l'art par Camille Ruggiero.

Par Anne TAUTOU

Depuis septembre, la bière fait « mousser » les soirées de Bahus-Soubiran. L'instigateur de ce nouveau temple du houblon ? Camille Ruggiero, 30 ans et des projets plein la tête. Installé dans les Landes fin 2018, l'ancien chef de cuisine originaire des Alpes-Maritimes, est arrivé sur le territoire un peu par hasard : « Nous cherchions une ferme dans une région rurale au calme, avec l'idée de changer d'activité et de vie. On a acheté à Eugénie-les-Bains. » C'est en allant chercher des framboises à la ferme Sebi pour parfumer sa nouvelle bière que le trentenaire découvre Bahus-Soubiran. De fil en aiguille, alors qu'il ne produisait que pour ses proches, l'autodidacte obtient un local municipal et y installe une brasserie accolée à un bar. L'aventure est lancée.

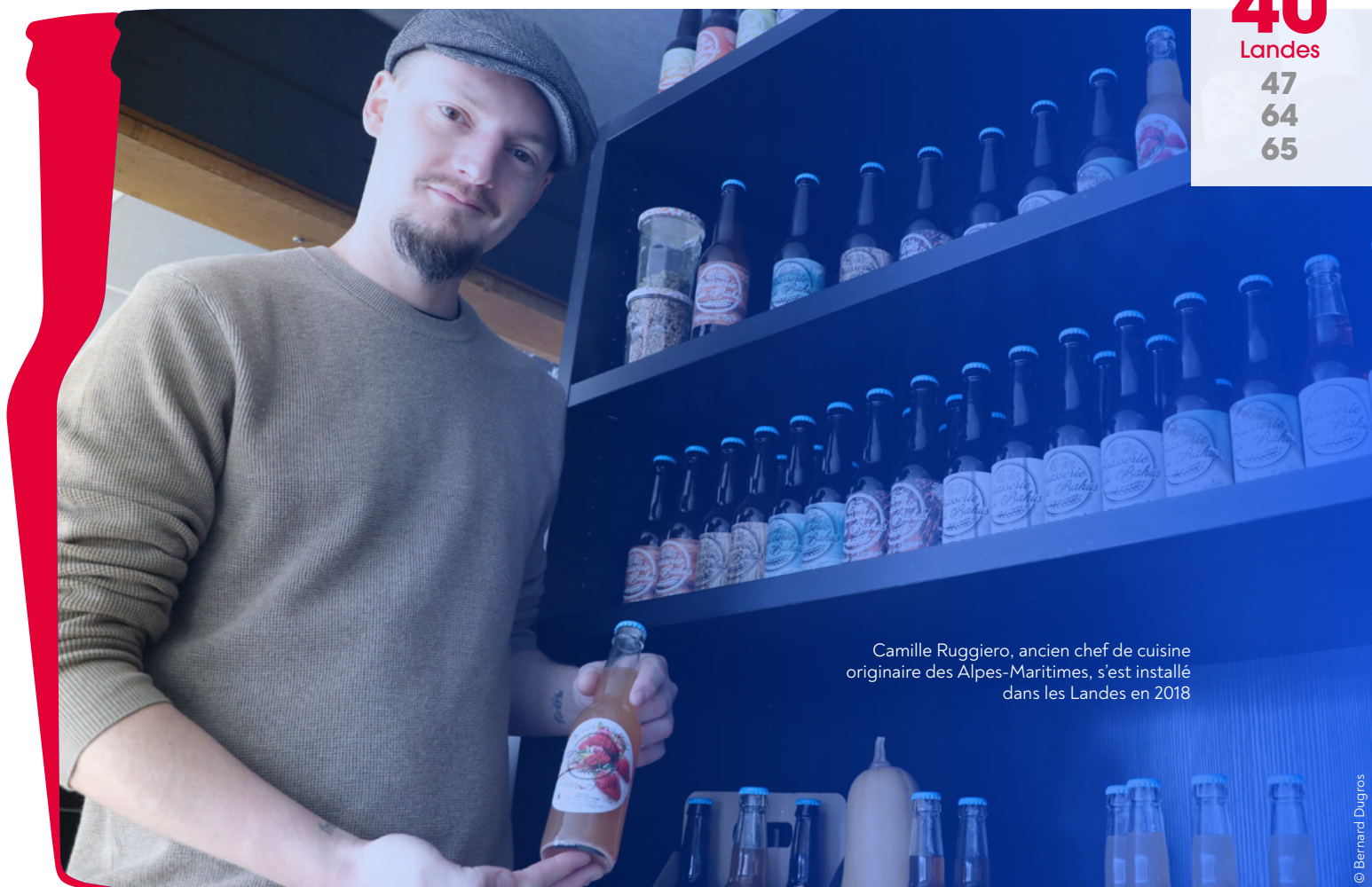
Accompagné par BGE Tec Ge Coop et soutenu par Initiative Landes, il décroche un microcrédit et une subvention de 5 000 euros. Camille Ruggiero monte son projet et fait le pari de créer des bières éphémères avec des saveurs du terroir.

CRÉATEUR DE SAVEURS

En y apportant son savoir-faire et ses valeurs, le brasseur expérimente chaque jour de nouveaux ingrédients et techniques de brassage à base d'orge, de houblon et d'une bonne dose de passion. « Il faut tenir compte d'une multitude de paramètres », explique celui qui

Avec ses bières éphémères, ce créateur de saveurs renouvelle ses recettes pour faire découvrir toute une gamme de parfums naturels





Camille Ruggiero, ancien chef de cuisine originaire des Alpes-Maritimes, s'est installé dans les Landes en 2018

© Bernard Dugros

brasse depuis l'âge de 20 ans. Trouver la combinaison et la matière première nécessite beaucoup de recherches, mais « le terroir est d'une telle richesse que je ne travaille qu'avec des produits locaux. Je rencontre des producteurs incroyables, passionnés par ce qu'ils font ». Pour ce créateur de saveurs, l'intérêt est de renouveler ses recettes pour « sortir des codes » de la bière traditionnelle et faire découvrir toute une gamme de parfums naturels. « J'aime les bières très sèches où il y a peu de rondeur. C'est un parti pris pour isoler le goût. Quand on fait un gâteau au chocolat, on ne veut ni le goût du sucre ni le goût des œufs, mais celui du chocolat. Voilà le principe de mon travail. »

À sa carte, défilent ainsi selon les saisons des bières de Noël, aux framboises du Tursan, des blanches à la verveine, aux écorces de pamplemousse ou au blé de Pécorade... Jamais deux fois la même. À chaque dégustation, la surprise est entière. Même l'étiquette est une création unique signée par des artistes locaux tels qu'Alexandra Rouvet-Duvernoy ou Thomas Laurence.

UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE CONVIVIALITÉ

À la brasserie du Bahus, on ne vient pas seulement pour déguster de la bière. On y savoure du Tursan du domaine des Pentès de Barène, des sodas de la bras-

serie La Séquère, du fromage de Laurette, des charcuteries de la maison Gauthier, et Camille Ruggiero organise une à deux fois par mois, des soirées-concerts animées par des groupes locaux. « Je suis content d'en faire un lieu de vie. Je vois des gens s'amuser, partager des bons moments. »

L'entrepreneur ne compte pas ses heures. Présent sur les marchés, il est seul à la tête de la brasserie et du bar et gère aussi l'embouteillage, la fabrication et la distribution aux professionnels des environs parmi lesquels la maison Sebi, la cave des vigneron du Tursan, le golf Les Greens d'Eugénie ou la boucherie Dartiguelongue.

L'accueil des locaux est encourageant et l'incite à poursuivre ses rêves : « Les gens du village sont conviviaux. Je ne m'attendais pas à un tel accueil. C'est très motivant. ». En projet : une bière au chocolat et de nombreux événements à venir pour devenir une nouvelle adresse incontournable landaise. ■

ÉVÉNEMENT À VENIR

18 mai : journée tatouage

Infrastructure LA STATION D'ÉPURATION DE JOUANAS FAIT PEAU NEUVE

Mont-de-Marsan Agglo et la régie intercommunale de l'eau et de l'assainissement ont officiellement inauguré, le 22 mars, la station de traitement des eaux usées de Jouanas à Mont-de-Marsan, opérationnelle depuis octobre 2021. Avec un investissement global de 21 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 10,3 millions d'euros par l'État, 135 000 euros par l'Ademe et 545 000 euros par la région Nouvelle-Aquitaine, la nouvelle structure a triplé sa capacité de traitement pour atteindre 1 050m³/h et faire face à l'équivalent de la pollution rejetée par 55 000 habitants dans les 50 prochaines années. Cette « station du futur » se veut aussi à énergie positive grâce à un procédé de production de biométhane issu du biogaz produit lors du traitement des eaux usées. Le gaz vert est injecté dans le réseau public de gaz GRDF et revendu au fournisseur Gaz de Bordeaux. À terme, 2,5 millions de kWh doivent être produits chaque année, soit l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 220 foyers.



Lauréat UNE NOUVELLE VOITURE POUR ALPCD

L'auto-école de l'Association landaise pour le perfectionnement des conducteurs débutants (ALPCD) à Mont-de-Marsan va pouvoir financer un véhicule hybride pour ses cours de conduite à moindre coût dédiés aux jeunes de 18 à 25 ans en difficulté, afin de faciliter leur insertion professionnelle. Elle fait en effet partie des 10 lauréats régionaux de l'appel à projets #UtileEtSolidaire avec les jeunes, lancé par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et doté au global de 100 000 euros.



Filière foie gras **UN REDÉMARRAGE TRÈS PROGRESSIF**

Si sur les fêtes de fin d'année 2022, les professionnels du foie gras ont réussi à contenir le recul des ventes dans la grande distribution à 19,4 % en volume, alors que la disponibilité était en baisse de 30 % en raison de la crise aviaire 2021, ils se trouvent aujourd'hui confrontés au manque de canetons à mettre en production. Une situation qui devrait perdurer dans la mesure où la filière doit également assumer la dé-densification du « plan Adour » dans certaines zones d'élevage du Sud-Ouest. « Les stocks étant maintenant au plus bas, il faudrait que la production en élevage remonte en 2023 de 20 à 25 %, juste pour assurer la mise en marché équivalente à 2022 », estime le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog).

Industrie **MATERRUP S'ALLIE À VICAT POUR ACCÉLÉRER LA FABRICATION DE SON CIMENT BAS-CARBONE**

« Cette usine n'est qu'une étape », affirmait Mathieu Neuville, PDG de Materrup, en septembre dernier, lors de l'inauguration, à Saint-Geours-de-Maremne, de sa première unité de production du ciment à base d'argile crue mis au point par la start-up. Le Landais vient d'annoncer son rapprochement avec le groupe cimentier français Vicat (3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 9 000 collaborateurs), basé en Isère et présent à l'international. La création d'une entreprise commune doit permettre aux partenaires d'industrialiser et de commercialiser ensemble très rapidement ce ciment basé sur la technologie brevetée Crosslinked Clay Cement (CCC®). « Mis en œuvre selon les règles d'art du métier, celui-ci réduit de moitié les émissions de CO₂, sans compromettre la performance ou la qualité du béton », assurent-ils dans un communiqué.



GUY SIDOS
PDG de Vicat

MATHIEU NEUVILLE
PDG de Materrup

Fraise Label Rouge

Saison lancée



SYLVIE
DELAURIER

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE À L'AIFLG

L'Association Interprofessionnelle des Fruits et légumes du Lot-et-Garonne (AIFLG) était jusqu'à présent présidée par Éric Bazile, producteur à Aiguillon, qui a cédé sa place à Sylvie Delaurier-Zanuttigh, installée sur une exploitation de 20 hectares avec son mari Philippe à Damazan. Agée de 55 ans, elle produit également des framboises, kiwis verts, jaunes et des prunes de table. Pour ce lancement de saison, la fraïscultrice avait le sourire après un salon de l'agriculture réussi et des fraises en pleine forme grâce à l'hiver ensoleillé et sec qui s'achève. Soucieuse de la qualité de la fraise et concernée par les messages vindicatifs vis-à-vis des agriculteurs, elle souhaite continuer de faire évoluer le Label Rouge qualitativement et ouvrir les portes de sa ferme à celles et ceux qui veulent découvrir ses méthodes de culture.

La fraise Label Rouge a démarré sa saison 2023 sous de bons augures comme nous l'explique la nouvelle présidente de l'Association Interprofessionnelle des Fruits et Légumes du Lot-et-Garonne (AIFLG), Sylvie Delaurier-Zanuttigh, qui succède à Éric Bazile.

Par Jonathan BITEAU

Le Label Rouge porte bien son nom. Ce précieux label est effectivement le fruit d'une lutte. Celle des producteurs de fruits et légumes qui ont vu débarquer au début des années 90 les fruits espagnols dans les grandes surfaces et surtout, la fameuse fraise de la discorde. Une période douloureuse qui a parfois donné lieu à des affrontements violents : « J'avais peur que mon mari finisse en garde en vue ! », se souvient Sylvie Delaurier-Zanuttigh, nouvelle présidente de l'AIFLG. Heureusement, ces temps sont révolus grâce à une stratégie collective qui a démarré en 1998 avec la création de l'AIFLG. Les producteurs se rassemblent, la filière se structure et les démarches de labellisation démarrent dès 2005.

LA FRAISE LABEL ROUGE EN CHIFFRES

510 tonnes produites par an (3 à 5 % sur les 18 000 tonnes produites par les adhérents)

75 millions d'euros de chiffre d'affaires

3 000 emplois directs et indirects

500 hectares

Environ **100 producteurs**

95 % de culture suspendue et 5 % en pleine terre

0 fraise label rouge exportée

LA TOMATE DE MARMANDE BIENTÔT LABEL ROUGE ?

Outre la fraise Label Rouge, l'AIFLG rassemble également les acteurs de la filière tomate de Marmande, producteurs, coopératives et transformateurs. Depuis 2017, une démarche de qualité a été lancée afin de promouvoir cette production et une marque territoriale « Tomate de Marmande » a été créée en 2020. Cependant, c'est bien le précieux Label Rouge qui est attendu et il nous a été précisé que celui-ci devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Quelques démarches administratives doivent encore être effectuées avant une officialisation, qui ne saurait tarder.

“ Avec le soleil
que nous avons eu cet
hiver, nous avons de
très beaux fruits,
gustativement très bons ”

En 2009, la cifflorette et la gariguette décrochent le sésame, suivies en 2010 par la charlotte. La dernière venue, la mariguette a été labellisée en 2021 (voir encadré).

Le Label Rouge est un gage de qualité qui impose un cahier des charges strict : le ramassage à la main, des barquettes plus petites, une seule couche de fraises en plateau, pas de défaut sur le fruit, un calibrage et une couleur uniformes. Le résultat se retrouve sur les étals avec des fraises 25 % plus chères qui trouvent leur clientèle sur un segment supérieur. Et même si ce label ne représente que 3 à 5 % de la production annuelle, cette reconnaissance tire toute la production vers le haut et identifie clairement la fraise française qualitativement par rapport à ses voisines espagnoles notamment.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres est une maxime qui s'applique parfaitement à l'agriculture. Si le déficit hydrique hivernal inquiète de nombreux agriculteurs pour la saison à venir, notamment les céréaliers, l'hiver ensoleillé et sec promet de très belles fraises : « La fraise s'arrose en goutte à goutte et ce n'est pas un sujet d'inquiétude pour nous. Avec le soleil que nous avons eu cet hiver, nous avons de très beaux fruits, gustativement très bons. Nous touchons encore du bois pour qu'il n'y ait pas de grosses gelées tardives », indique Sylvie Delaurier-Zanuttigh. La saison qui s'étale de mars à octobre s'annonce donc prometteuse pour le fruit préféré des Français. ■

UN LABEL, 4 VARIÉTÉS

Gariguette

Obtention du Label en 2009

85 % des volumes

Cette variété de saison annonce le printemps et le début de la campagne Fraise Label Rouge. Fine et allongée, sa chair est juteuse, fondante et extrêmement aromatique.

Signes particuliers : son goût sucré-acidulé, sa collerette, son pédoncule relevé et sa couleur rouge vermillon brillant.

Cifflorette

Obtention du Label en 2009

2 % du volume

Elle arrive peu après la Gariguette sur les étals. Élégante et élancée, elle est très aromatique avec sa chair juteuse et très sucrée.

Signe particulier : parée d'une belle robe rouge-orangée.

Charlotte

Obtention du Label en 2010

1 % du total

Avec son goût de fraise des bois, cette variété dite « remontante » est la préférée des enfants. Sa chair tendre est parée d'une robe rouge sang. La charlotte est très sucrée, extrêmement savoureuse et intensément parfumée.

Signe particulier : sa rondeur qui évoque un cœur.

Mariguette

Obtention du Label en 2021

12 % de la production

Cette variété dite « remontante » est la petite dernière du cahier des charges. La mariguette est une variété à mi-chemin entre la mara des bois et la gariguette. Elle tient ses arômes sucrés de la mara avec un parfum plus doux. Signes particuliers : de forme allongée comme la gariguette, cette fraise se pare du rouge vif de la mara des bois.

24
33
40
47
Lot-et-Garonne
64
65

Les prothèses dentaires par méthode digitale

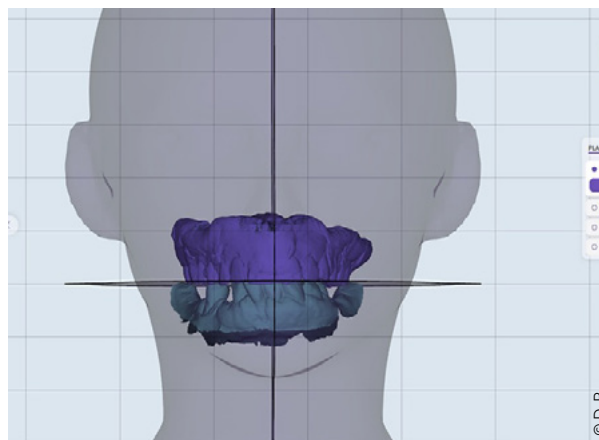
Installée à Colayrac-Saint-Cirq depuis le 1^{er} janvier 2022, Fox3d Dental Solutions entend devenir le leader français de la prothèse dentaire numérique.

Par Chantal BOSSY

En un an, l'entreprise a explosé les chiffres. De 200 m², un collaborateur sur Castelculier à 1 500 m² et 18 salariés à Colayrac avec une perspective de 50 emplois supplémentaires, de deux dentistes-clients à 150 aujourd'hui dans toute la France, l'entreprise, unique en Europe, voit plus que jamais grand ! À la tête de Fox3d Dental Solutions, Romain et Christophe Sireix. Depuis 1975, la famille met avec succès son empreinte dans la prothèse dentaire notamment au travers du laboratoire Sireix SA créé il y a plusieurs décennies par Christian Sireix. Aujourd'hui, Fox3d Dental Solutions travaille uniquement d'après l'empreinte optique. Cette dernière coexiste avec la société familiale Sireix SA dont Romain et Christophe ont également repris les rênes il y a quelques mois.

UNE SOLUTION 100 % NUMÉRIQUE DU LOGICIEL AU POST-TRAITEMENT

Spécialisée dans le domaine de la prothèse amovible partielle pour se différencier de ses concurrents, la société propose une solution 100 % numérique pour la production de prothèses dentaires, en diminuant de façon significative les temps de production, les matières premières, et tout en augmentant la qualité de ses produits. Ainsi, sur un seul lieu, est réalisée une prothèse. Chez Fox3Dental Solutions, l'on parle empreinte numérique, Intelligence Artificielle, modélisation en 3D, avatar, patient virtuel, usinage,



impression 3D, assemblage... Christophe Sireix conçoit les logiciels et ses moules bénéficient de patentes. Les métiers y sont multiples : moulistes, prothésistes, céramistes, polisseurs, injecteurs, informaticiens, résiniers, fraiseurs... La croissance de l'activité étant régulière et les capacités de production vite saturées, les investissements se sont multipliés : achat de centres d'usinages, robot de chargement, scanners, imprimante 3D, compresseurs...

L'entreprise a fait le choix d'utiliser comme unique alliage dentaire, le titane, à la suite du classement de l'alliage cobalt-chrome comme substance cancérigène, composant pourtant principal des prothèses dentaires actuellement sur le marché. La prothèse Fox3Dental est 100 % française.

FOX3DENTAL, « USINE DU FUTUR »

Fox3d Dental a bénéficié en 2023 d'un pré-diagnostic de performance industrielle dans le cadre du programme du Conseil régional « Usine du Futur ». Le projet de l'entreprise s'inscrit également dans les objectifs de la feuille de route régionale « Santé ». « Nous travaillons sur de nouveaux matériaux avec toujours une même ambition : faire différemment, plus vite, plus stable et faire mieux. » ■



Cancon

L'ÉPICERIE VRAC DE CLAIRE RÉCOMPENSÉE

Depuis 11 ans, les Étoiles du Commerce et de l'Artisanat, organisées par la Caisse d'Épargne et Bordeaux Mon Commerce, mettent à l'honneur les actions réalisées au quotidien par des commerçants et artisans de la région. Ainsi, cette édition 2022 a vu 156 commerçants concourir en ligne en postant une vidéo de présentation de leur activité sur le site des Étoiles. Et ce sont près de 18 000 votes qui ont été exprimés par les internautes du 7 au 20 novembre 2022 en faveur de leur commerçant ou artisan préféré. Le nom des 9 lauréats 2022 a été révélé et dans le Lot-et-Garonne, le grand public a élu la boutique « L'épicerie Vrac de Claire » de Claire Lescombe à Cancon. Claire a ouvert son épicerie vrac depuis 1 an. L'idée lui est venue à la suite de la campagne électorale municipale à laquelle elle a participé en 2020. La rencontre des Canconnais, à cette occasion, l'a confortée dans sa volonté de donner du sens à son activité et de pouvoir apporter une contribution à l'amélioration de la société. Elle a à cœur de fournir des produits de qualité et d'accompagner ses clients à passer au vrac en proposant ses conseils et services afin qu'ils puissent changer leurs modes de consommation. Aujourd'hui, au fil des rencontres, elle élargit sa gamme de fournisseurs par le nombre, et la diminue par la distance parcourue des produits.

Tonneins BIOPRESS RACHETÉ PAR BERKEM

Biopress, créée en 1987 et installée à Tonneins en 1991, est historiquement la plus grande huilerie 100 % biologique de France. Les principales activités de la société s'articulent autour de la production et du conditionnement d'une gamme d'huiles destinées aux industriels et aux transformateurs. La société est en mesure de conditionner environ un million de litres d'huile par an, celle-ci étant composée à 80 % de matières premières originaires du Sud-Ouest.

Fort d'un effectif de 11 collaborateurs, Biopress distribue également une large variété de coproduits de l'huilerie, tels que les tourteaux destinés à l'alimentation animale, les lécithines ou encore les protéines végétales. En 2014, Aiglon a repris la société Biopress en redressement judiciaire avec comme objectifs de développer le savoir-faire d'Aiglon dans les produits d'origine végétale. Aujourd'hui, l'entreprise Biopress, s'est développée essentiellement dans l'agroalimentaire et l'alimentation humaine.

Aiglon a donc décidé de céder la société Biopress au groupe Berkem, coté en bourse et spécialiste de la chimie du végétal dont le siège est à Blanquefort (33). L'objectif est d'augmenter les capacités d'extraction et de traitement des végétaux du groupe Berkem à plus de 8 000 tonnes par an.



© Biopress



© Beehome

Marmande UN VILLAGE D'ARTISANS SORT DE TERRE

La société Beehome a racheté une friche industrielle à Marmande pour proposer des locaux à destination des PME artisanales du territoire. Le projet intitulé « Village des Artisans » contient 15 boxes allant de 189 m² à 380 m² pour un prix de vente entre 320 000 et 570 000 €. De plus, une grande importance a été donnée aux économies d'énergies, assurant aux occupants une maîtrise de leur consommation.

Un système solaire photovoltaïque est d'ailleurs proposé en option. Le bâtiment, qui abritait un grossiste en fruits et légumes, va donc retrouver une nouvelle vie.



Villeneuve-sur-Lot **LE 2^E AÉROFESTIVAL PREND SON ENVOL**

Villeneuve-sur-Lot s'associe à nouveau à son Aéroclub pour la deuxième édition de son Aérofestival. Un an après avoir dépoussiéré l'historique meeting aérien, l'Aéroclub de Villeneuve-sur-Lot voit toujours plus haut et plus grand afin de faire de la bastide une place forte de la voltige aérienne. En marge de la compétition qui réunira les meilleurs pilotes français du 29 mai au 4 juin, l'aérodrome villeneuvois accueillera la Patrouille de France, l'année de son 70^e anniversaire. 15 000 personnes sont attendues par l'Aéroclub de Villeneuve-sur-Lot, en partenariat avec la ville, l'Agglomération et l'Office de tourisme du Grand Villeneuvois.

Lot-et-Garonne **UNE AIDE POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE**

À l'initiative de Gascogne Environnement et de la CCI 47, le dispositif OCRE a été présenté par Territoire d'Énergie aux industriels du département. Le syndicat a signé deux contrats de développement avec l'ADEME pour accompagner les porteurs de projets et leur apporter les aides du Fonds Chaleur. En cette période d'incertitudes sur les prix de l'énergie et d'une nécessaire accélération du développement de la chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique), Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne met à disposition deux chargés de mission pour accompagner les professionnels dans le montage de leurs projets.





© OT Cœur de Béarn

Orthez UN TEAM BUILDING EN COEUR DE BÉARN

Avec le lancement en début de mois de son propre team building, l'office de tourisme Cœur de Béarn s'adresse cette fois-ci non pas aux touristes mais aux salariés des entreprises. Le Médieval Poursuite se présente comme un rallye pédestre de 2 heures environ dans les rues d'Orthez, « spécial Incentive et cohésion d'équipe » selon l'office de tourisme. Munis d'un smartphone et d'une carte, les équipes plongent dans un scénario et explorent la ville et son histoire à la recherche d'un trésor. Sur le parcours, il leur faudra défier le maître du jeu, résoudre des énigmes, trouver des indices... pour retrouver le trésor de Gaston Fébus. Ce nouveau produit, pensé pour enrichir l'offre de séminaire déjà présente sur le territoire, est ouvert à quatre équipes de 15 joueurs maximum.

Renseignements au 05 59 12 30 40

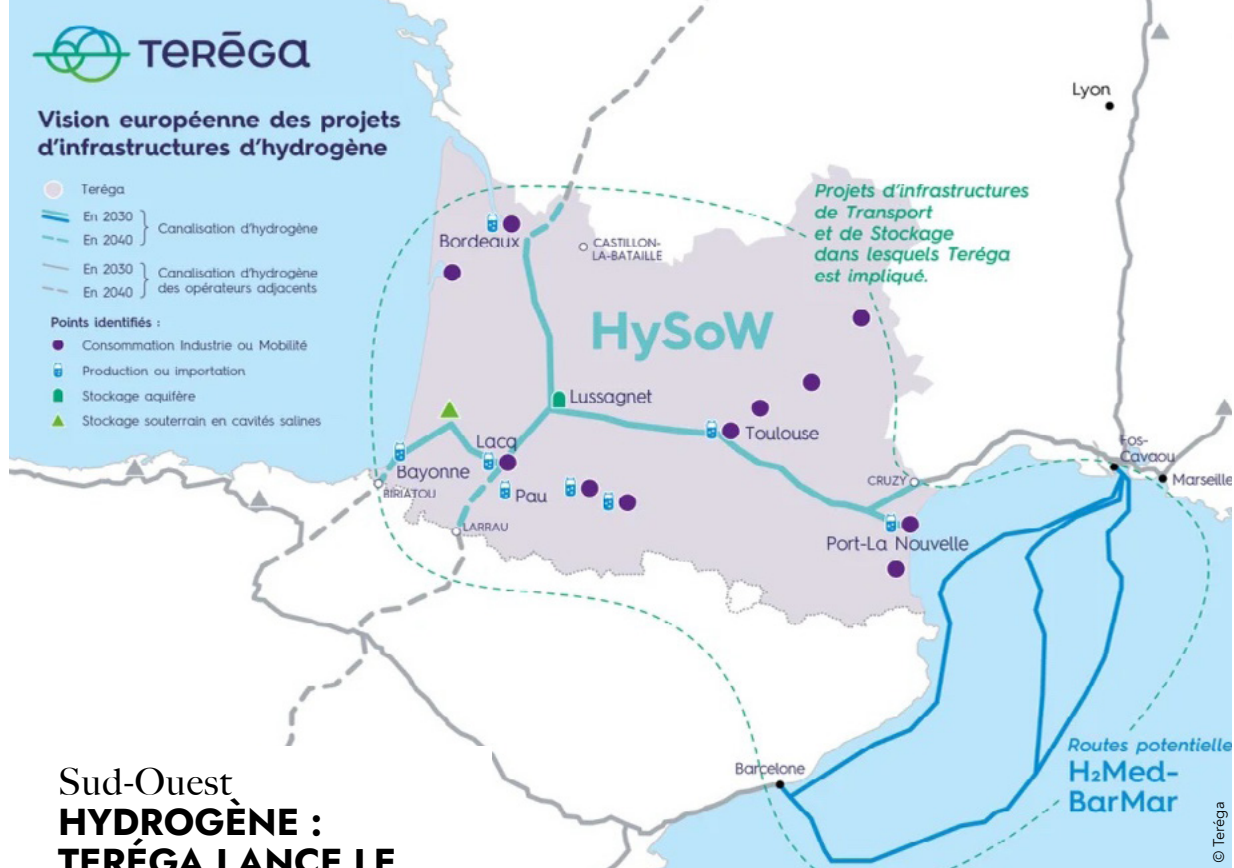
Pau

LE SALON DE L'ENTREPRENEURIAT CE 27 AVRIL

La CCI Pau Béarn, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques et la Région Nouvelle-Aquitaine, invite les créateurs d'entreprise et tous les porteurs de projets ou d'idées à participer au Salon de l'entrepreneuriat, le jeudi 27 avril de 13 h 30 à 17 h 30 à la CCI Pau Béarn. 40 spécialistes seront présents pour répondre à leurs questions et des chefs d'entreprise locaux viendront témoigner durant cet après-midi dédié à la création et reprise d'entreprise en Béarn. Plusieurs sujets seront abordés, parmi lesquels les aides et financements, le statut juridique, la protection sociale du chef d'entreprise, la fiscalité, les dispositifs de démission reconversion, pôle emploi, la formation, le prévisionnel d'activité et le business plan, l'assurance, le statut d'étudiant créateur, la micro entreprise...



- Teréga
- En 2030 } Canalisations d'hydrogène
- En 2040 } Canalisations d'hydrogène des opérateurs adjacents
- Points identifiés :
- Consommation Industrie ou Mobilité
- Production ou importation
- Stockage aquifère
- ▲ Stockage souterrain en cavités salines



Sud-Ouest HYDROGÈNE : TERÉGA LANCE LE PROJET HYSOW

Dominique Mockly, PDG de Teréga, dont le siège est situé à Pau, a annoncé le lancement du projet HySoW (Hydrogen South West), une infrastructure de stockage et de transport d'hydrogène renouvelable et bas-carbone connectée au projet de pipeline H2Med. Ce projet qui s'installe dans le paysage énergétique d'un Sud-Ouest décarboné permettra, d'ici 2030, d'interconnecter les pôles industriels et de mobilité majeurs des territoires d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine aux flux d'hydrogène produits localement comme à ceux en provenance du Sud de l'Europe, de la Méditerranée et de la façade Atlantique. Il a également pour objectif de renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble du système énergétique. Ce corridor sera composé d'environ 600 kilomètres de canalisations, dont 40 % pourront être convertis du gaz naturel vers l'hydrogène, permettant le transport de 16 TWh/an d'hydrogène décarboné à travers tout le Sud-Ouest.



Pau UNE CHAIRE POUR LUTTER CONTRE L'ESCA

Une nouvelle chaire de recherche industrielle pour lutter contre l'esca, une maladie du bois de la vigne, a été lancée ce 5 avril à Pau. L'objectif de WinEsca, unique chaire industrielle dans le domaine agronomique en France, est de fournir à la filière viticole des solutions de protection agroécologique pour lutter contre l'esca, une maladie du bois de la vigne. Cofinancée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) à hauteur de 1,2 M €, elle renforce la collaboration initiée entre le leader mondial du cognac Jas Hennessy & Co, l'IPREM (CNRS/Université de Pau et des Pays de l'Adour), la société GreenCell ainsi que d'autres partenaires scientifiques et universitaires. Elle fait suite à une première chaire, « GTDfree », lancée en 2016.

De gauche à droite : Patrice REY, coordinateur de la chaire ; Eléonore ATTARD, co-coordinatrice ; Ilias ILIOPOULOS, président-référent du comité « Chaires industrielles » de l'ANR ; Mathilde BOISSEAU, directrice vigne et vin de Jas Hennessy & Co ; Ryszard LOBINSKI, directeur de l'IPREM ; Jean-Yves BERTHON, directeur général de GreenCell.

3D et robotisation pour le CERTIM



Pour développer des procédés innovants de robotisation, le centre d'études et de recherches techniques pour l'industrie mécanique (CERTIM) lance la construction d'un second bâtiment à Bidart. Dirigé par Honoré et Vincent Garcia, ce bureau d'études conçoit des moyens de production pour les grands noms de l'aéronautique.

Par Vincent BIARD

Ce sera une construction de 800 m² sur deux niveaux implantés juste à côté du bâtiment du CERTIM situé à l'entrée du technopôle Izarbel de Bidart. L'obtention du permis de construire est en cours. L'objectif est de démarrer les travaux en juillet prochain pour un bâtiment livré en septembre 2024. Le recrutement d'ingénieurs en robotique est déjà lancé. Honoré Garcia, PDG du CERTIM et son fils Vincent, directeur général, veulent être opérationnels dès la mise en service de leur bâtiment. À terme, une vingtaine d'ingénieurs et techniciens devraient travailler dans ce centre d'études dédié aux procédés de robotisation. Installé à Bidart depuis 2004 et employant une vingtaine de salariés, le centre d'études et de recherches techniques pour l'industrie mécanique (CERTIM) conçoit des lignes d'assemblage principalement pour Dassault, Airbus, Safran et Daher.

DES LIGNES D'ASSEMBLAGES À AUTOMATISER

Conçues à Bidart, ces équipements permettant la fabrication de pièces d'avions sont produits au Pays basque des deux côtés de la frontière. Le CERTIM y collabore (via une joint-venture) avec l'entreprise Aratz depuis près de 25 ans. Basée à Vitoria, Aratz dispose d'une usine de 6 000 m² employant 120 personnes. En complément de ces lignes d'assemblage parfois longues d'une centaine de mètres et intégrant des équipements robotisés de dernière génération, le CERTIM s'intéresse également aux moyens de contrôle par photogrammétrie et scanning automatisés. L'un des défis des constructeurs aéronautiques est de faire évoluer leurs procédés de fabrication pour rester concurrentiels. « Nous allons de plus en plus vers le dynamique à l'exemple d'une chaîne d'assemblage automobile », résume Vincent Garcia.

“ Le CERTIM envisage la fabrication additive en remplacement des méthodes traditionnelles de chaudronnerie ”

VINCENT
GARCIAHONORÉ
GARCIA

“ Nos machines remplacent un nettoyage manuel avec lingettes de produits solvants toxiques ”

L'IMPRESSION 3D À L'ÉTUDE

Pour s'adapter à l'évolution des méthodes de fabrication d'avions, le CERTIM collabore depuis deux ans avec Compositadour. Cette plateforme technologique implantée à Bayonne expérimente des technologies dans les domaines des matériaux composites, de la robotique et de la fabrication additive. Le CERTIM fabrique des moules en métal que les constructeurs d'avions utilisent pour produire des pièces en composites. Plutôt que de travailler des tôles d'Invar, un alliage réfractaire composé de fer (64 %) et de nickel (36 %), avec des méthodes traditionnelles de chaudronnerie, le CERTIM envisage d'utiliser l'impression 3D. « L'objectif est de remplacer les tôles roulées par un dépôt de cordons de soudure pour imprimer la surface moulante. Cette technologie appliquée aux matériaux réfractaires est encore perfectible, nous la développons avec Compositadour », explique Vincent Garcia. Comme le CERTIM conçoit, entre autres, des moules pour des pièces en composite de grandes dimensions (plusieurs mètres), le nouveau bâtiment accueillera une machine d'impression 3D installée sur des rails afin de travailler sur ces volumes conséquents.

BREVETS MONDIAUX POUR LES MACHINES KLEANVAK

« La fabrication de moules en métal représente environ 30 à 40 % du chiffre d'affaires du CERTIM qui est de 7,5 millions d'euros », précise Honoré Garcia. Avec une méthode de chaudronnerie traditionnelle, l'ajuste-

ment des plaques de métal génère 80 % de copeaux (certes récupérés et revendus). Avec la fabrication additive, quasiment aucun déchet puisque l'impression 3D crée un objet par ajout de matière. L'autre activité pour laquelle le CERTIM a besoin de son nouveau bâtiment (d'un coût de deux millions d'euros) est le développement de ses machines Kleanvak.

Elles permettent de nettoyer des pièces aéronautiques en injectant un solvant, en brossant puis en aspirant l'huile de coupe, les copeaux métalliques, la poussière de carbone et les vapeurs. « Nos machines remplacent un nettoyage manuel avec lingettes imprégnées de produits solvants toxiques », décrit Vincent Garcia. 200 machines sont opérationnelles aujourd'hui et 10 ans ont été nécessaires pour déposer des brevets dans le monde entier. L'objectif est maintenant de développer de nouveaux modèles de machines pour, par exemple, des opérations de ponçage automatisées. ■

LE CERTIM EN DATES

- 1954 Création à Sarcelles
- 1969 Déménagement à Bayonne
- 1996 Joint-venture avec la société Aratz (Esp.)
- 2004 Installation à Bidart
- 2014 Lancement de Kleanvak
- 2023 Construction d'un second bâtiment à Bidart

Pays Basque Industries

Objectif décarbonation



MIKEL CHARRITTON
Directeur général du groupe Lauak et
président de Pays Basque Industries

L'association Pays Basque Industries s'est réunie le 5 avril dernier dans les locaux de l'entreprise Agour à Hélette. Une feuille de route pour les trois prochaines années a été présentée avec la décarbonation des industries du Pays basque comme principal plan d'action.

Par Vincent BIARD

De nombreux industriels avaient fait le déplacement à Hélette (à une trentaine de kilomètres de Bayonne) pour l'assemblée générale de cette association rassemblant aujourd'hui 48 adhérents. Créée en juin 2020 à Chéreaute, autre commune du Pays basque intérieur, Pays Basque Industries a pour objectifs d'être un outil de relation directe avec les institutions en charge du développement économique local, de promouvoir les entreprises industrielles basques, de construire un réseau solidaire entre industriels pour les faire progresser. Une centaine d'invités étaient présents à cette assemblée générale parmi lesquels Fabrice Rosay, sous-préfet de Bayonne, Sandrine Derville, vice-présidente de la Région

Nouvelle-Aquitaine, Sylvie Durruty, vice-présidente de la Communauté Pays Basque et Sylvie Meyzenc, conseillère départementale.

UNE STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCARBONATION

Représentant 48 entreprises réalisant un chiffre d'affaires global de 650 millions d'euros pour 3 700 employés, l'association Pays Basque Industries est présidée par Mikel Charritton, directeur général du groupe Lauak. Comme tous les industriels de France, Mikel Charritton est concerné par la décarbonation. La réduction des émissions de dioxyde de carbone a été décidée par le Gouvernement français. Celui-ci applique une stratégie nationale bas-carbone (SNBC) comprenant des mesures pour l'industrie française qui génère 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

UN INGÉNIEUR EN SOUTIEN DES INDUSTRIELS

Lors de l'assemblée générale de Pays Basque Industries, des plans de décarbonation ont été exposés. Puis l'association a présenté sa feuille de route destinée à accompagner les industriels basques dans la décarbonation de leur activité. Thibault Hourquebie, un ingénieur récemment recruté par l'association, est maintenant au service de ces industriels souhaitant être accompagnés dans cette stratégie nécessitant notamment une connaissance des aides publiques. ■

Ferrari s'installe à Biarritz

La société Modena Sport, dirigée par Jean-Paul Montanari, a inauguré un point service Ferrari le 6 avril dernier à Biarritz. C'est l'un des 11 garages français de la légendaire marque italienne où faire bichonner son bolide.

Par Vincent BIARD

Avec Biarritz, Ferrari dispose maintenant d'un quatrième point service en France avec ceux du Mans, d'Aix-en-Provence et de Strasbourg. Les clients de la marque peuvent y faire faire entretenir leur voiture ou acquérir un modèle d'occasion. Les mêmes services leur seront proposés dans les sept concessions Ferrari de France mais ils pourront, en plus, y commander un véhicule neuf. Au total Ferrari dispose de 11 enseignes en France.

LA CLIENTÈLE DU PAYS BASQUE ESPAGNOL

Fondateur de la concession de Toulouse en 2001, Jean-Paul Montanari et sa société Modena Sports ont racheté le matériel de la société Gapi Motors qui assurait le service Ferrari dans son garage de Bayonne jusqu'en 2017. En investissant un million d'euros dans le point service de Biarritz, Jean-Paul Montanari vise la clientèle du sud de la Nouvelle-Aquitaine mais aussi celle du Pays basque espagnol dont le point service le plus proche est à Madrid.

UN TIERS DES VENTES EN MODÈLES NEUFS

À Biarritz, le point service est installé sur 1 000 m², non loin de de l'aéroport et en bordure du boulevard du BAB. Près de 6 mois de travaux et 1 million d'euros d'investissement ont été nécessaires pour aménager ce point service d'après Jean-Paul Montanari. Un espace dédié aux moteurs, 5 ponts pour l'entretien, un show room, un salon d'accueil et des bureaux, l'ensemble sera dirigé par Quentin Montanari, fils du propriétaire et responsable commercial ainsi que par Philippe Miniac en charge du service après-vente. La société Modena Sport compte une trentaine de salariés dont 7 à Biarritz. Elle commercialise 200 à 250 voitures chaque année dont un tiers de modèles neufs.

UN PREMIER SUV FERRARI PRÉSENTÉ À BIARRITZ

11 000 Ferrari sont produites chaque année dans l'usine de Maranello en Italie et 24 mois de délais sont nécessaires pour un véhicule. Avec des premiers prix en occasion à 30 000/40 000 euros et un prix moyen pour du neuf de 200 000/300 000 euros, Ferrari est la référence des voitures de sport. Mais la marque propose depuis peu la Purosangue, son premier modèle de SUV à 4 portes et 4 vraies places vendu 390 000 euros et présenté à Biarritz. ■



Edgar, Jean-Paul et Quentin Montanari

© V.Biard

© V.Biard



Biarritz

30 ANS POUR L'AGENCE TERRES & CIE

Créée par Catherine Neumann et Marie Latrille en 1993, cette agence spécialisée en tourisme d'affaires est dirigée aujourd'hui par Catherine Neumann qui s'appuie sur une équipe de 7 personnes (voir photo). En 30 ans, l'agence a organisé plus de 3 000 événements professionnels rassemblant 300 000 participants. Terres & Cie dispose des structures d'accueil et du patrimoine du Pays basque pour ses événements mais grâce à son bureau de Bordeaux, l'agence a étendu son périmètre d'intervention à toute l'Aquitaine. Elle propose aussi des prestations dans d'autres régions françaises et à l'étranger. En 2023, Terres & Cie vise un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros.



Hasparren

UN BTS CYBERSÉCURITÉ POUR LA RENTRÉE 2023

Dès la rentrée 2023 et à l'échelon national, la filière « Systèmes numériques » devient « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique » avec quatre nouveaux diplômes. Cette réforme a été initiée pour répondre aux enjeux de transitions numérique et énergétique, de souveraineté industrielle et aux demandes de cybersécurité des entreprises. Dans cet esprit, en remplacement du brevet de technicien supérieur « systèmes numériques » option « informatique et réseaux », le Lycée Saint-Joseph d'Hasparren lance un BTS Ciel comme « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ». À noter qu'avec 100 % de taux de réussite au bac, le lycée Saint-Joseph d'Hasparren est en tête de classement des lycées du Sud-Ouest, selon les données du ministère de l'Éducation.

LE JAMBON DE BAYONNE

**BON, POUR LE GOÛT
BON, PAR ENGAGEMENT
BON, TOUT SIMPLEMENT**



© Jambon de Bayonne



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



POUR VOTRE SANTÉ ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS TROP SUCRÉ TROP SALÉ

Bayonne L'APPELLATION IGP JAMBON DE BAYONNE RAFRAÎCHIT SA COMMUNICATION

Réalisé par l'agence Bleu Vif d'Anglet, le nouveau visuel de l'indication géographique protégée « Jambon de Bayonne » s'affichera sur ses campagnes de promotion digitales et papier. Cette IGP a été obtenue il y a 25 ans par le Consortium du jambon de Bayonne présidé aujourd'hui par Pierre Harambat, agriculteur et éleveur de porcs installé près de Mont-de-Marsan. Le 7 avril dernier, lors de la Foire au jambon de Bayonne, Pierre Harambat a annoncé le renouvellement, par l'Afnor et pour trois ans, de la labellisation « Engagé RSE confirmé » du Consortium. Structuré selon un modèle Interprofessionnel, il fédère 800 élevages de porcs, 40 fabricants d'aliments du bétail, 28 ateliers d'abattage/découpe, 13 ateliers de tranchage, 1 saline et 29 entreprises de transformation de jambons secs répartis sur le Grand Sud-Ouest de la France.

Bayonne DES BUREAUX PLUS GRANDS POUR ADAXIS

C'est maintenant sur un plateau de 120 m² que la start-up industrielle Adaxis est installée au sein du technopôle Technocité de Bayonne où elle a été créée en janvier 2021. Aujourd'hui 80 robots dans le monde sont équipés de son logiciel de transformation de robot industriel en imprimante 3D. En s'installant dans des locaux plus grands, cette pépite du Pays basque comptant 12 salariés devrait accueillir 6 nouveaux postes. Deux robots de démonstration sont installés dans ses nouveaux locaux inaugurés le 6 avril dernier (voir photo) et Adaxis devrait accélérer son développement international via ses bureaux installés en Suède, en Inde et aux États-Unis.



© Adaxis



**FABRICE
DELPECH**
Directeur du Réseau
Entreprendre Adour

**DENIS
FORGUES**
Président de l'association
en Béarn et Bigorre.

La promotion 2021 des chefs d'entreprises accompagnés par l'association arrive au bout de son parcours. Un engagement mis à l'honneur lors d'une soirée où, aux côtés de leurs dirigeants-accompagnateurs, ils ont tous reçu un trophée symbolique.

Par Hermance HITTE

Ils arrivent un par un, certains avec un sourire flamboyant, d'autres avec un regard de soulagement mais tous avec la fierté d'avoir traversé ces mois en ayant surmonté tous les écueils. Dans les discours, les remerciements se font écho, s'entrecroisent et disent la même chose avec des mots différents : « une béquille », « un accompagnement humain incroyable », « une parenthèse précieuse dans l'agitation du quotidien », « une pause, une parenthèse bienveillante », « l'occasion de se poser les bonnes questions »...

Aucun des chefs d'entreprises lauréats ne s'attardera sur l'aide financière, si l'assemblée sait qu'elle fut primordiale au démarrage de leur activité, ce qui prime au final est plus intime et peut-être plus précieux. Des coups durs traversés ensemble, un regard extérieur neutre mais bienveillant, des liens indéfectibles : c'est toute la force du Réseau Entreprendre Adour.

SOUTIEN FINANCIER ET HUMAIN

Association de dirigeants qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises du bassin économique de l'Adour, elle est unique tant par sa philosophie que la mise en œuvre de celle-ci. Dans l'aventure qu'est le démarrage d'une société, le réseau assure d'abord un soutien financier qui se décline sous la forme d'un prêt de 25 000 € en moyenne. Mais, surtout, il mise sur l'expérience d'autres chefs d'entreprise pour assurer à ces nouveaux entrepreneurs une écoute et des conseils sans autre intérêt que la réussite de leur activité : « Avec eux, ils ont une personne qui n'a pas de pouvoir dans l'entreprise, pas de parti pris, qui n'est ni investisseur ni financier et à qui ils peuvent se livrer de façon très ouverte, en toute confiance », explique Fabrice Delpech, directeur du Réseau Entreprendre Adour. Ils peuvent également se rendre compte des points de progrès et de leur avancement, des écarts qu'il peut y avoir par rapport à ce qui était prévu, les expliquer et les corriger si nécessaire ».

“ Les accompagnés
deviennent des
accompagnateurs ”

UNE HISTOIRE DE PERSONNES

Des rendez-vous mensuels, intimistes, comme autant d'occasion de poser ses bagages ou simplement savourer l'avancement du projet et surtout faire le point. Une « régularité » qui « permet de remettre les aiguilles dans la bonne direction et de rester sur le chemin de nos objectifs », ajoute Alexis Estines de la société Mustangs Services, lauréat 2021. Des relations d'humain à humain, de dirigeant à dirigeant sans faux-semblants, ce que

ils le valent bien

Vincent Poirier, fondateur de Novadditive, confirme en riant : « Ça secouait pas mal tous les mois et vraiment, je les remercie pour ça car ça apporte énormément ! ». Si un à deux dirigeants sont attirés à chaque entrepreneur pendant les deux années d'accompagnement, rien n'est fixé dans le marbre : « Ça peut évoluer, c'est une histoire de personnes, on fait en sorte de trouver la meilleure formule », assure Fabrice Delpech.

En parallèle, le Club des Lauréats réunit de façon collective l'ensemble des bénéficiaires de la promotion une dizaine de fois par an. En toute logique, nombreux sont les lauréats à s'engager eux-mêmes pour devenir à leur tour accompagnateurs, à l'instar de Denis Forgues, repreneur de l'entreprise Fabric Store à Tarbes, lauréat de 2012, devenu lui-même membre de l'association dont il est également le président au niveau Béarn-Bigorre : « Le Réseau Entreprendre Adour m'a aidé à la réussite de la reprise, comme tout dirigeant on est seul devant la tâche, l'accompagnement permet aussi de se rassurer. Notre objectif principal, c'est le développement économique local et il est profitable à tous, indirectement ».

20 À 25 PROJETS ACCOMPAGNÉS PAR AN

Créer ou maintenir de l'emploi sur le territoire est bien un des buts du réseau, présidé par Pierre Lalanne à l'échelle de l'Adour, qui l'affiche clairement à travers sa philosophie : « pour créer des emplois, créons des employeurs ». Chaque année, 20 à 25 projets sont accompagnés par les 200 membres de l'association et mardi dernier, au tiers-lieu Le Lien à Ibos, une cérémonie intimiste saluait le parcours de la promotion 2021. Chaque trophée était celui d'une étape majeure pour ces chefs d'entreprise, conscients du chemin qui se racontait derrière. À les voir aux côtés de leurs accompagnateurs, visiblement fiers et émus d'avoir participé à cette aventure, elle a été faite avec des *alter ego* sans qui elle n'aurait pas été la même. ■

“ Pour créer des emplois,
créons des employeurs ”

LES LAURÉATS DE LA PROMOTION 2021

Sur les territoires Béarn, Bigorre et Armagnac, la promotion 2021 c'est 15 projets accompagnés, 20 dirigeants lauréats, 121 emplois créés ou sauvegardés à 3 ans et 387 000 € de prêt d'honneur. Les lauréats sont :

- Vincent Poirier** de Novadditive
- Thomas Milhoua et Bastien Haramburu** d'Aolis
- Guillaume Pantaine** de l'École de la Performance
- Marine Attané et Olivier Bobichon** d'Upé Family
- Mathieu Colin** de Plat Beroi
- Vincent Adnet** de Tottems
- Arnaud Thyboeuf** de Pyrénées Océan Peinture
- Alexis Estines et Fabien Jacquot**
de Mustang Services
- Guillaume Sautier** d'Attila Pau
- David Samba Seale** d'Anchen
- Alexis Polier** d'Attila Tarbes
- Florine et Laurent Caboche** de Mondial Tissus
- Karine Chalopin et Laurent Bergerou**
de Valeurs du Sud



Le magnat du chocolat à Lourdes



Depuis le 1^{er} avril, le musée du chocolat a ouvert ses portes rue de la Grotte et son fondateur n'est autre qu'Eddy Van Belle, ancien dirigeant de Belcolade et poids lourd de l'industrie agroalimentaire belge.

Par Hermance HITTE

Des premières fèves incluses dans les rituels funéraires des Mayas aux délices que l'on croque sans même y penser, le nouveau musée du chocolat accompagne généreusement ses visiteurs. Une épopée à travers le temps et les mœurs incroyable, auréolée de mystères, dont un demeurera malgré les trois étages dédiés au cacao : comment l'idée de vider les cabosses, les grosses baies des cacaoyers, de les laisser un mois dans du bois afin que la pulpe blanche se désintègre et libère les fèves a-t-elle germé dans les esprits ? « Surtout qu'après il a fallu les torréfier pour produire le premier chocolat, ça nous ne le saurons jamais », s'amuse Yvo Hofstede, responsable développement à Choco Story. C'est bien

la seule question qui restera sans réponse parce que pour tout le reste, le musée apporte son éclairage et il est passionnant. Durant 5 000 ans, on suit l'évolution de ce produit devenu incontournable, dédaigné par Christophe Colomb et arrivé en Europe grâce à Hernán Cortés, passant de l'amertume à la douceur, d'abord dégusté liquide à la cour puis enfin solidifié vers 1850 : « Van Houten fut le premier à le faire en poudre et à le transformer en chocolats qu'on connaît. Le peuple n'y avait pas accès, évidemment, c'était du pur luxe ! ».

10 MUSÉES EN EUROPE

Le musée est une initiative d'Eddy Van Belle, l'illustre fondateur de la marque de chocolat belge, Belcolade, et ancien administrateur du groupe Puratos, le fournisseur des professionnels de la pâtisserie. Des noms incontournables dans l'industrie alimentaire, entreprises dont la croissance vise les 5 milliards de chiffre d'affaires d'ici 2030 et ont leurs propres plantations. Passionné de cacao, Eddy Van Belle a parcouru le monde pour en découvrir les secrets et collectionner les ustensiles qui lui sont liés. Lorsqu'il cède les rênes de la société à son fils, l'oisiveté n'est pas de mise et il décide de partager son savoir : « C'était un hobby qui s'est transformé en une dizaine de musées aujourd'hui ! », souligne Yvo Hofstede. Bruxelles, Paris, Colmar, Bruges, si Turin est en route, il faut désormais compter Lourdes depuis le 1^{er} avril. Installé au cœur de la rue de la Grotte, le site est amené à s'enrichir puisqu'un espace est en cours de travaux. Seul endroit où le grand public peut déguster des chocolats Belcolade, il est peut-être la preuve que la gourmandise n'est pas toujours un péché. ■





Tarbes **WEBINAIRE SUR LES RISQUES PSYCHOCIAUX**

Les CCI d'Occitanie proposent une série de webinaires santé-sécurité au travail. Dans ce cadre, le 27 avril prochain, la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées organise un rendez-vous autour des risques psychosociaux en entreprise. Turn-over, absentéisme, arrêts maladie, exigences de travail ou émotionnelles, tous ces termes seront abordés après une définition et une présentation des RPS. Les principaux enjeux et les actions de prévention seront également présentés, suivis de témoignage d'entreprise. Les intervenants seront Thierry Pradère, chargé de mission de l'ARACT Occitanie, Carole Allard, contrôleur sécurité du CARSAT Languedoc-Roussillon PST66 « Service de santé et de prévention au travail des Pyrénées-Orientales » et Alice Guichet, présidente de PYRESCOM 66. Des professionnels à qui toutes les questions sur le sujet pourront être posées. La participation est gratuite mais les inscriptions obligatoires.

Tarbes **REPOS DOMINICAL OBLIGATOIRE POUR GIFI**

Depuis mai de l'an dernier, l'ouverture dominicale du magasin Gifi, situé à Tarbes, est l'objet de toutes les attentions. Après presque un an, il semblerait que l'acte final s'inscrive enfin et c'est avec le rejet du recours gracieux déposé en février que la Préfecture des Hautes-Pyrénées a statué le dossier. La société Mont Blanc Services Thonon, gestionnaire de l'enseigne, n'a pas eu l'aval de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées pour sa demande de dérogation concernant le repos dominical.

Considérant que le magasin exploité relève du commerce de détail non alimentaire, le Code du travail n'induit pas cette dérogation et pour son domaine d'activité, les ouvertures exceptionnelles durant les périodes d'animations, les décisions sont prises annuellement par le maire. De plus, la demande de la société arguant que 20 % de son CA était réalisé le dimanche a été estimée « fondée sur une irrégularité » puisqu'elle n'avait pas le droit d'ouvrir ce jour-là et le faisait depuis des années. Après un rappel à la loi en février 2021, elle avait fait l'objet d'un contrôle en mars 2022 qui avait encore constaté son ouverture. La société Mont Blanc Services Thonon dispose encore de voies de recours telle qu'un règlement du contentieux par le Tribunal administratif.



CHRISTIAN
PRAT DIT HAURET



Riquet L'entrepreneur génial du canal du Midi

Pierre-Paul Riquet fut un des grands bâtisseurs de l'histoire de France. Avant Suez et le canal de Panama qui tourna au désastre, la construction du canal royal du Languedoc se révéla être une réussite incroyable, fruit d'un acharnement sans limite et ceci malgré une absence totale de mécanisation.

Par Christian PRAT DIT HAURET,
professeur à l'IAE - Université de Bordeaux.

Cest la « Merveille de l'Europe », le monument le plus célèbre du siècle de Louis XIV. 240 km ont été creusés de Toulouse à Sète, plus de 45 000 platanes plantés, aussi beaux les uns que les autres, et plus de 300 ouvrages d'art absolument magnifiques ont été construits. Merci Pierre-Paul Riquet pour la réalisation de ce bijou hydraulique, magnifique témoignage de l'énergie créatrice du Grand Siècle de Louis XIV (1643-1715) et fruit d'une relation respectueuse de l'environnement. L'esthétique

du canal est absolument envoûtante et le fruit d'une recherche d'une réelle harmonie avec la nature. Absolutisme et mercantilisme ont donné le meilleur à cette très belle région située entre les deux mers.

Né à Béziers, en 1609, et plus tard élevé à la dignité de baron de Bonrepos, Pierre-Paul Riquet appartenait à une famille de notables d'origine florentine installés en Provence. Sa jeunesse fut studieuse et il fit de brillantes études au collège des Jésuites de sa ville natale. Sa famille serait donc d'origine italienne. Ainsi, un noble florentin, Gherardo Arrighetti, proscrit de la querelle entre Guelfes et Gibelins, serait venu chercher refuge



en Provence. Son nom se francise en plusieurs temps : Riquetti, puis Riquéty et enfin Riquet pour la branche de la famille qui choisit de s'installer en Languedoc. À l'âge de 19 ans, il se maria à Catherine de Milhau, riche héritière qui lui apporta moyens financiers et appuis politiques.

PERCEPTEUR DE LA GABELLE

Il eut deux vies : tout d'abord, il fut percepteur des impôts sur le sel (gabelle), puis devient entrepreneur et investisseur. Ayant hérité d'une fortune importante de son père en 1630, il put acheter une charge de fermier des gabelles et devint en 1651 sous-fermier pour le Languedoc. Ainsi, pendant 20 ans, il a amassé une fortune grâce à une ferme des gabelles, fortune qui lui permit notamment de financer une partie de la construction du canal. Au-delà de cela, Pierre-Paul Riquet fut un entrepreneur hors pair, ayant basé ses décisions sur le triptyque de la réussite managériale : projeter-décider-financer.

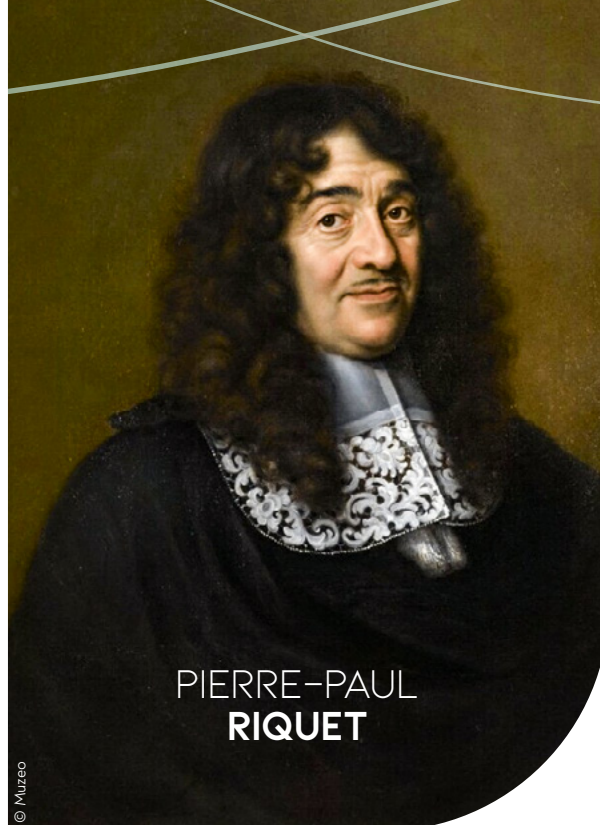
LETTRE À COLBERT

En effet, avec l'appui de l'évêque Anglure de Bourlemont, il écrivit une lettre à Colbert, ministre des Finances du Roi, une lettre décisive qui commençait de la manière suivante : « Bonrepos, ce xv novembre 1662, Monseigneur, je vous écris de Perpignan, le 28 du mois dernier, au sujet... d'un canal qui pourrait se faire dans cette province du Languedoc pour la communication des deux mers Océane et Méditerranée, vous vous étonnez, Monseigneur, que j'entreprene de vous parler d'une chose qu'apparemment je ne connais pas et qu'un homme de gabelle se mêle de nivelage... », qui fut le réel point de départ de la construction du canal royal du Languedoc.

La question du coût de ce chantier fut bien entendu essentielle et Pierre-Paul Riquet fit preuve d'une transparence totale vis-à-vis de Colbert, précisant dans une lettre de 1662 adressé à ce dernier : « vous jugerez que ce canal est faisable, qu'il est à la vérité difficile à cause du coût, mais que regardant le bien qu'il doit en arriver, l'on doit faire peu considération de la dépense ». C'est ce que l'on appelle « vendre un investissement » en présentant le caractère relatif des montants décaissés pour suggérer un investissement qui rapportera dans un contexte politique propice à l'absolutisme. Et si Riquet était le premier des keynésiens et le grand-père des politiques de grands travaux !

VIEILLE IDÉE DATANT DE L'ANTIQUITÉ

Au moment où Colbert prend en charge les finances du royaume de France, la situation économique et financière n'est pas brillante. Le déficit commercial est abyssal, les importations représentant le double des exportations. Le pays est riche de sa production agricole mais



PIERRE-PAUL
RIQUET

incapable de l'exporter et, de manière plus précise, les richesses créées par la région du Languedoc manquent de filières de distribution que cela soit pour les blés du Haut-Languedoc, les vins du Biterrois ou du Minervois, le sel méditerranéen, ou les soiries et draps produits en Languedoc.

Vieille idée datant de l'Antiquité, le canal avait pour finalité de faciliter les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud de l'Europe et de contourner la péninsule ibérique mais également d'éviter de transiter à Gibraltar en cas de souhait de naviguer en Méditerranée. La construction du canal s'inscrivait dans la réalité économique et sociale de son temps. Sa valeur et son utilité reposèrent sur ce qu'il apporta aux échanges économiques et aux possibilités de développement qu'il permit de favoriser.

Au final, en 1666, le Roi ordonna la construction du canal. Une des motivations poursuivies par le Roi était ainsi d'éviter de supporter les fortes taxes imposées par l'Espagne lors du passage des bateaux et des marchandises au détroit de Gibraltar. Les terres du canal furent considérées comme un fief sur lequel Riquet acquit de nombreux droits. Débutant en 1667, les travaux de creusement allaient durer 15 ans si bien qu'à la date de la mort de son initiateur, le canal n'était toujours pas terminé. Pierre-Paul Riquet mourut ruiné mais le canal fut terminé sous l'impulsion de son fils, quelques temps après, en 1681 et fut inauguré par Daguesseau, l'intendant du Roi en Languedoc.

Riquet fut surtout un formidable innovateur. Innovant du point de vue technique, social et financier. L'innovation technique fut la patte de son bras droit, François Andreossi, qui se révéla être un cartographe rigoureux et qui étudia les canaux italiens dans les années 1660, en particulier les écluses et les plans d'ouvrages attribués à Léonard de Vinci, et plus particulièrement le mode de



“ La construction du Canal s’inscrivait dans la réalité économique et sociale de son temps ”

fonctionnement des écluses, la réalisation des ascenseurs hydrauliques ou les formes elliptiques des sas de retenue.

FIDÉLISATION DU PERSONNEL

Il fut également particulièrement innovant sur le plan social. Il s’intéressa en effet très tôt à la problématique de la fidélisation du personnel dans la mesure où, au moment des récoltes d’été et des vendanges, les ouvriers géraient leurs priorités et arbitraient en général en faveur de leurs obligations agricoles. Les moissons et les vendanges primaient sur les canaux. Il décida donc de mensualiser les salaires des ouvriers qui travaillèrent sur la construction du canal et institua des prémisses de sécurité sociale pour ses ouvriers en les payant lorsqu’ils étaient malades ainsi que les jours fériés et les jours de pluie. Il mit donc en place un système que l’on peut considérer comme l’ancêtre de la Sécurité Sociale pour les ouvriers qui travaillaient sur les chantiers du canal.

Ce formidable entrepreneur fit un travail remarquable pour fixer les modes de financement du canal. Il utilisa

notamment une méthode de financement qui ressemble à la technique financière de l’effet de levier de l’endettement (LBO). Il fit des apports personnels et, à partir des dits apports, il sollicita des emprunts auprès de Colbert, emprunts qui seront ensuite remboursés par le produit de la gabelle.

Le coût de construction du canal a été estimé entre 15,2 millions et 17,5 millions de livres et financé à hauteur de 40 % par les finances royales, 40 % par les États du Languedoc et 20 % par Pierre-Paul Riquet.

Terminant l’oeuvre pharaonique de son père décédé, Jean-Mathias fut un des pères de la structure organisationnelle divisionnelle en nommant un directeur général et 7 directeurs pour chacune des aires géographiques : Toulouse, Naurouze, Castelnaudary, Trèbes, Somail, Béziers et Agde.

Longtemps utilisé pour le transport de marchandises, le canal du Midi est aujourd’hui reconverti au tourisme fluvial. C’est l’un des plus anciens canaux d’Europe toujours en fonctionnement. Depuis 1996, il est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l’Unesco. ■

La décentralisation, un échec ?

Les réformes de décentralisation réalisées depuis 2009 n'ont pas vraiment rempli les objectifs du projet originel, d'après la Cour des comptes. Dans son rapport annuel, elle décrit un enchevêtrement institutionnel peu efficace, peu lisible et... éloigné du citoyen.

Par Anne DAUBRÉE

Renforcer la démocratie locale, rapprocher la décision politique et administrative du citoyen, améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion publique : tels étaient les trois objectifs de la décentralisation initiée par la loi Defferre du 2 mars 1982. Ont-ils été remplis ? Non, « Les objectifs ne sont pas atteints », répond Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes. Le 10 mars dernier, à Paris, il présentait le rapport annuel de l'institution. Ce dernier est essentiellement consacré à une évaluation des étapes de la décentralisation réalisées depuis 2009, date du précédent bilan. Globalement, « les réformes menées depuis 2010 n'ont pas permis de remédier aux défauts alors constatés », d'après le rapport. Ces réformes ont certes tenté de rationaliser l'organisation territoriale existante,

mais « sans succès ». En cause : le « manque de méthode », une « succession de priorités fluctuantes et, sur certains points, contradictoires », écrivent les magistrats de la rue Cambon. Exemple, les mouvements de balanciers contradictoires favorisant successivement les intercommunalités, puis les communes, en 2021 et 2022. Au total, cette démarche erratique a même fini par dessiner « un paysage institutionnel brouillé », fait de « brouillages de compétences », pointe Pierre Moscovici. L'imbrication des compétences entre les diverses collectivités locales, trop complexe, induit la nécessité d'une coordination permanente. Cela nuit à l'efficacité des dispositifs et à leur lisibilité.

Dans le même sens, plusieurs constats de la Cour illustrent combien les mesures prises n'ont pas permis d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'efficacité de la gestion publique. « Contrairement à l'Allemagne et à l'Italie, la France n'est jamais parvenue à régler la question des petites communes. (...) Or, nous savons qu'en matière d'action publique une taille critique est nécessaire, mais très peu de communes se sont regroupées », relève Pierre Moscovici. En revanche, le renforcement des intercommunalités s'est traduit par une extension de leur périmètre de compétences et du nombre de leurs agents, sans que les effectifs des communes diminuent...

L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ « À L'OS », VU COMME UN ABANDON

Autre constat du président de la Cour des comptes, qui va à l'encontre de l'efficacité de l'action publique : « L'État déconcentré est à l'os ». Sur le plan financier, le rapport constate que l'élargissement des compétences des collectivités territoriales s'est traduit par une augmentation importante des dépenses locales : la dépense publique locale par habitant a doublé entre 1985 et 2020, en euros constants. Pour autant, « il n'est toujours pas possible de distinguer la part de cette augmentation résultant d'une amélioration des services rendus ou de facteurs exogènes, tels que le vieillissement de la population ou la complexité croissante des normes techniques, de celle qui pourrait résulter d'une attention insuffisante à la maîtrise des coûts de ces services », nuancent les magistrats.

Par ailleurs, tout n'est pas absolument négatif. Le rapport signale que dans certains domaines, la répartition plutôt équilibrée des compétences entre l'État et les collectivités territoriales a favorisé l'efficacité de l'action publique. « La décentralisation scolaire a ainsi indéniablement permis d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des élèves dans les collèges », notent les rapporteurs.

“ Les mesures prises n’ont pas permis d’atteindre l’objectif d’amélioration de l’efficacité de la gestion publique ”

Autres objectifs officiellement visés par la décentralisation, ceux du rapprochement de la décision politique et administrative du citoyen, et de renforcement de la démocratie locale. Là aussi, le constat est négatif. Par exemple, les magistrats financiers constatent la complexification de l’architecture du financement des collectivités locales, assortie de la disparition de certains impôts locaux. Elle contribue à distendre le lien avec les populations. Autre sujet dolent, la réduction de l’État déconcentré, « il est vécu comme un désengagement, voire un abandon par les populations », pointe Pierre Moscovici.

À DÉFAUT DE GRANDE RÉFORME

Bref, au global, l’organisation territoriale « marquée par une grande complexité, manque de lisibilité pour les citoyens et ne favorise pas l’amélioration du service rendu aux ménages et aux entreprises,

ni la recherche d’une plus grande efficacité de l’action publique », tranche la Cour. Sur la base de ce constat, elle délivre plusieurs préconisations. « Nous savons qu’une réforme globale n’est pas réaliste à court terme, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire du *statu quo* », déclare Pierre Moscovici. Il propose donc des mesures qui pourraient préparer la voie d’une rationalisation majeure du dispositif. Il s’agit de se fixer un premier objectif de simplification des partages des compétences, et une responsabilisation des acteurs. Par exemple, pour l’économie, le rôle des régions pourrait être renforcé.

À court terme, d’autres mesures pourraient être prises : l’approfondissement et la simplification de la coopération intercommunale, la poursuite de la réduction du nombre de petites communes, le renforcement du rôle des collectivités cheffes de file pour les politiques partagées, une pratique plus large de l’expérimentation.

Par ailleurs, à rebours de la posture usuelle de gardien de la rigueur budgétaire de président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici propose de « réarmer l’État déconcentré ». Au-delà de l’évaluation de l’efficacité des réformes, la Cour note aussi le caractère limité de leur profondeur. Le poids des dépenses locales dans le PIB demeure inférieur à la moyenne européenne (17,9 % du PIB), ce qui fait de la France un pays peu décentralisé par rapport à ses principaux partenaires européens. « La France reste la France », commente Pierre Moscovici. ■



La saison touristique hiv

La saison touristique hivernale marque un retour aux niveaux d'avant crise, d'après Bercy. Pour la suite, les investissements du secteur, permis par les dispositifs de soutien gouvernementaux, seront certainement indispensables dans un contexte de vive concurrence internationale, notamment espagnole.

Par Anne DAUBRÉE

Retour progressif aux niveaux d'avant crise : tel est le bilan de la saison touristique hivernale dressé par Bercy, le 27 mars dernier. Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et Caroline Leboucher, directrice générale d'Atout France, organisme chargé de promouvoir le tourisme dans l'Hexagone, ont dévoilé des résultats qui se révèlent plutôt positifs sur les plans économique et sociétal. En effet, cet hiver les professionnels de l'hôtellerie ont vu leur niveau d'activité remonter. Et au cours de cette même période, les Français ont été plus nombreux à être partis en vacances qu'en 2019, même si les chiffres restent bas (27 % contre 25 %).

Pour l'essentiel, ces vacanciers ont privilégié l'Hexagone. Ils se partagent de manière assez équilibrée entre

ceux qui sont restés dans leur propre région et ceux qui en sont sortis. Par type de destination, celles urbaines figurent en tête des favorites (36 % de vacanciers), suivies de la montagne (27 %), du littoral (21 %) et de la campagne (20 %). Résultat – pour partie au moins – de cette appétence des Français pour les vacances de proximité, l'hôtellerie a atteint un taux d'occupation de 58,1 % au niveau national, une performance en croissance de + 8,3 % par rapport à l'an dernier, d'après l'enquête MKG. Au total, cela représente 67 millions de nuitées des Français sur le territoire national, selon la mesure du dispositif Flux Vision Tourisme Orange / ADN Tourisme.

HAUTS ET BAS POUR LA MONTAGNE

La montagne, elle, a vécu une saison hivernale contrastée. Chronologiquement, la période de Noël a pâti d'un manque d'enneigement et d'un calendrier

“ Dans les Pyrénées, l'hébergement de montagne a connu des taux d'occupation proches de ceux de 2019 ”



ernale encourageante

compliqué, alors que les vacances d'hiver de février ont été plus favorables. Durant cette dernière période, l'hébergement de montagne a connu des taux d'occupation proches de ceux de 2019, notamment dans les Alpes du Nord et les Pyrénées.

Par ailleurs, au-delà de la chronologie, les taux d'occupation ont aussi varié selon les lieux. En particulier, des stations où la neige a fait défaut ont vu leur taux décroître de 5 à 6 points, par rapport à l'an dernier. Du point de vue des clientèles, la fréquentation touristique en montagne a été assurée par celle domestique, restée solide, à laquelle s'est ajouté un retour significatif des vacanciers internationaux, d'après l'Observatoire national des stations de montagne. Parmi les clients étrangers, les Britanniques demeurent nombreux, en dépit du Brexit. Et cet hiver, leur fréquentation a fortement augmenté par rapport à l'an dernier. Le niveau de celle des Américains est restée constante. A contrario, la nouveauté de l'hiver réside dans l'émergence des clientèles venues de l'Europe de l'Est.

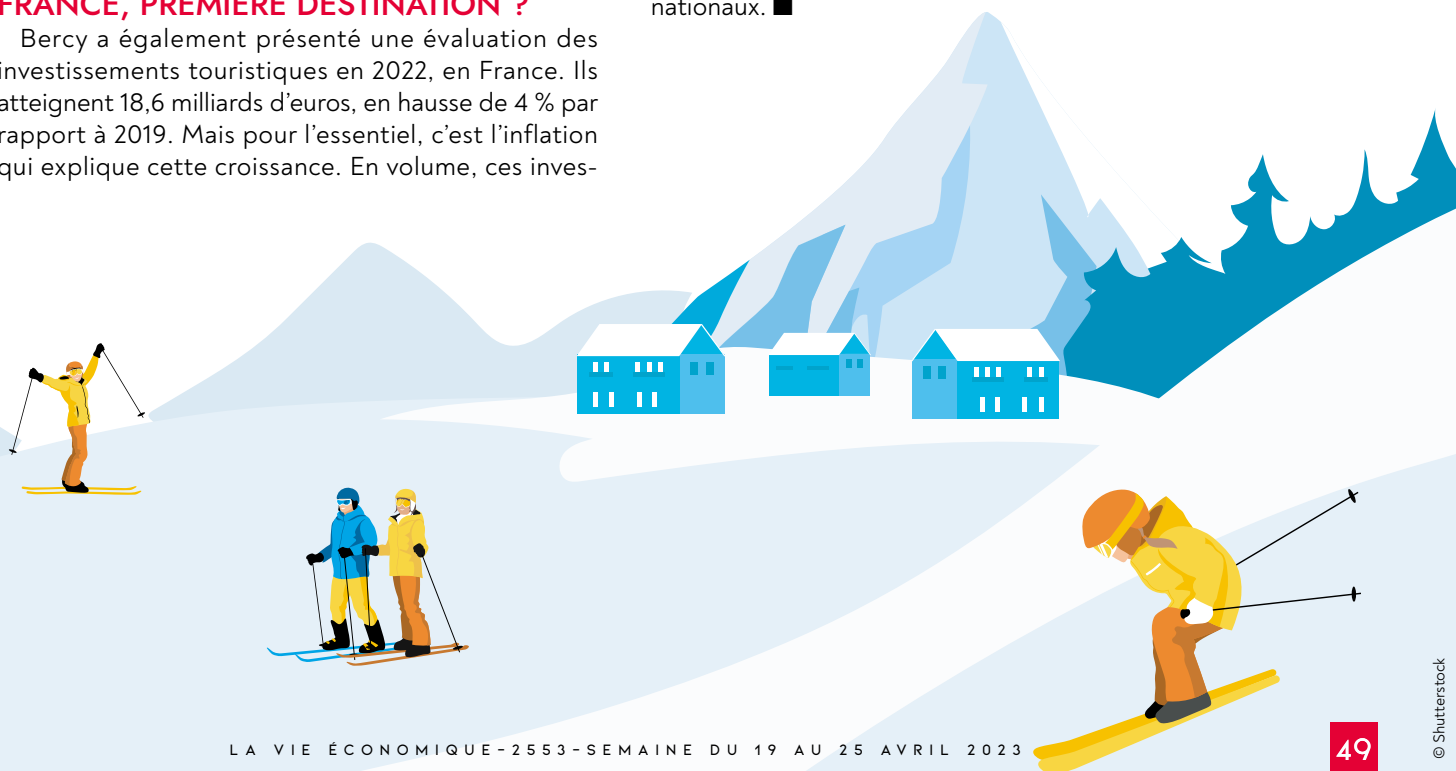
Pour la suite, les prévisions pour la montagne sont encore incertaines. Pour la période qui s'étend de début mars à début avril, le taux d'occupation prévisionnel se hisse à 48 % pour l'ensemble des hébergements touristiques. Les deux premières semaines s'annoncent comme étant les plus prometteuses, avec respectivement 69 % et 60 % de taux d'occupation prévisionnel. En revanche, pour les vacances de printemps, les taux de réservations sont pour l'instant en repli.

FRANCE, PREMIÈRE DESTINATION ?

Bercy a également présenté une évaluation des investissements touristiques en 2022, en France. Ils atteignent 18,6 milliards d'euros, en hausse de 4 % par rapport à 2019. Mais pour l'essentiel, c'est l'inflation qui explique cette croissance. En volume, ces inves-

tissements restent d'un niveau comparable à ceux de 2019. Par catégorie, ils sont avant tout le fait des hébergements dans l'hôtellerie de plein air (+ 24 %), des équipements culturels (+14 %) et du cyclotourisme (+ 34 %). Le niveau de ces investissements est étroitement corrélé aux dispositifs publics de soutien à l'économie, et au secteur du tourisme en particulier, depuis la crise. Et le gouvernement promet de poursuivre son accompagnement, notamment via Atout France. En mars, ce dernier a notamment organisé la 16^e édition du salon « Rendez-vous en France », à Paris, qui a réuni quelque 800 voyageurs internationaux. Et début avril, La campagne #ExploreFrance 2023 (dotée d'un budget de 10 millions d'euros) s'adressera aux touristes américains et canadiens ainsi qu'europeens. Ces derniers citent la France comme première destination lorsqu'ils souhaitent voyager - devant l'Italie et l'Espagne - selon le dernier baromètre de l'European Travel Commission (ETC).

Toutefois, certains pays rentabilisent leur activité touristique mieux que d'autres : en 2022, la France affiche 57,9 milliards d'euros de recettes, en matière de tourisme international, en hausse de 1,2 milliard d'euros par rapport au niveau de 2019. Mais c'est l'Espagne qui, traditionnellement, remporte le leadership européen des recettes : l'an dernier, elles se sont élevées à 69 milliards d'euros. Pour 2023, la France attend le retour des touristes asiatiques, qui, en 2022, ont été un tiers moins nombreux qu'en 2019. Et aussi, la Coupe du monde de rugby qui devrait attirer de nombreux visiteurs internationaux. ■



La vie pour de vrai

UNE GENTILLE COMÉDIE

A cinquante ans, Tridan Lagache, gentil animateur dans un Club Med au Mexique, n'a jamais vécu ailleurs que dans ce lieu où ses parents se sont rencontrés. Il décide soudain de démissionner pour aller voir ailleurs avec l'espoir, même s'il n'y croit pas vraiment, de retrouver Violette dont il était tombé amoureux à l'âge de huit ans, qu'il n'a jamais revue depuis, sans parvenir à l'oublier. En arrivant dans le studio parisien hérité de son père, il se découvre un demi-frère qui occupe les lieux. Louis, inquiet de perdre ce logement sur lequel il n'a aucun droit, demande à Roxane, une de ses partenaires sur un site de rencontres, de se faire passer pour Violette... Retrouvailles de Dany Boon et Kad Merad après *Bienvenue chez les ch'tis* et *Supercondriaque* pour une nouvelle fantaisie lunaire où brille aussi le talent comique de Charlotte Gainsbourg. Dany Boon s'est inspiré de plusieurs rencontres inattendues :

« Lors de vacances au Club Med avec mes enfants, j'ai discuté avec le directeur des restaurants. Il était d'origine française mais n'avait jamais vécu en France. Ses parents s'étaient rencontrés au Club, sa mère était tombée enceinte et avait continué à travailler avec son père après sa naissance. À son tour, il avait poursuivi dans cette voie. Pour blaguer, je lui dis « mais en fait, vous ne connaissez pas la vie dehors ? ». Évidemment, ce n'était pas le cas mais j'ai tout de suite pensé que ça serait un bon point de départ pour un scénario. Il fallait trouver pourquoi Tridan n'avait quasiment jamais quitté le Club durant cinquante ans et ensuite pourquoi soudainement il franchissait le pas. J'ai pensé qu'il pouvait se lancer à la recherche de son amour d'enfance, une petite fille qu'il a croisé une semaine pendant un été mais qui a marqué sa vie à tout jamais. Pendant le tournage de *La Ch'tite Famille*, ma mère est arrivée un jour sur le plateau avec mon amour d'enfance et un

petit sourire en coin. Ils s'avèrent qu'elles sont voisines ! J'étais content de la revoir mais c'était quand même un peu particulier ! Ça a beaucoup fait rire ma mère ! »

Au départ, ce GA qui n'a connu que ce lieu de vacances comme cadre de vie et de travail s'avère inadapté au monde extérieur, ce qui lui cause quelques tracas à son arrivée à Paris. S'il sait dérider les gens à la moindre opportunité, Tridan est trop crédule et plutôt déconnecté de la vie réelle telle qu'elle existe en 2023. On ne croit pas toujours à sa naïveté excessive des premières minutes mais, heureusement, ce trait de caractère est vite minimisé, ce qui en ressort en premier lieu, au final, c'est une très grande générosité.

« Ce qui m'intéressait avant tout, c'était l'humanité de mon personnage. Il a un rapport social très convivial avec les autres mais en sortant du Club, il est confronté à une société plus dure que le vase clos d'un village de vacances. Il dit naturellement bonjour à tous ceux qu'il croise. Je le faisais quand j'étais gamin mais le monde était sans doute moins agressif et moins inquiétant. »

Dany Boon sait faire des films « gentils » mais est plus drôle lorsqu'il s'éloigne de ce côté naïf et qu'il exploite la part de roublardise de ses protagonistes. Il sait manier astucieusement l'absurde et la mélancolie, comme avec ce gag récurrent où Tridan pleure dès qu'il voit passer des bus qui lui rappellent ce qu'il ressentait à chaque fois que ceux qui étaient ses amis le temps d'une semaine partaient pour ne jamais revenir.

« Lorsque j'ai rencontré des GO en préparant le film, ils m'ont confié qu'il peut être difficile pour eux de revenir à la réalité d'une ville, des transports en commun, des rapports humains plus anonymes. »

Kad Merad est parfait de médiocrité en frère calculateur, mais on comprend son cheminement :



**En salle
le 19 avril**

Un film de Dany Boon
Avec Dany Boon, Charlotte
Gainsbourg, Kad Merad

Comédie

« Louis s'est endurci, croyant se protéger alors qu'il s'enfonce chaque jour un peu plus. Chacun va apporter quelque chose à l'autre : Louis fait entrer Tridan dans le monde, Tridan l'aide à être plus empathique. Avec Kad, nous avons une grande complicité, c'est même de l'alchimie, ce qui nous permet d'inventer pendant le tournage. La scène où je lui crache mon dentifrice sur la nuque n'était pas prévue. J'avais mis un cachet d'aspirine et du Sprite dans ma bouche pour que ça mousse beaucoup et quand j'ai vu Kad se pencher au-dessus du lavabo, je n'ai pas pu résister ! »

Charlotte Gainsbourg est hilarante en célibataire un peu fofolle, prête à tout pour faire plaisir à Louis qui

n'hésite pas à se servir de son affection pour lui à ses propres fins. À travers elle, Dany Boon se veut plus sérieux aussi :

« Charlotte est solaire, douce et timide, et d'un coup, elle peut partir vers quelque chose d'irrésistiblement drôle. Sa Roxane a peur de finir seule dans une grande ville comme Paris, à cause de la manière dont la société considère ce genre de femmes aujourd'hui. C'était important pour moi d'aborder cette thématique dans une comédie. »

Une comédie qui aurait gagné à être encore plus mordante et à avoir plus de finesse dans l'écriture mais qui amuse et touche juste ce qu'il faut. ■

L'entreprise et cotisations sociales

Revue de récentes décisions en matière de contrôles et redressements Urssaf.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE

Dans le cadre de la procédure de vérification par échantillonnage, en l'espèce, dès lors que les fichiers constituant les échantillons ont été sélectionnés avec l'assentiment de la cotisante qui a été informée des critères définis par les inspecteurs du recouvrement, et sans avoir manifesté la moindre observation durant les opérations de contrôle, celle-ci n'est pas fondée à contester les bases de calcul du redressement établies à partir des fichiers qu'elle a elle-même fournis : la vérification est régulière et le redressement doit être validé. (Cass. 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-13025)

Les dispositions des articles L300-2 et L311-1 du Code des relations entre le public et l'administration relatives à l'accès aux documents administratifs sont sans incidence sur la régularité des opérations de contrôle diligentées par les Urssaf, lesquelles obéissent aux dispositions spécifiques du Code de la sécurité sociale. (Cass. 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-13025)

EMPLOI DISSIMULÉ

L'élément intentionnel n'étant pas requis pour fonder le redressement au titre des cotisations afférentes à l'emploi dissimulé, c'est vainement que la société concernée invoque que l'infraction ne serait pas caractérisée au motif que le non-accomplissement de la formalité de déclaration préalable à l'embauche n'était pas intentionnel. (Lyon., Chambre sociale D (PS), 28 février 2023, RG n° 20/00332)

LETTRE D'OBSERVATIONS

En l'espèce, la lettre d'observations ne comportait pas la date de fin de contrôle, l'une des mentions expressément requises par l'article R 243-59 du Code de la sécurité sociale. Cette information concourant à garantir le respect du contradictoire et le plein exercice des droits de la défense constitue une formalité substantielle dont dépend la validité de la procédure. Pour la cour d'appel, cette irrégularité affecte la validité de la procédure de contrôle et de redressement qui doit ainsi être annulée, tant en ce qui concerne les chefs de redressement que les observations pour l'avenir procédant du même contrôle irrégulier. Une telle nullité prive en conséquence de fondement l'obligation au paiement des sommes visées à la lettre d'observations, puis objet des mises en demeure. (Rennes, 9^e Ch Sécurité Sociale, 1^{er} mars 2023, RG n° 21/00671)

Aucun texte n'interdit la rectification d'une lettre d'observations par l'Urssaf avant l'émission de la mise en demeure. (Bordeaux, Chambre sociale, section B., 9 mars 2023, RG n° 21/02675)

MISE EN DEMEURE

La notification d'une mise en demeure régulière constituant un préalable obligatoire aux poursuites, la nullité de celle-ci prive de fondement l'obligation au paiement des sommes qui en font l'objet. (Cass. 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-15313)

La mise en demeure n'est pas de nature contentieuse, si bien que les dispositions du Code de procédure civile, notamment relatives à la notification, ne s'appliquent pas, et que celle-ci produit effet quel que soit son mode de délivrance ; peu importe qu'elle ait touché son destinataire. Le moyen soulevé selon lequel la société contrôlée n'aurait pas reçu la mise en demeure envoyée à son adresse est donc inopérant. (Pau, Chambre sociale, 3 mars 2023, RG n° 21/00010)

CONTRAINTE

La seule erreur affectant la date de la mise en demeure (21 février 2018, et non 20 février 2018), reprise à la contrainte, n'a pu avoir pour effet de faire obstacle à l'exacte information du cotisant sur la cause, la nature et l'étendue de ses obligations sur ce point. (Amiens, 2^e protection sociale, 27 février 2023, RG n° 22/00822)

RECOURS

En l'absence de texte spécifique, l'action de l'employeur aux fins d'inopposabilité de la décision de la caisse de reconnaissance du caractère professionnel d'un accident, d'une maladie ou d'une rechute figure parmi les actions qui se prescrivent par cinq ans, en application de l'article 2224 du Code civil. (Cass., 2^e civ., 16 février 2023, pourvoi n° 21-17068) ■

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com - Plateforme : [annoncelegalepro.vie-economique.com](https://www.annoncelegalepro.vie-economique.com)

La VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 35 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 55 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 85 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.vie-economique.com](https://www.annoncelegale.vie-economique.com)

24. DORDOGNE

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article 621-125 du Code de Commerce et à l'article 78 du décret du 27 décembre 1985 modifié par le décret n° 94.910 du 21 octobre 1994, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Liquidation Judiciaire du 03/08/2022
- Fin de poursuite d'activité : 03/09/2022 **SAS MPC TECHNOLOGIES**
19 route de l'Escauderie
Sidaval

24130 PRIGONRIEUX
N° greffe: 2022L00112 - N° siren: 525057436 - Capital Social: 70 000.00
Liquidation Judiciaire du 02/11/2022

- Fin de poursuite d'activité : 05/11/2022 **SAS LA CORNE D'ABONDANCE BERGERA-COISE**

Route de Sainte-Alvère
Campréal Est
24100 BERGERAC
N° greffe: 2022J00058 - N° siren: 810119545 - Capital Social: 3 000.00
Liquidation Judiciaire du 14/09/2022

- Fin de poursuite d'activité : 30/09/2022 **EURL GEOCOMP**

Le Chorum
ZAE Roc de la Peyre
24240 SIGOULES
N° greffe: 2013J00096 - N° siren: 407938216 - Capital Social: 15 246.00
Liquidation Judiciaire du 19/10/2022

Madame Marie DESTOUESSE

Enveaux
24220 SAINT-VINCENT-DE-COSSE
N° greffe: 2022J00079 - N° siren: 837911585
Liquidation Judiciaire du 04/01/2023

SARL KEY SOLUTIONS

Bos de Bazet
24200 CARSAC-AILLAC
N° greffe: 2023J0001 - N° siren: 413269259 - Capital Social: 7 622.45
Liquidation Judiciaire du 04/01/2023

SAS SOMORO

La Meynardie
24590 PAULIN
N° greffe: 2023J00003 - N° siren: 848024246 - Capital Social: 18 400.00
Liquidation Judiciaire du 04/01/2023

SARL RMS

le Roc
24440 BEAUMONT-DU-PERIGORD
N° greffe: 2023J00006 - N° siren: 557320082 - Capital Social: 15 260.15
Liquidation Judiciaire Simplifiée du 09/01/2023

SASU MP2C

47 avenue du Général de Gaulle
33350 SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON
N° greffe: 2023.2 - N° siren: 913409330 - Capital Social: 5 000.00
Liquidation Judiciaire du 11/01/2023

SAS TEXAS DINER

58 Rue Bourbaraud
24100 BERGERAC
N° greffe: 2023J00010 - N° siren: 883723785 - Capital Social: 1 000.00
Liquidation Judiciaire du 16/01/2023

Earl LE PIGEONNIER

Le Pigeonnier
24380 CENDRIEUX
N° greffe: 15/00016 - N° siren: 397780719 - Capital Social: 84 000.00
Liquidation Judiciaire du 18/01/2023

Sarl TOME0

29 avenue de Verdun
24100 BERGERAC
N° greffe: 2023J00014 - N° siren: 538626417 - Capital Social: 10 000.00

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 621-125 du Code de Commerce.

Pour avis le 19 avril 2023,

SELARL LGA

Mandataire Judiciaire

37, rue du Professeur Pozzi

24112 BERGERAC

L23VE03414

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article 621-125 du Code de Commerce et à l'article 78 du décret du 27 décembre 1985 modifié par le décret n° 94.910 du 21 octobre 1994, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Redressement Judiciaire du 22/11/2022
SAS FREE-STYLE
 Route de Bergerac
 9005 Lieu-dit Ecorne Boeuf
 24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES
 N° greffe: 4165482/2022 003717 - N° siren: 913065108 - Capital Social: 40 000.00

Redressement Judiciaire du 13/12/2022
EI CELERIER TATIANA
 26-28 avenue Charles De Gaulle
 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU
 N° greffe: 4165492/2022 003276 - N° siren: 753151810

Redressement Judiciaire du 10/01/2023
EURL LE HOUX
 68 cours Saint Georges
 24660 NOTRE DAME DE SANILHAC
 N° greffe: 4165510 - N° siren: 326941820 - Capital Social: 7 622.45

Redressement Judiciaire du 24/01/2023
SARL WALABY CYCLETTE
 31 Zone du Ponteix Boulazac
 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
 N° greffe: 4165532 - N° siren: 889032603 - Capital Social: 2 000.00

Redressement Judiciaire du 21/02/2023
SAS ATELIER DU DIAMANT NOIR
 160 Impasse du grand Chêne
 24300 SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE
 N° greffe: 4165554 - N° siren: 812050599 - Capital Social: 398 186.00

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 621-125 du Code de Commerce.
 Pour avis le 19 AVRIL 2023,
 SELARL LGA
 Mandataire Judiciaire
 37, rue du Professeur Pozzi
 24112 BERGERAC

L23VE03409

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article 621-125 du Code de Commerce et à l'article 78 du décret du 27 décembre 1985 modifié par le décret n° 94.910 du 21 octobre 1994, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Liquidation Judiciaire du 28/04/2022
SASU LES NOUVELLES MENUISERIES GREGOIRE
 Plaisance
 24700 SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET
 N° greffe: 4165376/2022 000639 - N° siren: 842029621 - Capital Social: 1 454 872.00

Liquidation Judiciaire du 17/05/2022
EURL MS CONSTRUCTION
 25 B avenue Montaigne
 24400 MUSSIDAN
 N° greffe: 4165406/2022 001500 - N° siren: 905127072 - Capital Social: 1.00

Liquidation Judiciaire du 17/05/2022
SAS SENDO
 Zone Industrielle de Goulat
 24300 NONTRON
 N° greffe: 4165408/2022 000959 - N° siren: 811948017 - Capital Social: 45 410.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 28/06/2022
Monsieur Ludovic BOMY
 14 avenue Georges Haupinot
 24570 LE LARDIN-SAINT-LAZARE
 N° greffe: 4165417/2022 002015 - N° siren: 435040449

Liquidation Judiciaire du 10/01/2023
 - Fin de poursuite d'activité : 10/01/2023 **SAS OSBORNE SOLUTIONS**
 Lieudit La Malétie
 24290 SAINT-LEON-SUR-VEZERE
 N° greffe: 4165438/2022 002320 - N° siren: 830531315 - Capital Social: 500.00

Liquidation Judiciaire du 13/12/2022
 - Fin de poursuite d'activité : 31/12/2022 **SASU LES CARRIERES DE BONTEMPS**
 Bontemps
 24210 LIMEYRAT
 N° greffe: 4165443/2022 002635 - N° siren: 420131385 - Capital Social: 1 000 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 06/09/2022
SARL JMS INFORM@TIQUE
 17 rue de la Fontaine
 24110 SAINT-ASTIER
 N° greffe: 4165450/2022 002634 - N° siren: 840873467 - Capital Social: 4 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 20/09/2022
SASU SAUMANDE
 6 route de Bordeaux
 24430 RAZAC-SUR-L'ISLE
 N° greffe: 4165447/2022 002839 - N° siren: 843963448 - Capital Social: 5 000.00

Liquidation Judiciaire du 04/10/2022
SAS BESSE ET AUPY INDUSTRIE
 Rue André Cheminade
 24600 RIBERAC
 N° greffe: 4165459 - N° siren: 803159508 - Capital Social: 320 000.00

Liquidation Judiciaire du 18/10/2022
SARL CARMONA ET FILS
 Les Communaux
 38 avenue de Périgueux
 24450 LA COQUILLE
 N° greffe: 4165469/2022 003164 - N° siren: 449639756 - Capital Social: 7 500.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 08/11/2022
EI BOURLAND FABRICE
 Centre Commercial Auchan
 Galerie Marchande - Local n° 8
 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE
 N° greffe: 4165481/2022 003343 - N° siren: 488785296

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 29/11/2022

SASU 4P.HOME.2

7 place des Tilleuls

24350 TOCANE-SAINT-APRE

N° greffe: 4165476/2022 003715 - N° siren: 789290855 - Capital Social: 2 000.00

Liquidation Judiciaire du 29/11/2022

SARL PERIGORD MESSAGERIES EXPRESS

Les Tavernes

24750 TRELISSAC

N° greffe: 4165488/2022 003779 - N° siren: 421491317 - Capital Social: 7 622.45

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 13/12/2022

SAS RETOUR VERS LA FRITURE

52 route du Sablou

24290 AUBAS

N° greffe: 4165490/2022 003954 - N° siren: 900048521 - Capital Social: 6 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 24/01/2023

Madame Maryline DUMEZ DESCAMPS

Le Dognon

24420 MAYAC

N° greffe: 4165536 - N° siren: 533622247

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 24/01/2023

SARL LA MIE DE L'ISLE

Le Bourg

24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE

N° greffe: 4165515 - N° siren: 819642802 - Capital Social: 10 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 24/01/2023

SAS BOULANGERIE DELAGE

4330 Route de Hautefort

La Bertrande - Le Change

24640 BASSILLAC ET AUBEROCHES

N° greffe: 4165516 - N° siren: 820872919 - Capital Social: 12 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 21/02/2023

SARL WORLD OF PIZZA

4 Cours Fénelon

24000 PERIGUEUX

N° greffe: 4165530 - N° siren: 844986877 - Capital Social: 10 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 21/02/2023

SARL LE TRANSPORTEUR 24

39 Impasse de la Tuilerie

24460 SAINT-FRONT-D'ALEMPS

N° greffe: 4165544 - N° siren: 828369322 - Capital Social: 3 000.00

Liquidation Judiciaire Simplifiée du 21/02/2023

SAS NDBN

20 Rue Equillerie

24000 PERIGUEUX

N° greffe: 4165548 - N° siren: 909303422 - Capital Social: 1 000.00

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 621-125 du Code de Commerce.

Pour avis le 19 avril 2023,

SELARL LGA

Mandataire Judiciaire

37, rue du Professeur Pozzi

24112 BERGERAC

L23VE03412



POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article 621-125 du Code de Commerce et à l'article 78 du décret du 27 décembre 1985 modifié par le décret n° 94.910 du 21 octobre 1994, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

Redressement Judiciaire du 02/03/2022

Sarl NC.TP

L'Emerle

24510 SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD

N° greffe: 2022J00015 - N° siren: 799300777 - Capital Social: 1 000.00

Redressement Judiciaire du 20/04/2022

Sarl MORTESSAGNE

24-26 rue De Belzunce

24100 BERGERAC

N° greffe: 2022J00036 - N° siren: 851559021 - Capital Social: 209 000.00

Redressement Judiciaire du 07/12/2022

SAS HAYERE

Route de Bordeaux

Saint Cernin

24100 SAINT-LAURENT-DES-VIGNES

N° greffe: 2022J00085 - N° siren: 801992629 - Capital Social: 10 000.00

Redressement Judiciaire du 09/01/2023

SARL ARDLMG

38 boulevard Charles Garrau

33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE

N° greffe: 2023.4 - N° siren: 820892982 - Capital Social: 10 000.00

Redressement Judiciaire du 11/01/2023

Sarl L'ATYPIC HOTEL RESTAURANT

3 rue du Dragon

24100 BERGERAC

N° greffe: 2023J00008 - N° siren: 848897880 - Capital Social: 5 000.00

Redressement Judiciaire du 16/01/2023

Sarl PEPINIÈRE DE LA CAVILLE

19 route de Bordeaux

24100 SAINT-LAURENT-DES-VIGNES

N° siren: 842105470 - Capital Social: 7 500.00

Redressement Judiciaire du 01/02/2023

SARL SERVICE HABITAT

21 rue de la Roque

24100 CREYSSE

N° greffe: 2023J00017 - N° siren: 831053228 - Capital Social: 396 420.00

Redressement Judiciaire du 01/03/2023

Sarl STRU FINANCEMENT

19 cours Alsace Lorraine

24100 BERGERAC

N° greffe: 2023J00025 - N° siren: 822317186

Redressement Judiciaire du 01/03/2023

SAS CHARPENTE BOIS GOUBIE JP

Pont Renon

24130 LA FORCE

N° greffe: 2023J00028 - N° siren: 326431434 - Capital Social: 896 400.00

Redressement Judiciaire du 08/03/2023

Monsieur Renaud FOUSSAL

100 avenue de Bordeaux

24680 LAMONZIE-SAINT-MARTIN

N° greffe: 2023J00031 - N° siren: 523507812

La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article 621-125 du Code de Commerce.

Pour avis le 19 AVRIL 2023,

SELARL LGA

Mandataire Judiciaire

37, rue du Professeur Pozzi

24112 BERGERAC

L23VE03410

CONSTITUTIONS

DOUBLOPTIC

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Avenue Jean Moulin,
24700 MONTPON MENESTEROL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à MONTPON MENESTEROL (24700), du 4 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DOUBLOPTIC

Siège : 3 Avenue Jean Moulin, 24700 MONTPON MENESTEROL

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : Exploitation d'un fonds de commerce d'achat et de vente d'articles optiques, lunettes, audioprothèses et accessoires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'ins-

cription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : société MANOFI, Société à responsabilité limitée au capital de 22 000 euros, dont le siège social est Avenue Georges Pompidou, Centre Commercial, 24700 MONTPON MENESTEROL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848.671.251 RCS PERIGUEUX, représentée par Madame Marine SALMON et Madame Noémie DIET, cogérantes.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

POUR AVIS

Le Président

L23VE03335

ABONNEZ VOUS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 mars 2023, à LA CHAPELLE GONAGUET.

Dénomination : **PUMA IMMOBILIER.**

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 1833 Rue du Puy de Merlande, 24350 La Chapelle Gonaguet.

Objet : - L'acquisition, la construction, la rénovation et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal ou industriel, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires à la conclusion de ces emprunts, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Cession de parts libre entre associés - Agrément pour tiers.

Gérant : Monsieur Jérémie MAGNE, demeurant 20 Rue des Barrières, 24570 Condat sur Vézère

Gérant : Monsieur Gabriel Gino Louis PULO, demeurant 1833 Rue du Puy de Merlande, 24350 La Chapelle Gonaguet

La société sera immatriculée au RCS de Perigueux.

Pour avis.

La Gérance

L23VE03399

ROBIN AUTOGIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 24 Rue Henri Laborde,
24700 MONTPON MENESTEROL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date, à MONTPON MENESTEROL (24700), du 13 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : ROBIN AUTOGIRE

Siège : 24 Rue Henri Laborde, 24700 MONTPON MENESTEROL

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Vols touristiques et baptêmes de l'air en ULM autogire ; Prestations de vols de surveillances ; Vente de petits accessoires souvenir.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Loïc, Edmond, Marie ROBIN, demeurant 3 Bis Roc de Maugras, 33350 STE-COLOMBE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERIGUEUX.

POUR AVIS

Le Président

L23VE03440

MODIFICATIONS

F.L.Y.K. INVEST

Société civile
au capital de 100 100 euros
Siège social : Le Bourg
24190 DOUZILLAC
833.423.122 RCS PERIGUEUX

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 7 avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de l'adresse Le Bourg, 24190 DOUZILLAC au 2700 Route de la Scie, Lieu-dit Les Granges de Magentout - 24110 SAINT ASTIER, avec effet au 1^{er} avril 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de PERIGUEUX.

Pour avis

La Gérance

L23VE03256

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : **RESYLUXE.**

Forme : SAS.

Capital social : 5000 euros.

Siège social : 9 Rue de la Jardinerie, 24000 PERIGUEUX.

890012867 RCS de Perigueux.

Aux termes d'une décision en date du 17 février 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 17 février 2023, de transférer le siège social à 37 route de Bergerac, 24000 Perigueux.

L' article 4 des statuts sera modifié en conséquence

Mention sera portée au RCS de Perigueux.

L23VE03265

PATISA

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 4 Rue du Musée
24620 LES EYZIES
445 302 540 RCS BERGERAC

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 5 avril 2023, l'A.G.E de la SAS PATISA a décidé de transférer le siège social du 4 Rue du Musée, 24620 LES EYZIES au 9 Chemin de la Combette 24620 LES EYZIES à compter du 5 avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

Le Président

L23VE03282

CAMPING LES VALADES

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : Les Valades Nord,
24220 COUX ET BIGARQUE-MOUZENS
401 440 706 RCS BERGERAC

Aux termes d'une décision en date du 3 avril 2023, la société Groupe INSPIRE domiciliée 35 Rue Jean Descas, 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le n° 901 151 183, a été nommée en qualité de Présidente à compter du 4 avril 2023, en remplacement de M. Jean -Charles BONNEFOND, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L23VE03300

**DAMIEN BARRE**

Avocat
353 Boulevard du Président
Wilson 33200 BORDEAUX

ACV

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 21 B avenue de l'Automobile
24750 TRELISSAC
789 961 034 RCS BERGERAC

Aux termes des décisions des associés du 3 mars 2023, il a été constaté la démission de M. Alexandre CALVET de ses fonctions de gérant à compter du 3 mars 2023, il a été décidé de nommer en remplacement du Gérant la SAS RIMAKE GROUP (RCS 907 843 478) à compter du 3 mars 2023 et il été décidé de transférer le siège social de FONCAUSSADE à MESCOULES (24240) au 21 B avenue de l'Automobile à TRELISSAC (24750) à compter du 3 mars 2023. En conséquence, l'article 7 des statuts est modifié et les mentions suivantes sont publiées :

SIEGE SOCIAL

Ancienne mention : FONCAUSSADE à MESCOULES (24240)

Nouvelle mention : 21 B avenue de l'Automobile à TRELISSAC (24750)

GERANT

Ancienne mention : Monsieur Alexandre CALVET, demeurant à MESCOULES (24240) «Fon Caussade»

Nouvelle mention : SAS RIMAKE GROUP (RCS 907 843 478) dont le siège est 21 B avenue de l'Automobile à TRELISSAC (24750)

Mention sera faite au RCS de BERGERAC

Pour avis,

Le Gérant

L23VE03339

SARL FOURCADE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 6, impasse du Maréchal
Ferrand
Lieu-dit La Motte - 24150 PONTOURS
842 901 241 RCS BERGERAC

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de modifier l'objet social à : agent commercial, négoce de tous produits, matériels, lubrifiants spéciaux, graisses, gamme généraliste, produits d'entretiens, consommables atelier, additifs multifonctions, nettoyage par ultra filtration des stockages et traitements hydrocarbures, infographie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ;

- acte la démission de Monsieur Jean -Luc FOURCADE, de ses fonctions de co-gérant, et décide de ne pas le remplacer.

Pour avis

La Gérance

L23VE03344

EMAXYPAU, SCI au capital de 1000 euros. Siège social : 30 Rue des Anglais apt H1, Résidence Britannia 62150 NEUFCHATEL-HARDELLOT. RCS BOULOGNE SUR MER 813 880 168. Est gérant M. Franck PICHOL demeurant au 608 Route des Placettes 24510 SAINTE-FOY-DE-LONGAS. Aux termes du PV d'AGE en date du 12/04/2023, l'assemblée générale a décidé, à compter du 21/03/2023, de transférer le siège social de la société 608 Route des Placettes 24510 SAINTE-FOY-DE-LONGAS. Article SIEGE des statuts modifié en conséquence. La SCI immatriculée au RCS de BOULOGNE SUR MER fera l'objet d'une nouvelle Immatriculation au RCS de BERGERAC. Pour avis.

L23VE03346

FPVG, SARL au capital de 115 000 euros. Siège social : 747 Rue de l'Egalité 59553 CUINCY. RCS DOUAI 824 791 503. Est gérant M. Franck PICHOL demeurant au 608 Route des Placettes 24510 SAINTE-FOY-DE-LONGAS. Aux termes du PV des décisions en date du 12/04/2023, l'associé unique a décidé, à compter du 21/03/2023 de :

- transférer le siège social de la société 608 Route des Placettes 24510 SAINTE-FOY-DE-LONGAS.

- changer l'objet social qui devient l'activité de location de chambres d'hôtes et gîtes à titres onéreux et la fourniture de toutes prestations de services y attachées et l'activité de loueur en meublé.

Les article 2 et 4 des statuts modifiés en conséquence. La SARL immatriculée au RCS de DOUAI fera l'objet d'une nouvelle Immatriculation au RCS de BERGERAC. Pour avis.

L23VE03347

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SANBER. SCI au capital de 1000 euros. Le Bourg 24330 SAINT LAURENT SUR MANOIRE. RCS Périgieux 810534834

Aux termes du procès-verbal de AGE du 31 mars 2023 la société susvisée a décidé de transférer son siège social de Le Bourg 24330 SAINT LAURENT SUR MANOIRE au 19 Rue MARTIN LUTHER KING 24750 TRELISSAC à compter du 31 MARS 2023.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Périgieux. Pour avis, La Gérance

L23VE03389



Etude BL NOTAIRE
Maître Laetitia QUESNEL
Notaire associé
à PARIS
16^{ème} ARRONDISSEMENT
(75116)
111 rue de Longchamp

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

SCI DU 121 RUE DE PARIS LES LILAS, Société civile immobilière dont le siège était à SAINT-LAURENT-DES-HOMMES (24400), Bénévent, identifiée au SIREN sous le numéro 389510603 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PÉRIGUEUX

Aux termes d'une AGE en date du 25 mars 2022, les associés ont décidé de transférer à compter du 23 mars 2022 le siège social qui était à SAINT-LAURENT-DES-HOMMES (24400), Bénévent à l'adresse suivante : MONTS (37260), 12A rue de la Colinière.

L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de TOURS

Pour avis et mention,

Le Gérant

L23VE03403



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

SANDRINE LOBI

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 €
Siège social : Le Bourg
24150 MAUZAC ET GRAND CASTANG
509 431 821 RCS BERGERAC

L'associé unique a décidé par AGE du 13/04/23, à effet du 01/04/2023, de modifier l'objet social de la société qui est désormais : Concept store, achat, vente, objet de décoration, art de la table, mobilier, linge de maison, carterie, papeterie, design, textile, papier peint, la vente d'accessoires fantaisies (bijoux, accessoires de mode...), jeux, jouets, gadgets, alimentation sèche, de transférer le siège social de MAUSAC ET GRAND CASTANG 24150 - le bourg à BERGERAC 24100 - 19, rue du Mourier. Les articles 2 et 4 ont été modifiés. Pour avis

L23VE03424

ETS GALTIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
porté à 40 000 euros
Siège social : 20 Avenue de la Libération
24400 MUSSIDAN
338.321.003 RCS PERIGUEUX

Par décision du 13 avril 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 30 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 10 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 40 000 euros

Pour avis

La Gérance

L23VE03446

**FIDAL
AVOCATS**

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions unanimes des associés du 23 mars 2023 de la Société LE FAUBOURG DU CYCLE, dont le siège social est fixé 69 rue du Maréchal Joffre, 24100 BERGERAC, 442 157 467 RCS BERGERAC, il a été décidé de :

- De prendre acte de la démission de Fabrice HUQUELEUX de ses fonctions de co-gérant de la société à la date du 23 mars 2023. Monsieur Christophe NAPIAS exercera seul les fonctions de gérant de la société à compter du 23 mars 2023

Mention sera faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis

L23VE03488



DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS

127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

SARL PASCO

Société à responsabilité limitée
Siège social : 78 rue de Paris
24260 LE BUGUE
490 309 010 RCS BERGERAC

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 05/04/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Gérants :

-M Florentin NORMAND, demeurant La Lande, 24260 LE BUGUE pour une durée indéterminée et à compter du 05/04/2023

-M Quentin NORMAND, demeurant 1402 route de Boutenègre, lieu dit Salvajou, 24260 LE BUGUE pour une durée indéterminée et à compter du 05/04/2023

En remplacement de Mme Pascale REVEL, démissionnaire.

Pour avis,

L23VE03489

DISSOLUTIONS

DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS

127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

COREINCO BTP

Société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social : 385 route des Rivachauds
24520 COURS-DE-PILE
RCS BERGERAC 503 984 387

Par acte constatant l'adoption de décisions prises à l'unanimité des associés du 06/04/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Catherine DA COSTA, demeurant 385 route des Rivachauds, 24520 COURS-DE-PILE a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au cabinet DUPHIL PRUVOST AVOCATS, 23 rue de la République, 24260 LE BUGUE, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac, en annexe au RCS.

Pour Avis

Le liquidateur

L23VE03278



FIDUCIAL
SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

**ANIMAUX BUSINESS
CROQUETTES EN
ABRÉGÉ « A.B.C. »**

SARL au capital de 5 000 €
Les Romains - Route de Paris - 24750
CHAMPCEVINEL
750 424 822 RCS PERIGUEUX

L'AGE du 16/03/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Pascal BUSIN demeurant au 51 rue du Terme Saint Sicaire - 24000 PERIGUEUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et répartir le solde entre les associés en proportion de leurs droits. Le siège de la liquidation est fixé au 51 rue du Terme Saint Sicaire - 24000 PERIGUEUX. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PÉRIGUEUX. Pour avis.

L23VE03337

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !



DUPHIL-PRUVOST
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SELARL DUPHIL-PRUVOST AVOCATS
127, Rue de la Croix de Seguey,
33000 BORDEAUX
www.duphil-pruvost-avocats.com

MB RESTAURANT

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Le Bourg
24170 SAINT-LAURENT-LA-VALLÉE
RCS BERGERAC 839 440 682

Par acte constatant l'adoption de décisions prises à l'unanimité des associés du 29/03/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/03/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M Karim DJELLIT, demeurant Les Souppôts, 24170 SAINT-LAURENT-LA-VALLÉE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 23 rue de la République, 24260 LE BUGUE, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac, en annexe au RCS.

Pour Avis

Le liquidateur

L23VE03377

MAXIME-EMILIE PINSON

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
19 rue de l'Engin 24500 EYMET
RCS BERGERAC 808 587 307

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable.

Mr Maxime PINSON, demeurant Résidence La Pinède, 949 Avenue François Nardi, bât 10 - 83000 TOULON, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, où la correspondance devra être adressée, ainsi que tout acte et document concernant la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac.

Pour avis,

L23VE03444

CLÔTURES

SARL ALPHA ADHESIFS COMMERCE ET CONSEIL

Société à responsabilité limitée en liquidation
Siège Social : 51 Ferrière 24170 PAYS DE BELVES
Capital : 1.000 €
RCS Bergerac : n° 892.601.584

Par décision du 30/11/2022, l'associée unique, liquidateur, a :

- Approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/11/2022 ;

- Donné quitus au Liquidateur, Mme Samantha QURESHI demeurant 51 Ferrière 24170 PAYS DE BELVES et l'a déchargée de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de BERGERAC.

Mention sera faite au RCS de BERGERAC

Pour Avis

L23VE03348

AGENCEMENTS ET DECORATION D'INTERIEUR.

SAS société en liquidation au capital de 8000 euros.
Siège de liquidation : LE BOURG, 24530 QUINSAC.
479422263 RCS de Périgueux.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 1 mars 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian BOYER demeurant 7 Route des Courbes, 50530 Dragey Ronthon et prononcé la clôture de liquidation de la société au 31 décembre 2022.

La société sera radiée du RCS du PERIGUEUX.

Le liquidateur

L23VE03382



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

CABINET D'INFIRMIER DUCLAUD MILLET

SCM au capital de 500 €
le bourg - 24390 TOURTOIRAC
822 396 370 RCS PERIGUEUX

L'AGO du 23/03/23 a approuvé le compte définitif de liquidation établi au 31/12/22, a déchargé Mme Angélique ZNAIDA DUCLAUD de son mandat de liquidateur, a donné à cette dernière, quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation au 31/12/22. Les comptes définitifs établis par le liquidateur sont déposés au GTC de PERIGUEUX. Pour avis.
L23VE03401



SCP Etudes
ALLORY-LAVAL - BARDIN
Notaires associés
à LA FORCE (Dordogne)
13 rue de la Libération

EARL DOMINIQUE VIDAL

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 186.750,05 euros
Siège social : La Haute Borie - 24240 MONBAZILLAC
RCS BERGERAC - numéro 423 902 667

AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Maylis BAUCHIERO, notaire au sein de la SCP ALLORY-LAVAL-BARDIN, le 17 février 2023 les associés de la société EARL DOMINIQUE VIDAL, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de la clôture de liquidation de ladite société en date du 31 août 2022.

Quitus a été donné au liquidateur.

Pour avis

Le notaire.

L23VE03445

CONVOCATIONS

ARTISANS A DOMICILE DORDOGNE PERIGORD

Siège social : 371 Boulevard des Saveurs
24660 Coulouneix Chamiers
SARL Coopérative Artisanale à capital variable minimum de 2100,00 €
Siren 520 890 567 RCS PERIGUEUX

En application des dispositions légales et statutaires, les associés coopérateurs sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 13 mai 2023 à 18 h 00 2023 à la salle des fêtes d'Atur 24750 Boulazac Isle Manoire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport de gestion 2022
- Bilan et compte de résultat 2022
- Rapport du commissaire aux comptes 2022
- Approbation des comptes 2022 et affectation du résultat
- Prévisionnel 2023
- Renouvellement partiel de la cogérance
- Renouvellement partiel de la commission d'agrément
- Questions diverses

Dès le quinzième jour précédant l'Assemblée, les associés coopérateurs pourront prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des rapports du Conseil d'Administration aux associés et du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels dudit exercice.

Les Cogérants : David ALBERT, Laurent BUISSON, Grégoire DORCHIN, Régis DUBERNARD, Jean HAMELIN
L23VE02846

FONDS DE COMMERCE



SCP Sandra OUDOT et
Violaine POUSSOU
Notaires associés
9B, avenue Brossard
24200 SARLAT-LA-CANEDA

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Violaine POUSSOU le 17 mars 2023, enregistré au SPF ENREGISTREMENT de PERIGUEUX le 3 avril 2023 Réf. 2023 N 450, a été cédé par :

Madame Anne-Marie CARRIER, demeurant à VITRAC (24200) La Lande,

A la Société dénommée **BESNIER&BOCHER**, dont le siège est à SARLAT-LA-CANEDA (24200) 6 rue du Présidial, inscrite au RCS de BERGERAC sous le numéro 881509681,

Le fonds de commerce de traiteur épicerie vins liqueurs spiritueux sis à SARLAT-LA-CANEDA (24200), 51 rue de la République, connu sous le nom commercial «CHEZ ANNE MARIE», et pour lequel le CEDANT est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC, sous le numéro 487939456.

Entrée en jouissance fixée au jour de la signature.

PRIX 72.500,00 EUROS s'appliquant aux éléments incorporels pour 42.500,00 euros, au matériel pour 30.000,00 euros.

Oppositions : reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

Me Violaine POUSSOU Notaire.
L23VE03350

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvain FERCOQ, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «LES NOTAIRES DU PERIGORD VERT», titulaire d'un Office Notarial à NONTRON (Dordogne), 558 Avenue Jules Ferry, CRPCEN 24049, le 30 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Alex TARGE, retraité, et Madame Christiane Marie-Louise BARRY, retraitée, demeurant ensemble à CHAMPAGNAC DE BELAIR (24530) Bonjournal.

Mariés à la mairie de MARSEILLE (13000) le 20 avril 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE03430

RECTIFICATIFS



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Rectificatif à l'annonce référence ALP00734536 parue dans LA VIE ECONOMIQUE DU SUD OUEST, le 12/04/2023 concernant la société **SCI AVENUE DE L'EUROPE**, lire gérance: PDC DA COSTA, SAS au capital de 1 000 € dont le siège social est à PERIGUEUX 24000 - 3ter, rue des Jacobins, immatriculée au RCS de PERIGUEUX 949 832 141 en lieu et place de gérance: Madame DA COSTA épouse DUCHANGE Patricia demeurant 3Ter, rue des Jacobins - 24000 PERIGUEUX.
L23VE03400

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.vie-economique.com

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 avril 2022,

Madame Colette Marie Monique PUYRIGAUD, en son vivant Retraitée, demeurant à ISSIGEAC (24560) 42 Tour de Ville, née à BEAUMONT-DU-PERIGORD (24440), le 17 mai 1934, **veuve** de Monsieur Claude Roland **RAY** et non remariée, Non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à ISSIGEAC (24560), le 20 février 2022.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-René LATOUR, Notaire Associé de la SELAS dénommée «LATOUR ET ASSOCIES, NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à PERIGUEUX (Dordogne), 27 rue Gambetta, le 14 avril 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé, référence CRPCEN : 24001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23VE03288

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 3 février 2015, Monsieur Dennis Frederick WADHAMS demeurant à ROCHES-TER KENT (99999) (ROYAUME-UNI) The bungalow Nashenden Farm Lane ME 13TQ. Né à MILTON KENT (99999) (ROYAUME-UNI), le 26 février 1932. Décédé à GILLINGHAM (ROYAUME-UNI), le 28 janvier 2021. A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 12 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Rodolphe MORLION, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23VE03388

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

SARL LES DELICES DE LAURALICE, 6 Rue des 3 Conils, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 381 702 380. Restaurant, plats cuisinés à emporter, salon de thé, brasserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022, désignant liquidateur Me Texier Aurélien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des

créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L.691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401539180864

SARL LE MENHIR, la Plante, 24260 le Bugue, RCS BERGERAC 490 880 440. Entretien parcs et jardins, entretien Courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022, désignant liquidateur Me Texier Aurélien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L.691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401539180873

SARL ERIC MOUQUET MUSIC E.M.M. (EMM), le Carlou, Saint-Amand-De-Belvès, 24170 Pays-de-Belvès, RCS BERGERAC 394 570 170. Production musicale visuelle, édition musicale, locations studios d'enregistrement de matériel de musique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023, désignant liquidateur Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L.691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401539180876

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

SAS INOAA, 266 Avenue Thiers, 24200 Sarlat-La-Canéda, RCS BERGERAC 892 594 342. Fabrication de tables de soins destinées aux professionnels de l'esthétique et du bien-être et de mobilier de cabine. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 octobre 2022 désignant mandataire judiciaire SELARL De Keating 12 Rue Guynemer 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L.691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401539180889

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES

(Dépôt du 05 avril 2023)

SARL FMT BOULANGERIE, Lieu-Dit la Gratadie, 24590 Archignac, RCS BERGERAC 443 468 244. Brioche pâtisserie boulangerie salon de thé. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L.644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

12401539273427

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 05 avril 2023)

SARL MENUISERIE MAGNIEU, 10 Rue du Parc, 24130 la Force, RCS BERGERAC 403 811 490. Fabrication et pose de toutes Menuiseries extérieures et intérieures et parquets agencement

de locaux commerciaux professionnels ou habitation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Autorise le maintien de l'activité jusqu'au 5 juin 2023.

12401539180870

SAS TRACK-TRANS, 38 Rue des Sables, 33220 Port-Sainte-Foy-Et-Ponchapt, RCS BERGERAC 819 870 882. Transport public de marchandises routier et/ou location de véhicules industriels pour marchandises. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac.

12401539180882

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

(Jugement du 05 avril 2023)

TESSIER Thierry, 44 Rue Montaigne, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 377 589 114. Pizzas À Emporter Et Livrées. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.

12401539180867

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 05 avril 2023)

SAS CARTE BLANCHE, le Carbonnier, 24250 Saint-Martial-de-Nabirat, RCS BERGERAC 534 752 548. Décoration aménagement intérieur. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401539180879

SAS3M2C Les Marinières du Monde, 12 Rue Jean Meneret, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 883 756 157. Commerce de détail ou en gros sur internet achat vente de produits marchands notamment textile vente sur internet, en boutique, en porte à porte ou sur marchés ambulants. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

12401539180885

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 avril 2023)

SARL CUISINE PRO-FROID-CLIMATISATION, Impasse du Vieux Chemin, Zone Industrielle Lachenal, 24430 Annesse-et-Beaulieu, RCS Greffe de Périgueux 490 798 030. Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2023, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_571

SAS CG TRANSPORT, 10 Route de la Borie, 24110 Saint-Astier, RCS Greffe de Périgueux 893 026 971. Affrètement et organisation des transports. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Mars 2023, désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_573

ABONNEZ VOUS

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 04 avril 2023)

SAS AQUITAINE CAOUTCHOUC 2000, les Genets, 24210 Thenon, RCS Greffe de Périgueux 352 871 453. Fabrication d'autres articles en caoutchouc. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Mars 2023, désignant mandataire judiciaire Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_574

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 04 avril 2023)

SARL LA PARENTHÈSE, 74 Avenue Jean Jaurès, 24290 Montignac-Lascaux, RCS Greffe de Périgueux 842 170 391. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_572

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 avril 2023)

SOARES DA SILVA Maria, Fatima, 5 bis Lieu-dit Reyraud du Moulin, 33230 Les Eglisottes et Chalaures. Commerce de détail de biens d'occasion en magasin. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Octobre 2021, désignant liquidateur Maître Christian HART de KEATING - SELARL de KEATING 12, rue Guynemer - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_2402_575

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 04 avril 2023)

SAS CAMPING DE L'ILOT, le Maine Cubjac, 24640 Cubjac-Auvézère-Val d'Ans, RCS Greffe de Périgueux 827 691 015. Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.

2023_2402_578

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉOLUTION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 04 avril 2023)

DUMOULIN Jacques, le Bourg, 24300 Augignac, RCS Greffe de Périgueux 339 353 385. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la résolution du plan de sauvegarde et le redressement judiciaire et désignant mandataire judiciaire Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.

2023_2402_585

(Jugement du 04 avril 2023)

SAS XV AU COMPTOIR, 38 Rue du Quatre Septembre, 24290 Montignac-Lascaux, RCS Greffe de Périgueux 837 771 245. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.
2023_2402_581

SAS A.C.B.D. NEGOCOURTAGE, 17 - 19 Rue Duc de Sully, 24700 Montpon-Ménéstérol, RCS Greffe de Périgueux 839 798 915. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.
2023_2402_583

SAS HOLLYWOOD CAFE 2, Place Francheville, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 901 911 180. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.
2023_2402_584

BAPTISTE Moise, 24600 Ribérac, RCS Greffe de Périgueux 477 761 175. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Maître Aurélien TEXIER membre de la SCP AMAUGER TEXIER 11, avenue Georges-Pompidou - 24000 Périgueux.
2023_2402_586

CONVERSION EN LIQUIDATION
JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE DE
SAUVEGARDE

(Jugement du 04 avril 2023)

SAS DICAUTO, 31 Rue des Digitales, lieu-dit les Romains, 24750 Trélissac, RCS Greffe de Périgueux 819 834 664. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement mettant fin à la procédure de sauvegarde et prononçant la liquidation judiciaire, et désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux.
2023_2402_582

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 04 avril 2023)

SARL La société ETECO (Etudes Techniques et Coordination), 4 rue Montauriol, 24100 Bergerac. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_2402_576

SARL L'Atelier du Vitrail du Périgord, 5 Rue Lanmary, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 503 387 417. Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_2402_577

SARLU MEUBLES GRANOUILLAC, 15 Rue Montplaisir, 24120 Pazayac, RCS Greffe de Périgueux 646 280 057. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_2402_579

SARL GARAGE GAILLARD, Route des Eyzies L'Enclos, 24290 Montignac-Lascaux, RCS Greffe de Périgueux 487 489 247. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_2402_580

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

SOCIETE DE DISTRIBUTION CENTRALE (SARL)

Siège : 8 Rue de Buxerolles ZI Nord Jaune 87280 Limoges (RCS 300 425 907)

Etablissement secondaire : 239 Avenue de L Automobile 24750 Trélissac

Jugement du Tribunal de Commerce de LIMOGES en date du 05/04/2023, ouvrant une procédure de sauvegarde, désignant en qualité d'Administrateur Judiciaire, La SELARL Vincent GLADEL et Associés, prise en la personne de Maître Virginie DESFORGES 3 Allée Saint-Alexis 87000 Limoges, avec pour mission : d'assister, en qualité de Mandataire Judiciaire, SELARL URBAIN ASSOCIES, Prise en la personne de Maître Paul URBAIN 2 Place Winston Churchill 87000 Limoges.
L23VE03456

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERIGUEUX

AVIS

L'ETAT DE COLLOCATION a été déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PERIGUEUX LE 05 AVRIL 2023 dans la procédure ouverte à l'égard de : **M. Bernard LASBRAUNIAS**, demeurant La Lyre - 24360 USSEROLLES. Activité : Agriculteur. Les contestations seront recevables au Greffe au Tribunal judiciaire de PERIGUEUX dans le délai de trente jours à compter de la publication au BODACC.
L23VE03291

47. LOT-ET-GARONNE



COMMUNE DE BARBASTE

47230

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1-POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de BARBASTE

Mairie 1, Allée Victor Hugo 47230 BARBASTE

Tél : 05/53/65/51/38 Courriel : mairie.barbasté@orange.fr

2-OBJET DU MARCHÉ

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Lausseignan :

MAPA Code de la Commande Publique article R2123-1 1°

Lot 1 : VRD

Lot 2 : Espaces verts

3-RETRAIT DES DOSSIERS ET REMISE DES OFFRES

Sur le Profil acheteur: <https://demat-ampa.fr>

VENDREDI 12 MAI 2023 à 12h00

L23VE02959



Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 23 0064 01

Parcelles de terre

GRATELOUP-SAINT-GAYRAND 1 ha 80 a 99 ca

'Combrats nord': ZK- 17- 18

XA 47 23 0054 01

Parcelles de terre

GRATELOUP-SAINT-GAYRAND 8 ha 83 a 89 ca

'Lagarde haute': C- 262- 263 - 'Mayne bas': C- 294- 394[288]- 416[293] ZK- 33[24] (A)- 33[24](B)

XA 47 23 0063 01

Parcelles de terre

GRATELOUP-SAINT-GAYRAND 1 ha 80 a 48 ca

'Mayne bas': ZK- 32[24]

GRATELOUP-SAINT-GAYRAND 7 ha 67 a 10 ca

'Au moreau': 243ZA- 46- 47

Situation locative : Loué pour partie

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 03/05/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchaubout - 47008 AGEN - Tél : 05 53 95 19 19 ou des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil - Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>

L23VE03420

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

CONSTITUTIONS



LAVOISIER IMMO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOÉ du 1er avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **LAVOISIER IMMO**
Siège : 1509 rue de la Gare, 47550 BOÉ.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros
Objet : L'achat de tous biens immeubles, actions ou parts de sociétés immobilières en vue de leur revente, à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; l'aménagement, l'édification et la construction de tout bien immobilier ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ; l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ; la promotion immobilière et la vente en l'état futur d'achèvement ; l'activité de lotisseur ; l'activité de marchand de biens ; la maîtrise d'œuvre et la réalisation de toute opération de construction, rénovation et extension immobilière ;

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception de celles appartenant à l'associé unique ou consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur David BOUÉ, demeurant 5 rue Jean de Durfort, 47000 AGEN.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS
Le Président

L23VE03254



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire VINCENT, de la Société Civile Professionnelle «Valérie TOUON SCHREIBER, Carole MARGNES, Héliène LERO et Claire VINCENT, notaires associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial» à VILLENEUVE-SUR-LOT, le 4 avril 2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PALOUMET**
Forme : Société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du livre III du Code civil, et par les statuts.

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 1143 route de Paloumet 47300 BIAS.

Durée : 99 années
Capital social : 1 000,00 euros

Cessions de parts soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Mathieu BERGER, demeurant à BERGERAC (24100), 18 rue Junien Rabier, pour une durée indéterminée.

Immatriculation : RCS d'AGEN.
Pour avis
Le notaire.

L23VE03295

BDM ADOUR EXPERTISE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Marmande du 11 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **BDM ADOUR EXPERTISE**

Siège social : 4 place du Marché, 47200 MARMANDE

Objet social : l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature, sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-François Béthus, demeurant 3 avenue du Tertre 47180 MEILHAN SUR GARONNE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

Pour avis

La Gérance

L23VE03338

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 avril 2023 il a été constitué sous la dénomination sociale **HLC** une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Siège social : CASTELCULIER (47240) 1646 D813 RN11

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Objet social : L'exploitation de tous centres de contrôle technique automobile, activité définie et encadrée par les lois et règlements en vigueur, notamment par le décret n° 91-369 du 15 avril 1991, l'arrêté du 18 juin 1991 et sa circulaire d'application, ainsi que par tous textes à venir. La création, l'acquisition, la mise en location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerces, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

Le capital social s'élève à la somme de 5000 euros.

Gérance : Monsieur Xavier DUTOUR, demeurant 1781 route de Malause «lieu-dit Fonsades» 82400 ST VINCENT LES-PINASSE est désigné(e) en qualité de gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et de sociétés de AGEN

Pour avis et mention, Le Gérant

L23VE03383



AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée sous forme électronique en date du 12 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **FLO ENERGIE**

Siège : Bourret, 47390 LAYRAC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros
Objet :

- l'achat, la production, la prise à bail, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement de toute énergie renouvelable et/ou de son support (photovoltaïque, éolienne, hydro-électrique, biomasse etc.) ; production et vente d'électricité issue d'installations exploitant ces énergies et négoce, installation, construction, aménagement de tous immeubles nécessaires à l'exploitation de ces unités de production d'énergie ;

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, et généralement la réalisation de toutes opérations immobilières ;

- la participation directe ou indirecte à toutes opérations immobilières, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de biens immobiliers ou par voie de création, de souscription à une augmentation de capital, d'acquisition de droits sociaux, de fusion, scission, apport partiel d'actif, ou autrement intéressant un ou plusieurs sociétés à prépondérance immobilière ;

- la gestion d'un portefeuille de titres de participation et de valeurs mobilières de placement dans des sociétés à prépondérance immobilière ou groupes de sociétés à prépondérance immobilière ;

- l'aliénation du ou des immeubles, des titres de participation et/ou valeurs mobilières de placement devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Alain LAGARDE, demeurant Bourret, 47390 LAYRAC.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN.

POUR AVIS
Le Président

L23VE03418

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGEN du 13 Avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **LE TRIPORTUR**

Siège social : 3, Rue Fon de Rache, 47000 AGEN

Objet social : achat et vente de fromages et de tout autre produits alimentaires

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Alain CEJUDO, demeurant 3 Rue Fon de Rache 47000 AGEN, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AGEN.

Pour avis
La Gérance

L23VE03431

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LEVIGNAC DE GUYENNE (47) du 07/04/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS. Dénomination sociale : **SAS BARON PROPERTY SOLUTIONS**. Siège social : 213, Route du Fourquet - 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE.

Capital : 1.000 euros. Objet : Toutes activités de marchands de biens immobiliers, L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Président : Mr Ian ROGERS, demeurant 213 Route du Fourquet - 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE. Directeur Général : Mme Lydie MACE, demeurant 213 Route du Fourquet - 47120 LEVIGNAC DE GUYENNE. Immatriculation : RCS d'AGEN. Pour avis.

L23VE03466



POUJAUD ROBERT
CONSEIL
26 avenue Mirabeau
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Par acte sous seing privé en date du 14 Mars 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **KUNEDOR**

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5 000 euros

SIEGE : 19 Rue Marceau - 47000 AGEN

OBJET : La prise de participation majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises.

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur John REFAIT Domicilié : 19 rue Marceau - 47000 AGEN. Immatriculation : RCS AGEN

Pour avis,

L23VE03478

MODIFICATIONS



SELARL ANNE-LAURE ANGLADE
Place José Bès - BP 24
47700 CASTELJALOUX
05 53 93 01 30
annelaure.anglade@notaires.fr

SCI LA BALLADASSE
Capital : 457,35 euros
Siège : VILLENEUVE SUR LOT (47300) rue du Marès
RCS AGEN 344 064 274

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une AG en date du 05/04/2023 il a été constaté la fin des fonctions de gérant de Jacques MONS au jour de son décès soit le 01/08/2020 ; et de ne pas nommer de nouveau co-gérant en remplacement. Monsieur Roger ZANELLA reste seul gérant.

L23VE03240

L'associée unique le 24/03/2023 de la société **GASCOGNE APICULTURE**, SARL au capital de 5.000€, siège social 33 avenue des Pyrénées - 32100 CONDOM, 849 523 840 RCS AUCH, a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social au 2 rue de Grésailles - 47550 BOE et de modifier l'article 4 des Statuts.

La société, immatriculée au RCS de AUCH sous le numéro 849 523 840 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AGEN

Gérant : M. Guillaume LOMBARD, demeurant 36 bis Chemin Saint-Gilles - 84460 CHEVAL-BLANC

L23VE03245



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

Aux termes d'une décision, en date du 1^{er} juillet 2022, de l'associée unique de la société **SATAR TRANSPORT SUD OUEST STSO**, Société par actions simplifiée au capital de 139 200 euros, siège social sis Marché d'intérêt National, 47000 AGEN, immatriculée sous le n° 393 187 646 RCS AGEN, la Société ORCOM AUDIT RSO, Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros, siège social sis 755 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 393 376 140 R.C.S. AGEN, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027.

POUR AVIS
Le Président

L23VE03262

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

SCI DE L'ILE FLEURIE

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : lieu-dit La Gare
47250 SAMAZAN
RCS AGEN 812 382 463

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 28/02/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 939 route de Guitard 47250 ARGENTON à compter du 01/03/2023 et de modifier en conséquence l'article quatrième des statuts.

Pour avis, la gérance

L23VE03306



Aux termes d'une décision en date du 31/03/2023, l'associée unique de la société **CABINET GOFFIN IMMOBILIER**, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, siège social : 27 rue de la Fraternité, 47300 VILLENEUVE SUR LOT immatriculées sous le numéro 878 214 121 RCS AGEN statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis.

L23VE03308

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE PECHAVY

Société civile
Au capital de 458 109,30 euros
Siège social : 594 avenue du Bruilhois - ZI Le Treil
47520 LE PASSAGE
RCS AGEN 389 415 126

MODIFICATION DES DIRIGEANTS ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant décisions collectives des associés réunis en assemblée générale le 27 juillet 2022, il résulte :

- que Monsieur Dominique PECHAVY (demeurant 3, rue Marceau 47000 AGEN) et Monsieur Frédéric PECHAVY (demeurant 14, cours Victor Hugo 47000 AGEN) ont été nommés cogérants, pour une durée indéterminée à compter du 27 juillet 2022,

- en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PECHAVY gérant démissionnaire à compter du 27 juillet 2022,

- que le siège social a été transféré du 1, rue Marceau 47000 AGEN au 594 avenue du Bruilhois - ZI Le Treil 47520 LE PASSAGE, à compter du 27 juillet 2022.

Pour avis. RCS AGEN

L23VE03317

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITEE FROID CLIM GASCOGNE

SARL au capital de 55 000 Euros
Siège social : 860 route de Bordeaux
47700 CASTELJALOUX
RCS AGEN 488 347 675

Par décision de l'associée unique en date du 1^{er} avril 2023, il a été décidé de modifier la dénomination de la société qui devient FROID CLIM GASCOGNE SARL à compter dudit jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Gérant

L23VE03381



CABINET FREZALS

EXPERT-COMPTABLE
AUDIT & CONSEILS

SASU JLVM
Société par Actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Chemin de Lagarrigue
47340 Laroque-Timbaut
RCS AGEN 922 385 752

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'AGE du 6 Avril 2023, le Président a décidé, conformément à l'article L 223-18 du code de commerce, le transfert du siège social de «Chemin de Lagarrigue, 47340 LAROQUE-TIMBAUT» à «4 ZAC de Ribaloux, 47340 LAROQUE-TIMBAUT», à compter du 6 Avril 2023.

Pour avis,
Mention en sera faite au RCS d'AGEN.
M. BARTHELEMY-GOUYAC Jonathan, Président.

L23VE03386



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 6 avril 2023, l'associée unique de la société **POINT CAFE**, SARL au capital de 5 000 euros, ayant son siège social sis 3 ZAC de Rigoulet, 47550 BOE, immatriculée au RCS sous le numéro 450 704 978 RCS AGEN, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur David TOMAS-BOULET.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société :
La société **POINT TROPHEE**, SARL au capital de 600 000 euros, ayant son siège social 3 ZAC de Rigoulet, 47550 BOE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 823 362 256 RCS AGEN, représentée par Monsieur David TOMAS-BOULET en sa qualité de gérant.

Pour avis
La Gérance

L23VE03393

ABONNEZ VOUS



Société d'Expertise
Comptable & de Commissariat
aux comptes
1 rue Félix Aunac - 47000
AGEN
Tél : 05 53 66 94 94
Site web :
www.cabinet-aviano.fr

EXTENSION OBJET SOCIAL

NG'TP 47, SASU au capital de 5 000 €, Siège social : 2984 Route du Château, «Paille» 47360 MADAILLAN, 899 080 469 RCS AGEN.

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023, l'associé unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Transport public routier de marchandises, et/ou loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage. Travaux de broyage, travaux forestiers. L'art 4 des statuts a été modifié. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AGEN. Pour avis, Le Président.

L23VE03398

Suivant acte reçu par Maître Xavier BOUVET, Notaire à ECULLY (69130), 4 allée des Tullistes, le 12 avril 2023, le capital social de la société civile immobilière **CERISIER** dont le siège est à 47240 BON-ENCONTRE Impasse Georges Clémenceau, Lieudit Redon au capital de 100.002 euros immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 885 260 356 A été réduit suite au retrait d'un associé par annulation de ses parts et attribution de l'immeuble social de la somme de 100.000 euros pour le ramener à deux euros (2,00 €). Et transféré le siège social à compter du même jour de 47240 BON-ENCONTRE Impasse Georges Clémenceau Lieudit Redon à 47520 LE PASSAGE à 3 impasse Prosper Mérimée, Pour avis Le notaire.

L23VE03411



4 PLACE DU MARCHÉ
47200 MARMANDE

AYO PIZZAS

SAS au capital de 500 €
Siège social : 13 Rue Joliot Curie,
47400 TONNEINS
RCS d'AGEN n°902 599 455

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

En date du 23/02/2023, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS d'AGEN
Pour avis
Le Président

L23VE03425

DISSOLUTIONS

EZ TRAIN

SAS au capital de 6 000 euros
Siège social : 5 rue Pierre Loti
47400 TONNEINS
RCS AGEN 903 547 511

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE en date du 31/03/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour et sa liquidation amiable. Elle a désigné en qualité de liquidateur M. Christophe VIGUIER en lui conférant les pouvoirs les plus étendus. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur situé à TONNEINS (47400) 1122 route de Bousquet.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AGEN.

Pour avis, le Liquidateur

L23VE03390

TONY & TOCH

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €
Siège social : Euréka - Rue Tarride - ZA de Vénès
47400 TONNEINS
RCS AGEN 830 050 456

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 31/03/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour et sa liquidation amiable. Il a désigné en qualité de liquidateur M. Anthony LAC en lui conférant les pouvoirs les plus étendus. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur situé à GRATELOUP-SAINT-GAY-RAND (47400) 8 place de la République.

Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Agen.

Pour avis, le Liquidateur

L23VE03396



VILECRO GESTION

SCI au capital de 10000 €
Siège social : 8 Rue de la Ténarèze - 47170 Mézin
453 598 732 RCS AGEN
Par décisions du 13/04/2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la Société à compter du même jour, nommé en qualité de Liquidateur Monsieur LERICHE Jean-François, demeurant 8 Rue de la Ténarèze à Mézin 47170, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS d'Agen

L23VE03450

CLÔTURES



Cabinet Silva
8 rue Paul Valéry
47200 Marmande
www.groupe-bsf.fr/
cabinet-silva/

MDI JP

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation : 1480 Chemin de Grange Neuve,
47400 GONTAUD-DE-NOGARET
838 430 296 RCS AGEN

Aux termes d'une décision en date du 05 avril 2023 au 1480 Chemin de Grange Neuve, 47400 GONTAUD DE NOGARET, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation au 31 mars 2023, déchargé Monsieur Jean-Pierre DUBÉDAT, demeurant 1480 Chemin de Grange Neuve 47400 GONTAUD DE NOGARET, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AGEN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

L23VE03491

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

FONDS DE COMMERCE



Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 03 avril 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'Agen 1, le 04 avril 2023, sous la mention Dossier 2023 00011084, référence 4704P01 2023 A 00567, la SARL **EMMA** au capital de 8 000 euros, sise 60 boulevard de la République, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 489 227 850 RCS AGEN, a cédé à la SASU **BIJOUTERIE RIGAL**, au capital de 30 000 euros, sise 31 boulevard de la République, 47000 AGEN, immatriculée sous le numéro 317 099 950 RCS AGEN, un fonds de commerce de vente de bijoux, art de la table, maroquinerie, objets de décoration, bibeloterie sis et exploité 60 boulevard de la République, 47000 AGEN, moyennant le prix de 180 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 179 850 € et aux éléments corporels à hauteur de 150 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 03 avril 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, dans les locaux de la SOCIÉTÉ FIDUCIE CONSULTANTS BOE, 1 Rue François Neveux - ZAC de Trenque 47550 BOE, où domicile a été élu à cet effet.

L23VE03437



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 23/12/2022 par Me DAROS Romain, notaire à CASTELJALOUX (47700) - 5 avenue du 8 mai, enregistré au SIE AGEN, le 24/01/2023, dossier : 2023/000002725, bordereau : 4704P012023 N 00100, EURL CHABROL, EURL au capital de 4 000 euros, ayant son siège social Le Bacquerot, 47700 LA REUNION, immatriculé au RCS d'AGEN sous le n°510 404 775, a cédé à ESPUNY FORETS, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 866 route du Courrouy, 33840 LERM ET MUSSET, en cours d'immatriculation au RCS de BORDEAUX, un fonds de commerce : travaux forestiers, tous travaux agricoles, la découpe et le débardage de bois, l'achat, la vente et le négoce de bois et produits dérivés, exploité sis Lieudit Le Bacquerot, 47700 LA REUNION, moyennant le prix de 22 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 31/12/2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : Maître Romain DAROS, notaire 5 avenue du 8 mai 1945, 47700 CASTELJALOUX, pour la validité et pour la correspondance.

L23VE03462



Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Par acte ssp en date du 31/03/2023, enregistré au SIE AGEN le 07/04/2023, sous la mention 2023 00011690 réf 4704P01 2023 A 00588, l'EURL JACQUES

LARRIBAUD, 31 Av du Général Leclerc, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, 441 901 709 RCS AGEN, a vendu à la SAS ÔREGAL, 31 Av du Maréchal Leclerc, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, 949 425 987 RCS AGEN, un fonds de commerce de bar, hôtel, restaurant, licence IV, sis 31 Av du Maréchal Leclerc, 47300 VILLENEUVE SUR LOT, au prix de 83 000 €. Les oppositions seront reçues en la forme légale au plus tard dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet JLC, 52 rue du Docteur Courret, 47200 MARMANDE, où domicile est élu.

L23VE03493

AUTRES ANNONCES

Par testament olographe du 27 juin 2021, **Madame Jacqueline Anne Marie SPINOGLIO**, née à BOEIL-BEZING, le 17 février 1944, demeurant à LAMONTJOIE (47310), 391 route de Marin, **veuve de Monsieur Jacques Maurice SAINT-MARTIN**, décédée à LAMONTJOIE, le 20 octobre 2022, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Pierre CAPGRAS, suivant procès-verbal en date du 24 mars 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de AGEN, le 04 avril 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Pierre CAPGRAS, notaire à PORT SAINTE MARIE, notaire chargé du règlement de la succession.

L23VE03238

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL FRANSOLAIRE 47-05, Lieu-Dit Labourdette, 47600 Francescas, RCS Greffe d'Agen 528 643 158. Production d'électricité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 Avril 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 AGEN. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_848

ETIENNE (nom d'usage PICHON) Laurence, 4 boulevard du Nord, 47310 Lamontjoie, RM 817 700 495. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 AGEN. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_849

SAS LES SAVEURS DU SUD, 19 Avenue Jacques Bordenueve, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agen 845 345 479. Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mars 2023, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_850

SAS REVO ENERGY DRINK FR, 400 Route de Puymiroi, 47270 Saint-Caprais-de-Lerm, RCS Greffe d'Agen 904 818 408. Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Avril 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY

9, rue Pontarique - 47000 AGEN. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_851

SAS FRAICHEUR DU SUD, Bois des Huguets, 47220 Fals, RCS Greffe d'Agen 812 650 794. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Décembre 2022, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 AGEN. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_854

SAS PRD 47, Lieu-Dit Gaubert, 47300 Pujols, RCS Greffe d'Agen 851 517 557. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2023, désignant liquidateur SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_855

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL BRICHET PAYSAGES, Bayle, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agen 512 879 180. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2023, désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_852

BRICHET Emmanuel André Pierre, Bayle, 47300 Villeneuve-sur-Lot, RCS Greffe d'Agen 503 076 259. Services d'aménagement paysager. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Mars 2023, désignant mandataire judiciaire SCP Odile STUTZ, représentée par Me Odile STUTZ 74, chemin de Grelot - 47304 Villeneuve-sur-Lot. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_853

JUGEMENT METTANT FIN À LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 12 avril 2023)

SAS CABINET PUJOL ASSURANCES, Alphagro 1, Agropole Zone Industrielle de Lassere, 47310 Estillac, RCS Greffe d'Agen 533 230 231. Activités des agents et courtiers d'assurances. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce.

2023_4701_857

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 12 avril 2023)

SARL LOLANATH, 2 Rue François Neveux, 47550 Boé, RCS Greffe d'Agen 878 022 417. Coiffure. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 AGEN.

2023_4701_856

CONSTITUTIONS



Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ACCESS'FORMA
FORME : Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : 1147, chemin Eslayas-64300 ORTHEZ

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres

Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion

La mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique

La réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations

Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, les activités d'une société de financement de groupe, et en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 550 100 euros
PRESIDENT : Madame Valérie, Nelly, Jeanne PAIN, demeurant 1147, chemin Eslayas-64300 ORTHEZ
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire.

AGREMENT : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
IMMATRICULATION : RCS DE PAU
Pour avis,

L23VE03214

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles BOUZONIE, notaire à BORDEAUX, le 5 avril 2023, a été constituée la société civile dénommée «MARKEA», siège social : EYSUS (64400), 34 route du Gave d'Aspe.

Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PAU.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e) premier gérant de ladite société : - Mademoiselle DORNON Margau, tatoueuse, demeurant à BORDEAUX (33000), 83 rue Albert Pitres.

L23VE03460



Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BAB Multiservices
FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 45-47 , avenue du Président J.F KENNEDY-64200 BIARRITZ
OBJET : Toutes activités d'étanchéité et d'électrotechnique, travaux accessoires, complémentaires et connexes aux dites activités

DUREE : 99 années
CAPITAL : 6 000 euros
GERANCE : Monsieur Grégoire, Emile, Jean-Claude DEHON, demeurant 1028, route du Travaillon-40230 SAINT JEAN DE MARSACQ
IMMATRICULATION : RCS BAYONNE
L23VE03481



Société d'Avocats

33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 avril 2023. Il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PÔLE D'ONCOLOGIE DU PAYS BASQUE. Forme sociale : Société par actions simplifiée. Au capital de 11 000 €. Siège social : Allée Paulmy, Centre d'Oncologie de la Côte Basque 64100 BAYONNE. Objet : La Société a pour objet, en France comme à l'étranger : La gestion et l'exploitation de tout établissement de soin de traitement du cancer. La gestion et l'exploitation de tout établissement de santé privé. L'exploitation d'équipements matériels lourds. Et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des objets spécifiés ou à tout objet connexe ou similaire, ou de nature à favoriser son développement ou son extension. Présidente : Mme Hélène Albert-Duffrois demeurant 11 Allée Vert Pré 64600 Anglet. Directeurs généraux : M. Maxime Bobin demeurant 51 Avenue Louis de Foix, Villa Bel Horizon 64100 Bayonne. Mme Caroline Genebes demeurant 5 Avenue du Lac 64600 Anglet. Mme Alexandra Angélique Ducteil demeurant 43 avenue des Pins 64600 Anglet. M. Aurélien Blouët demeurant 18 rue du Guit 64600 Anglet. M. Stéphane Rémy demeurant 1904 Route de Pilota Plaza 64990 Mouguerre. Mme Hélène Marchand demeurant 67 rue d'Espagne 64200 Biarritz. Clause d'agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément donné par décision collective adoptée à la majorité des Trois quarts des voix des associés présents ou représentés. A l'exception des cessions par l'associé unique qui demeurent libres. Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bayonne. Pour avis.

L23VE03490



3 rue Pierre et Marie Curie
33520 BRUGES
Tél. : 05 57 19 12 12
Site : www.actheos.com

ASCENSIO
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 102 rue d'Espagne, 64200 BIARRITZ
824 529 044 RCS BAYONNE

AVIS DE NON DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 20/07/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président

L23VE03153



LES FISTONS

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Sente des Morutiers Appartement b 142 33300 BORDEAUX
904 030 012 RCS BORDEAUX

Suivant délibération en date du 28 mars 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} avril 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le siège social de la société est transféré du 5 Sente des Morutiers Appartement b 142, 33300 BORDEAUX au 21 rue Aristide Briand 64000 PAU et ce à compter du 1^{er} avril 2023.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 904 030 012 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de PAU.

Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Nicolas BARDELLI, demeurant Estieu, 47340 LAROQUE TIMBAUT

Directeur général : Monsieur Baptiste MAS, demeurant 18 rue Jules Gesde 33150 CENON

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :

- Monsieur Nicolas BARDELLI, demeurant Estieu, 47340 LAROQUE TIMBAUT
- Monsieur Baptiste MAS, demeurant 18 rue Jules Gesde 33150 CENON
POUR AVIS
Le Président

L23VE03299



SAS MARILIGERIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000,00 euros
Siège social : 28 rue de l'Autoport - Centre d'accueil de l'Autoport 2-1
64700 HENDAYE
840 926 125 R.C.S. BAYONNE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant décisions de l'Associé unique du 1^{er} mars 2023 et de la décision du Président du 6 avril 2023, la société a augmenté son capital, avec maintien du droit de souscription de l'associé unique, d'un montant nominal de 585 000 € pour être porté de 15 000 € à 600 000 €, par l'émission de 3.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 150 € chacune, à libérer en numéraire. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés. Pour avis au R.C.S. de Bayonne. Le Président

L23VE03304



Groupe CF

Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

IFOCOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 5, Chemin Laborde
64330 CASTETPUGON
884 749 185 RCS PAU

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Mme Charlotte BRUGIERE de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire M. Dominique BRUGIERE, demeurant 14, Route de Portet - 64330 GARLIN, pour une durée illimitée à compter du 01/04/2023.

L'article 17 - GERANCE des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de M. Dominique BRUGIERE a été substitué à celui de Mme Charlotte BRUGIERE.

Pour avis, la gérance.

L23VE03332

HESTIA CONSTRUCTIONS
SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 36 Route de Tarbes, 64320 IDRON
815 316 617 RCS PAU

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 20/03/23, la société RODRIGUEZ, EURL au capital de 5 000 €, dont le siège social est 53T Rue des Pyrénées, 64230 SAUVAGNON, immatriculée au RCS sous le numéro 903 541 548 RCS PAU, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Thomas RODRIGUEZ, démissionnaire.

POUR AVIS
Le Président

L23VE03334

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.vie-economique.com

ABONNEZ VOUS

SELARL JULIEN ALLART. Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 € sise ESPACE RIVE GAUCHE 66 ALLEES MARINES 64100 BAYONNE. 835219734 RCS de BAYONNE, Par décision de l'associé unique du 22.09.2022 la société a été transformée sans création de personne morale nouvelle, à compter du même jour, de SELARLU d'administrateur judiciaire à SAS SPFLL d'administrateurs judiciaires. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité : Ancienne forme : SELARLU, nouvelle forme : SASU ; Ancienne dénomination : SELARL JULIEN ALLART, nouvelle dénomination : SPFPL JULIEN ALLART ; Ancien objet : exercice de l'activité d'administrateur judiciaire, nouvel objet : prise de participation et gestion des participations et intérêts dans des sociétés d'administrateurs judiciaires ; Ancien Gérant et nouveau Président : M. Julien ALLART, demeurant professionnellement 66 Allée Marines 64100 BAYONNE ; Ancien exercice social : 31.12, nouvel exercice social : 30.06 avec première clôture au 30.06.2023. Mention sera faite au RCS de BAYONNE. Pour avis.

L23VE03373

SOCIETE D'ACQUETS GUILLAUME ET DELPHINE BERBINAU
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : ORTHEZ (64300)
344 chemin de la Tache
911 511 186 RCS PAU
AGE du 07.04.2023 : modification de la dénomination sociale qui devient BE BOLD INVEST. Modification corrélative des statuts.

L23VE03374



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

SCI CABRISI
Société Civile au capital de 56.863,48 €
Siège social : Quartier Olhet Urcuit
64990 Saint-Pierre-d'Irube
Transféré : 6 Chemin d'Amade
64100 Bayonne
397 821 661 RCS Bayonne

Aux termes d'une délibération des associés du 7 avril 2023, les associés ont décidé de :

- Transférer le siège social du Quartier Olhet Urcuit à Saint-Pierre-d'Irube (64990) vers le 6 Chemin d'Amade à Bayonne (64100) ;

- Modifier l'objet social de la société ainsi qu'il suit : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise à disposition des associés, location et vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification RCS Bayonne.

Pour avis,

L23VE03376



Experts comptables-
Commissaires aux comptes
MERIGNAC - PUGNAC - LA TESTE DE
BUCH
www.audial.fr

CHEM
société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Ancien siège social : 45B route de Béguey
33770 SALLES
Ancien Ressort :
833 577 422 RCS BORDEAUX
Nouveau siège social : 41 Chemin de
Tipulen Borda, 64310 ASCAIN
Nouveau ressort :
833 577 422 RCS BAYONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

Suivant délibération en date du 14 février 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues

par la loi et les statuts, a décidé à compter du même jour :

- De transférer le siège social du 45 B route de Béguey, 33770 SALLES au 41 Chemin de Tipulen Borda, 64310 ASCAIN,

La société a pour co-gérants, Monsieur Emmanuel DRU et Madame Hélène DRU, demeurant 41 Chemin de Tipulen Borda, 64310 ASCAIN.

Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux et Bayonne.

Pour avis, la Gérance

L23VE03378



BORAÏTA
Société à responsabilité limitée
au capital de 840 000 euros
Siège social : 9 Rue André Lamandé
64200 BIARRITZ
494 263 452 RCS BAYONNE

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.2022, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a nommé, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027 :

- la société FABRE NOUTARY ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 270 600 euros, dont le siège social est à BORDEAUX (33300) - 183 Cours du Médoc, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 402 893 309.
Pour avis,

L23VE03397

STPMR SERVICE TRANSPORT PMR
SAS au capital de 15 000 €
Siège social : 11 Bis Rue des Cordeliers 64000 Pau
813 836 194 RCS de Pau
L'AGE du 15/03/2023 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. FARRUGIA Jacky
Mention au RCS de Pau

L23VE03461

DISSOLUTIONS

MAF

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 rue de l'Artisanat
64110 LAROIN
RCS PAU 533 787 891

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale des associés, en date du 15 décembre 2022 et tenue au siège social, a décidé la dissolution anticipée à compter du 15 décembre et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions légales des articles 1844-7 à 1844-9 et 1870 du code civil, et aux dispositions statutaires ; La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 15 rue ALFAJARIN 64320 IDRON, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur et pour une durée de deux ans Monsieur Philippe ARRIUEDARRE, demeurant 15 rue ALFAJARIN 64320 IDRON en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de PAU.

Pour avis.

L23VE03243



Selon décisions du 30 juin 2022, l'associée unique de l'EURL LAPOS PEINTURE, au capital de 10 000 € dont le siège social est fixé à BONNUT (64300), 100 Chemin Marcadiou, immatriculée sous le numéro 515 120 871 RCS PAU, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022. Liquidateur : Laure LAPOS, demeurant à BONNUT (64300), 230 Chemin Marcadiou. Siège de la liquidation : siège social.
RCS PAU

L23VE03281

REGIMES MATRIMONIAUX

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître LAMOLIERE, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «BRISSON & Associés» titulaire d'un office notarial sis à BIDART (64210)

11 Avenue Cumba, le 4 avril 2023, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial portant exclusivement sur la mise en communauté du bien situé à USTARITZ (64480) 86 Route Sainte Catherine appartenant en propre à Madame Irène DUHALDE par :

Monsieur Isidore **ARBURUA**, Retraité, et Madame Irène Michèle **DUHALDE**, Aide à domicile, son épouse, demeurant ensemble à USTARITZ (64480) 86 route Sainte Catherine Maison Elgarrekien.

Monsieur est né à HALSOU (64480) le 7 janvier 1959,

Madame est née à BAYONNE (64100) le 29 août 1963.

Mariés à la mairie de USTARITZ (64480) le 25 septembre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Le Notaire

L23VE03279

65. HAUTES-PYRÉNÉES

MODIFICATIONS



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupe.cfm.com

CARLU FORESTERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 19 chemin de la Côte de
Castera
65190 LANESPEDE
884 970 948 RCS TARBES

AVIS DE NON DISSOLUTION

Par AGEX du 30/05/22, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société

L23VE03249

FIDAL

AVOCATS
31 avenue Jules Bastiat,
BP 60133,
40103 Dax Cédex

L'associée unique de la société **ARDOISIERE DES PYRENEES SARL** au capital de 110 000 euros sise à Labassere (65200) immatriculée au RCS de Tarbes sous le n° 476 820 089, selon procès-verbal en date du 30/11/2020, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Pour avis, la Gérance

L23VE03290



Yvonne VALET
06.71.93.57.03
cabinet@yvavocat.com
28 Place du Marché Brauhauban - Rés. De
France -
65000 TARBES

ATHLETIC TRAINING PERFORMANCE - ATP

SARL au capital de 3000 €
Siège social : Centre de Gros - Zone
Kennedy - Rue Youri Gargarine 65000
Tarbes

840 001 184 RCS de Tarbes
L'AGE du 31/03/2023 a nommé co-gérant M. COGORDAN Louis, demeurant 83 Route de La Lande 65300 Clarens à compter du 01/04/2023, en remplacement de M. LEMANSKI Quentin, partant au 17/03/2023.

Mention au RCS de Tarbes

L23VE03345



Yvonne VALET
06.71.93.57.03
cabinet@yvavocat.com
28 Place du Marché Brauhauban - Rés. De
France -
65000 TARBES

LCDD
Société par actions simplifiée au capital de 2.000€

Siège social : 13 Place de l'Eglise -
65240 ARREBUS

RCS de TARBES n°901.151.381
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/04/2023. Les associés, statuant conformément à l'article L225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de TARBES.

L23VE03349

CRÉATEURS D'ENTREPRISES
POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS
ABONNEZ-VOUS !

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Marie-Caroline RIOU, Notaire au sein de la Société «OFFICE NOTARIAL PORTE DES INDES», SELARL TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL à PORT-LOUIS (Morbihan), 29 Avenue de Kerbel, CRPCEN 56038, le 21 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean François POMAREZ, retraité, et **Madame Danièle Henriette CAUBARRUS**, retraitée, demeurant ensemble à LAU-BALAGNAS (65400) 34 route du Sailhet.

Monsieur est né à SAINT-MARTIN-DE-HINX (40390) le 13 juin 1954,

Madame est née à SIARROUY (65500) le 24 novembre 1954.

Mariés à la mairie de LAU-BALAGNAS (65400) le 3 juillet 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE03449

Suivant acte reçu par Maître Marie-Caroline RIOU, Notaire au sein de la Société «OFFICE NOTARIAL PORTE DES INDES», SELARL TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL à PORT-LOUIS (Morbihan), 29 Avenue de Kerbel, CRPCEN 56038, le 21 mars 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre :

Monsieur Mathieu Roger Apoustiak MATHIS, salarié, et **Madame Stéphanie POMAREZ**, chef d'entreprise, demeurant ensemble à SASSIS (65120) Le Village, 22 route.

Monsieur est né à GANGES (34190) le 15 janvier 1977,

Madame est née à LOURDES (65100) le 3 avril 1978.

Mariés à la mairie de LAU-BALAGNAS (65400) le 12 avril 2003 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître CHALVIGNAC, notaire à LOURDES (65100), le 25 mars 2003.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE03455

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 108 rue Fondaudège

CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Sarah ALBERT,

Noëlle SANZ & Raphaëlle MOURET

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE

Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH,

Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT,

Nelly BETAÏLE, Jonathan BITEAU,

Matthieu DAL'ZOVO, Eustelle LOUSTALET-TURON,

Vincent BIARD, Hermance HITTE

& Marie-Amélie HUSSON

Responsable Organisation et Systèmes

d'Information : Ophélie BROUTIER

Chargée de Webmarketing

et Community Manager : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale :

Magalie RICCETTI

Responsable annonces légales :

Emmanuelle GESLAIN

Direction financière et administrative :

Katia DE STEFANO

Responsable comptable :

Florence MANOEUVRIER

Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :

Christophe CLERTEAU

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : ROTIMPRES

Carrer del Pla de l'Estany, sn,

17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : SUD MAILING

Commission paritaire

n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,80 €

Abonnement 1 an : 55 €

Membre Rés Hédo Eco

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55



Le barème « Macron » s'impose au juge

La Cour de cassation confirme l'application obligatoire du barème « Macron » plafonnant les indemnités pour licenciement abusif, en dépit de l'avis du Comité européen des droits sociaux.

Alors que plusieurs cours d'appel continuent de contester l'application du barème des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (dit barème « Macron »), la Cour de cassation réaffirme son application obligatoire sans que le juge puisse s'en écarter pour tenir compte de la situation particulière du salarié licencié.

Le barème « Macron » encadre le montant des indemnités pour licenciement abusif entre un minimum et un maximum, exprimés en mois de salaire et tenant compte de l'ancienneté du salarié et de l'effectif de l'entreprise (Code du travail, article L 1235-3).

Selon les points de vue, la disposition est destinée à sécuriser l'employeur face au risque de contestation d'un licenciement, ou à réduire le coût d'un licenciement abusif.

En l'espèce, une salariée, assistante polyvalente dans une entreprise exerçant l'activité de gestion locative, avait été licenciée en raison d'une réorganisation visant à la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise. Estimant le licenciement injustifié, la salariée avait saisi le conseil de prud'hommes pour contester le montant de son indemnité.

La salariée faisait valoir qu'elle n'avait pas retrouvé d'emploi, n'avait pas bénéficié de formation de la part de son employeur rendant plus difficile de retrouver un emploi. Son indemnité Pôle emploi allait bientôt s'arrêter alors qu'elle avait sa fille étudiante à sa charge.

La cour d'appel avait pris en compte la situation de la salariée pour fixer le montant de l'indemnité à onze mois de salaire, soit 26 562 euros, soit au-delà du barème prévu par le Code du travail.

La Cour de cassation a en revanche donné raison à l'employeur. Pour un salarié ayant moins de six ans d'ancienneté dans une entreprise d'au moins 11 salariés, le barème « Macron » fixe le montant de l'indemnité entre trois mois de salaire (soit 7 065 euros) et six mois de salaire (soit 14 130 euros).

Le juge ne peut pas s'en écarter pour tenir compte de la situation concrète et personnelle du salarié.

Cette solution va à l'encontre des avis du Comité européen des droits sociaux (CEDS 23 mars 2022, n° 171/2018, et CEDS 5 juillet 2022, n° 175/2019). Le CEDS estime que le barème enfreint l'article 24.b de la Charte sociale européenne garantissant le droit à une indemnisation adéquate. Les montants sont jugés insuffisants pour permettre la réparation du préjudice ou dissuader l'employeur, et la marge entre le minimum et le maximum est trop limitée.

Pour la Cour de cassation, la Charte sociale européenne n'a pas d'effet direct dans les litiges entre particuliers. La Charte s'impose aux États et c'est à eux qu'il appartient de modifier la législation pour s'y conformer. ■

Référence
Cass. soc. 1^{er} février 2023 n° 21-21.011

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2022			
VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,502	(d x 0,3) + 1 007 €	d x 0,35
4 CV	d x 0,575	(d x 0,323) + 1 262 €	d x 0,387
5 CV	d x 0,603	(d x 0,339) + 1 320 €	d x 0,405
6 CV	d x 0,631	(d x 0,355) + 1 382 €	d x 0,425
7 CV et plus	d x 0,661	(d x 0,374) + 1 435 €	d x 0,446
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	FÉVRIER 2022	FÉVRIER 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	108,94	115,78	+ 6,3 %
INDICE HORS TABAC	108,14	115,06	+ 6,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS		VARIATION ANNUELLE EN %
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84		+ 3,6 %
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27		+ 3,49 %
4 ^e TRIMESTRE 2022	13,26		+ 3,5 %
SMIC			
HORAIRE	MENSUEL (35 H)		
11,27 €	1 709,28 €		

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 390,28	2,3%	14,2%	12,7%	7 390,28	6 594,57	France
SBF 120	5 633,98	1,9%	13,3%	10,8%	5 649,72	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 333,29	2,5%	14,2%	12,9%	4 333,29	3 856,09	Europe
S&P 500	4 110,66	6,4%	7,1%	-6,8%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	12 980,11	9,7%	18,7%	-7,2%	13 181,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 785,72	0,5%	4,5%	2,2%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 655,17	1,5%	12,4%	10,3%	15 655,17	14 069,26	Allemagne
SMI	11 265,30	4,6%	5,0%	-10,1%	11 435,99	10 516,40	Suisse
NIKKEI	27 923,37	-0,8%	7,0%	4,1%	28 623,15	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 313,57	2,6%	7,3%	4,6%	3 328,39	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	14,15	-0,2%	4,5%	7,2%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-45,1%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,40	-15,0%	-25,1%	41,7%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,20	6,8%	93,3%	56,0%	2,32	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	-1,5%	11,1%	-16,7%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	478,00	-0,8%	0,8%	5,8%	490,00	458,00	6,9%
EAUX DE ROYAN	78,00	-5,5%	-5,5%	-14,3%	83,00	76,50	8,0%
EUROPLASMA	0,69	-58,4%	-0,9%	-99,8%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,99	-34,0%	-35,0%	-64,4%	1,66	0,99	-
GASCOGNE	4,09	-0,7%	-8,5%	15,9%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	6,06	-10,2%	25,2%	-36,2%	7,12	4,95	1,0%
GPE PAROT (AUTO)	2,10	6,6%	-1,9%	-4,5%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	16,98	-16,4%	-18,8%	-45,6%	22,70	16,98	-
HUNYVERS	12,85	-9,5%	8,4%	5,6%	14,85	11,90	-
I.CERAM	9,45	-4,0%	-7,4%	-9,6%	13,95	8,40	-
I2S	6,45	4,9%	5,7%	15,2%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,66	1,7%	43,0%	-21,5%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,26	47,9%	56,7%	-1,5%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,93	23,9%	90,3%	23,6%	3,13	1,47	-
LECTRA	35,60	4,9%	1,1%	-14,2%	40,70	33,55	1,3%
LEGRAND	80,42	-6,6%	7,5%	-2,2%	89,52	75,22	2,4%
MULTIMICROCLOUD	0,35	0,0%	-12,5%	-50,7%	0,44	0,35	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	67,1%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	13,65	-11,7%	-2,5%	0,0%	15,50	12,85	2,2%
POUJOLAT	24,00	-15,5%	-13,7%	20,8%	32,60	22,90	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,07	5,6%	23,3%	-11,5%	4,26	3,40	-
VALBIOTIS	3,93	-5,5%	9,2%	-41,0%	4,44	3,59	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Arrens-Marsous

La biodiversité dans un atlas

Le village du val d'Azun a mené avec le parc national des Pyrénées un travail titanesque sur l'inventaire de sa biodiversité. L'atlas qui la répertorie sera célébré le 22 avril lors d'une journée de présentation et de fête.

Par Hermance HITTE

En fond de vallée, Arrens-Marsous fait partie de ces petits bijoux dont les Pyrénées ont le secret. Au cœur de ses paysages préservés, l'homme est invité mais tout dit que la nature est chez elle... Alors il s'agit de la respecter. Les sommets qui veillent sont aussi imposants que la vie y est parfois minuscule, fragile et précieuse. Le parc national des Pyrénées en est le gardien absolu et avec le village, il vient de réaliser un *Atlas de la Biodiversité communale* dont la restitution officielle se fera le 22 avril. En trois années d'inventaires, 16 850 observations ont été réalisées sur ce territoire qui présente plus d'un tiers de sa superficie en zone cœur du parc national.

3 035 ESPÈCES INVENTORIÉES

Le lézard de Bonnal, la droséra, l'hydre corail des résineux : 3 035 espèces différentes sont désormais identifiées et regroupées dans le fameux atlas. Un travail inestimable qui met en avant la richesse de la biodiversité et permettra notamment d'en tenir compte lors des projets locaux. L'ABC est à la fois un moyen de valoriser le territoire et de sensibiliser la population aux enjeux de l'environnement, sa découverte s'avère un rendez-vous passionnant.

Cette journée de présentation des richesses naturelles d'Arrens-Marsous se fera sur un ton ludique et accessible à tous grâce à Olivier Jupille, chargé de mission Flore, écosystèmes et actions pour la biodiversité. Des gardes-moniteurs du parc national du val d'Azun seront également présents et ils assureront une sortie nature pour une découverte de ces petites merveilles. Espèces remarquables et endémiques, des beautés naturelles, de l'air pur, des découvertes et des rencontres, c'est bien l'ABC d'une journée inoubliable. ■

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

14 h : Projection du film *Le Petit Peuple du potager* de Guilaine Bergeret et Rémi Rappe au cinéma d'Arrens-Marsous

15 h 30 : Sortie nature avec les gardes, rendez-vous à la Maison du Parc national et du Val d'Azun

18 h : Présentation de l'*Atlas de la Biodiversité communale* à la salle des fêtes du village

19 h : Apéritif et auberge espagnole

20 h 30 : Projection du documentaire *Où sont passées les lucioles ?* de Corentin Kimenau